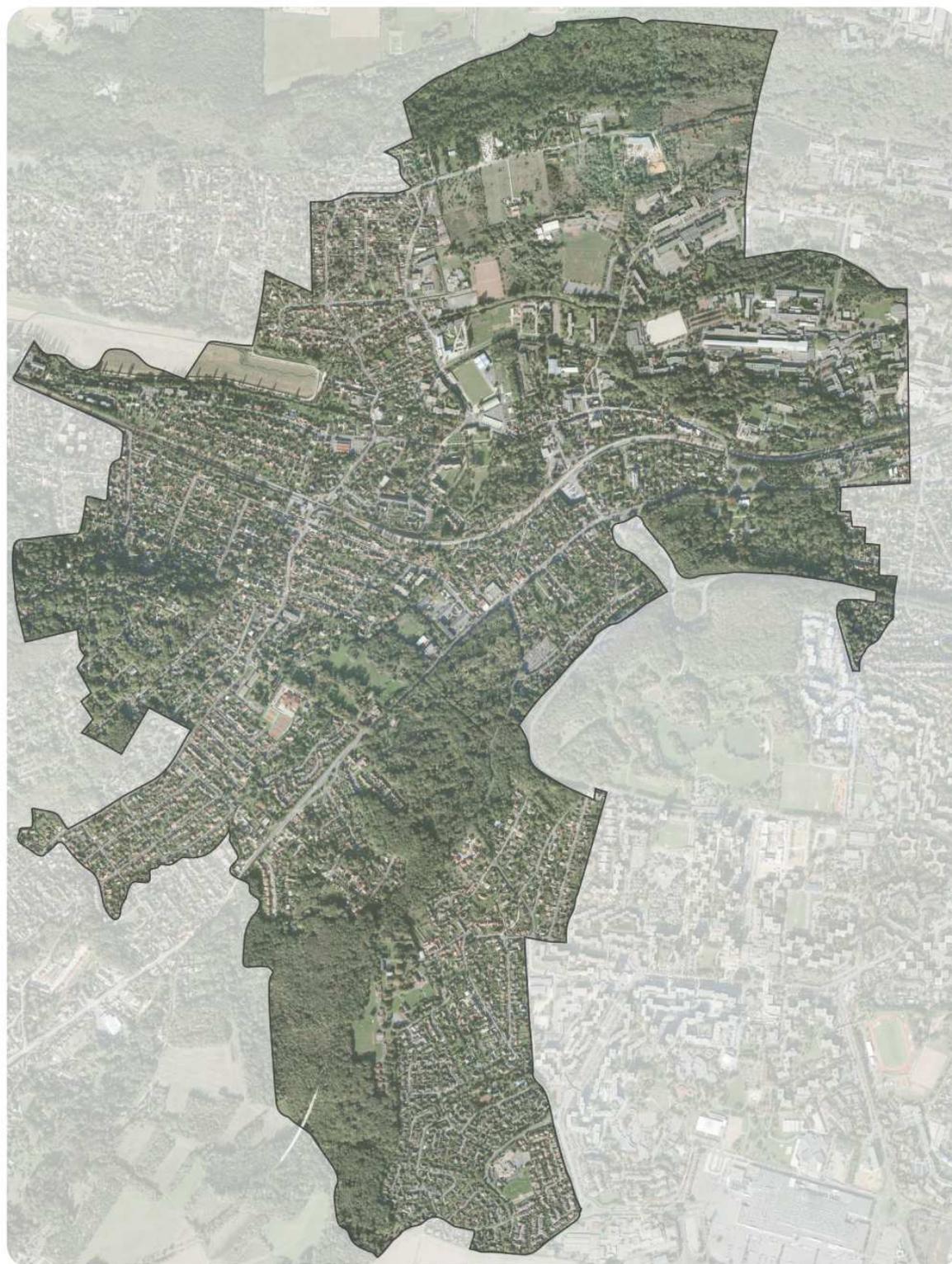


2a- Diagnostic et état initial de l'environnement



SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION	5
1.	Localisation et principales caractéristiques du territoire	7
2.	Le contexte intercommunal.....	8
II.	DIAGNOSTIC TERRITORIAL	9
A.	Morphologie et paysages	11
1.	Histoire et urbanisation	11
2.	Le patrimoine architectural et urbain	15
3.	La diversité des formes urbaines.....	19
4.	Analyse urbaine et paysagère par entité.....	23
5.	Le fonctionnement urbain et paysager du territoire	36
B.	Fonctionnement du territoire	40
1.	Les équipements.....	40
2.	Les transports et déplacements	47
III.	DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE	54
A.	Les habitants	56
1.	L'évolution de la population	56
2.	Les facteurs d'évolution de la population.....	57
3.	La structure par âge de la population	58
4.	Les caractéristiques socio-économiques de la population	59
B.	Les logements	60
1.	La taille des ménages	61
2.	La typologie des logements.....	62
3.	Le statut d'occupation des résidences principales	63
4.	La construction récente de logements	64
5.	Le logement social et le logement étudiant	65
6.	Le Programme Local de l'Habitat (PLH).....	66
C.	Les activités économiques	67
1.	Les entreprises par secteur d'activité.....	68
2.	Les commerces.....	69
IV.	ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	71
A.	Caractéristiques générales	73
1.	La topographie	73
2.	La géologie	74

3.	L'hydrographie	76
4.	Le climat	81
B.	Les espaces naturels	82
1.	Les espaces boisés	83
2.	Les parcs	86
3.	Les alignements d'arbres.....	88
4.	Les autres éléments boisés et paysagers des résidences, habitat individuel et des équipements.....	89
5.	Les protections.....	91
6.	La faune et la flore	96
C.	Les risques et nuisances.....	98
1.	Les nuisances phoniques	98
2.	La qualité de l'air et les pollutions atmosphériques.....	99
3.	La qualité des eaux	100
4.	Les risques d'inondation.....	101
5.	Le retrait et gonflement des argiles	102
6.	Les risques liés au transport de matières dangereuses	103
7.	Les risques technologiques et industriels	104
8.	Les antennes relais	105
D.	Les réseaux techniques urbains.....	106
1.	Le réseau d'eau potable	106
2.	Le réseau d'assainissement et d'eau pluviale	107
3.	Les bornes incendie	109
4.	La gestion des déchets.....	110
5.	L'éclairage public	111

I. INTRODUCTION

Ce document a été élaboré en reprenant une partie des éléments du diagnostic du PLU approuvé en 2004.

1. Localisation et principales caractéristiques du territoire

Situation générale

La commune compte 9 926 habitants (chiffre officiel de l'INSEE 2006) pour une superficie d'environ 420 hectares.

Bures-sur-Yvette se situe dans le sud-ouest du bassin parisien, au nord-ouest du département de l'Essonne, à 25 kilomètres des portes de Paris.

La commune est desservie par des liaisons routières et autoroutières :

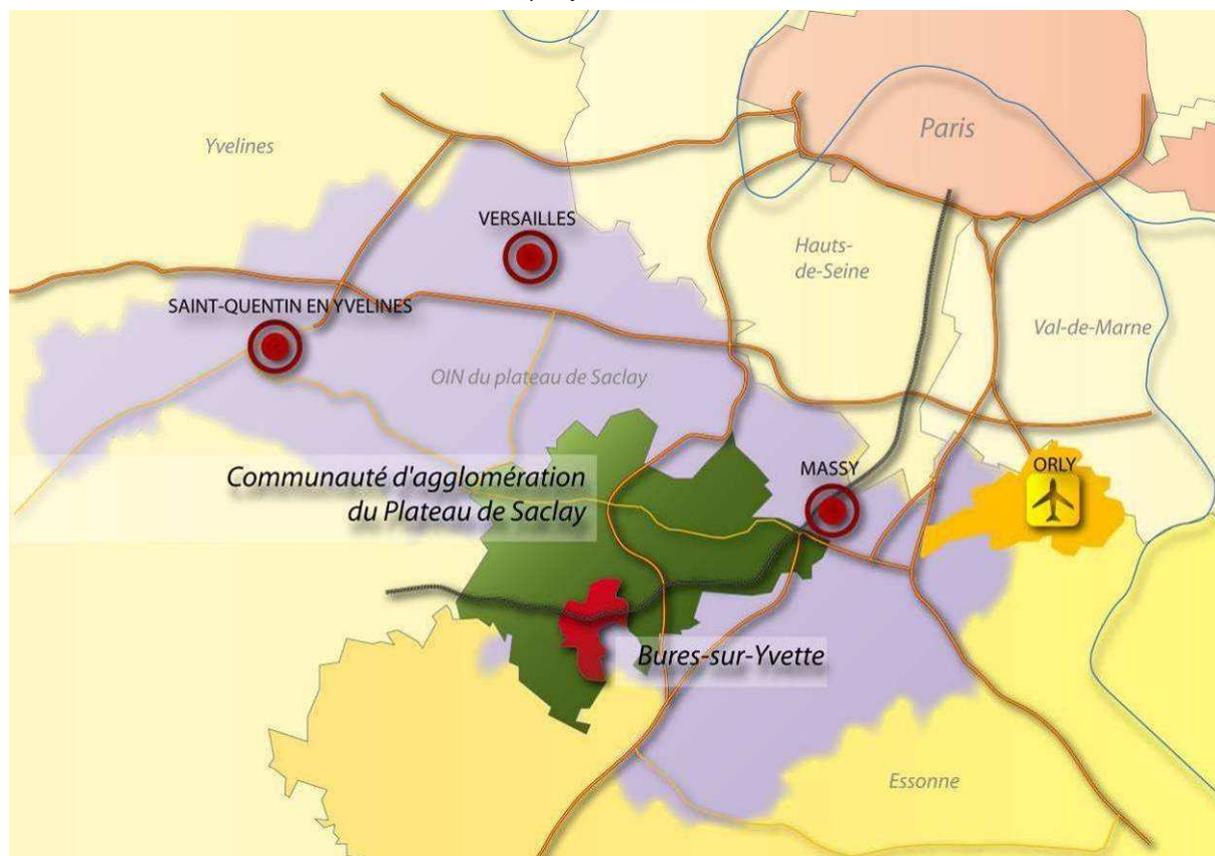
Les autoroutes **A10** (Paris - Orléans - Tours - Bordeaux) et **A11** (Paris - Chartres - le Mans - Rennes - Nantes)

La **RN 118**, axe routier nord-sud (Paris-Chartres) aménagée en voie express qui communique avec les autoroutes A10 et A11 et la Francilienne au sud des Ulis. Elle permet notamment d'assurer la liaison entre le sud et l'ouest parisien, les Hauts de Seine et Versailles

La **RN 188** (Palaiseau - A10 - A11 - RN118 - Les Ulis) qui relie les Ulis à Paris via l'A10.

L'actuel Réseau Express Régional (RER B) dessert la commune par deux gares : la gare de Bures-sur-Yvette, ouverte le 22 mai 1891 et la gare de la Hacquinière ouverte le 15 avril 1957. Dans une direction la ligne se dirige vers Saint Rémy-lès-Chevreuse et dans l'autre Roissy-Charles de Gaulle et Mitry Claye. Sur cette ligne, la station de Massy-Palaiseau permet une correspondance vers la gare de Massy - TGV ; la station d'Antony assure la liaison vers Orly par la navette Orlyval.

Une commune au cœur d'un territoire de projets



2. Le contexte intercommunal

Bures-sur-Yvette est limitrophe des communes de Gometz-le-Château, Gif-sur-Yvette, Orsay et les Ulis. Les limites communales suivent, à certains endroits, les cours d'eaux notamment le Vularon et le rû d'Angoulême.

La commune de Bures fait partie de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS) depuis le 1^{er} Janvier 2003 ; celle-ci regroupe 10 communes.

Les compétences de la CAPS	
 <p><i>Territoire de la CAPS, site internet officiel CAPS</i></p>	<p>La CAPS exerce des compétences en lieu et place des communes. Dans le cadre de ses statuts, la plupart des compétences sont exercées au fur et à mesure de la définition de l'intérêt communautaire par délibération du Conseil communautaire. Ces compétences visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stimuler le développement économique - Aménager l'espace communautaire - Favoriser l'équilibre social de l'habitat - Dynamiser la politique de la ville

Une partie du site de l'Université sur le territoire de Bures fait partie du périmètre de l'Opération d'Intérêt National (OIN) du Plateau de Saclay créée par décret en date du 5 mars 2009.

II. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

A. Morphologie et paysages

1. Histoire et urbanisation

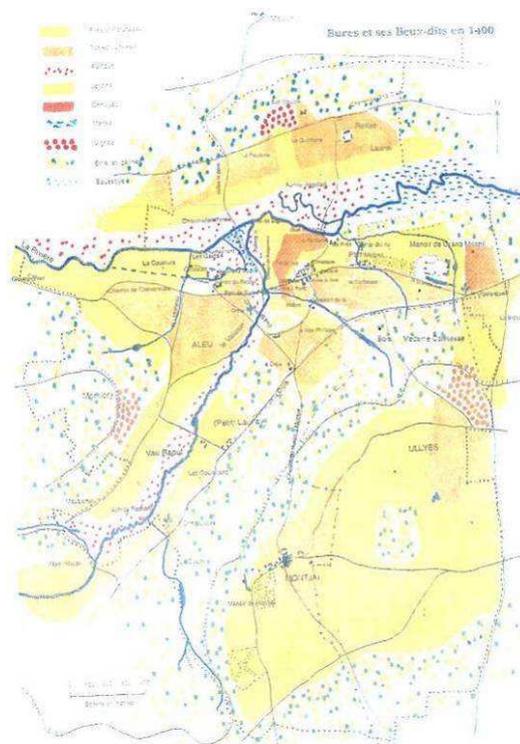
Au XIII^{ème} siècle, le territoire de Bures est constitué de fiefs (les Ullys, les Vignes de Bures, les Amonts, les Vaucouleur, la Mare Thomas, Chantier de Lasnier, Launay, Petit Launay, Petit et Grand Mesnil), et de manoirs avec cour, pressoir, colombier, étable, bergerie, grange, jardin. Certains sont des métairies comme pour Montjay avec des terres agricoles de pâturage et de chasse. Il y a une église et un champ de foire.



4. - BURES sur-YVETTE (S.-et-O.) - Château de la Vierge

Carte postale ancienne - château de la Vierge

1400



« Bures sur Yvette, la mémoire d'une ville » Atelier d'histoire locale de Bures sur Yvette. 1994

Aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècles, le bourg ancien s'installe le long de l'actuelle rue Charles De Gaulle entre les domaines du Grand Mesnil et de la Grande Maison. Les grands domaines sont des exploitations agricoles. Des fermes avec cour sont construites : ferme de la Hacquinière, la Guyonnerie, le Royaume, le Bas Moulon avec les terres de la Dimancherie, la Garnetterie, la Cailletterie. On y pratique l'agriculture, l'élevage, l'exploitation du bois, la chasse (Montloris, bois Comtesse, bois Bouteiller, coteau de Moulon). La zone humide du fond de vallée permet le développement d'aulnaies et de saussaies avec des artisans vanniers. Sur le territoire se trouvent 4 moulins, le long de l'Yvette



Carte postale ancienne La Hacquinière

Châtel.

1891, la gare de Bures est construite sur la ligne.

Cette halte met la ville à moins d'une heure de Paris

1957, la Halte de la Hacquinière est ouverte.

Au cours du XXème siècle, le bourg a connu un développement important à partir de l'arrivée de la voie ferrée. Après un arrêt provisoire de sa croissance, conséquence de la première guerre mondiale, le tissu urbain a poursuivi son expansion.

La construction de nombreux lotissements a permis de pratiquement doubler la population de Bures entre 1921 et 1931.

Après la deuxième guerre mondiale, deux événements ont entraîné un nouvel élan à l'urbanisation :

- La création d'un pôle scientifique puis l'implantation de la faculté des sciences.
- La mise en oeuvre du plan Delouvrier avec la création d'une ZUP sur Bures-Orsay, dont le développement a conduit à la création des Ulis et l'amputation du tiers du territoire de Bures.



Carte postale ancienne - La Hacquinière

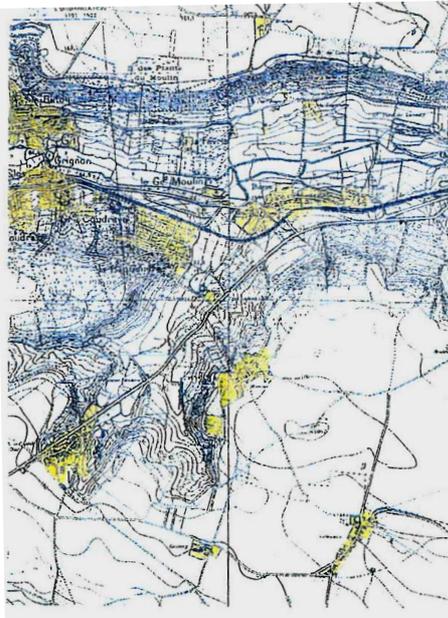


Carte postale ancienne - Le centre ville

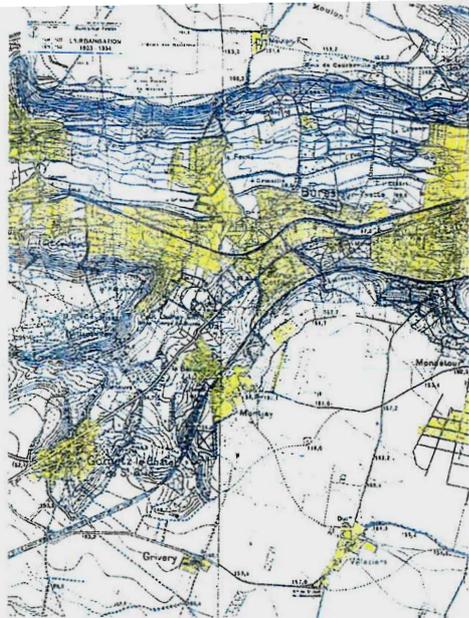
L'évolution de l'urbanisation de Bures au cours du XXème siècle

Aujourd'hui, le tissu urbain se caractérise, d'une part par l'importance de grandes emprises dont le campus universitaire, l'IHES et l'ISES, et, d'autre part, par la prédominance d'un habitat résidentiel disséminé dans un cadre de verdure. Cet habitat s'est constitué progressivement, par des opérations ponctuelles et par la succession de lotissements. Quelques collectifs ont été réalisés au cours des trois dernières décennies.

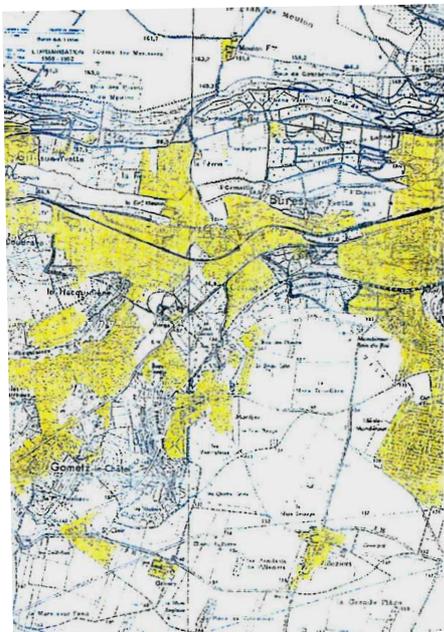
1924



1934



1962



1972



Cabinet Vignal, Dugontier, Kerlidou

2. Le patrimoine architectural et urbain

De nombreux édifices constituent de remarquables témoignages historiques et architecturaux de la commune.

2.1. Le patrimoine protégé au titre des Monuments Historiques

L'Anneau de Collision d'Orsay

Sur le territoire de Bures, l'Anneau de Collision d'Orsay, y compris son socle, les murs et toitures de la salle d'expériences en béton, situé dans le Centre Universitaire, est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis mars 2002.



Photographie récente de l'anneau de Collision

2.2. Le patrimoine remarquable ne bénéficiant pas de protections

Certains ensembles urbains ou bâtiments présents dans la commune se distinguent également par leur architecture, ou leur témoignage du passé et mériteraient à ce titre d'être conservés et protégés.

Le centre bourg ancien

Caractéristique des centres bourgs linéaires, il s'est constitué de part et d'autre de la rue Charles de Gaulle. De la Grande Maison au Grand Mesnil, le centre a gardé son caractère pittoresque avec un front bâti implanté à l'alignement sur rue, constitué de maisons de ville. Certains ensembles présentent encore quelques bâtiments annexes tels que des granges en bois ou des cours intérieures fermées pavées, notamment à proximité de l'Eglise St Matthieu. Plusieurs bâtiments sont en mauvais état.



Exemple de cour intérieure pavée



Exemple de constructions annexes vétustes



Exemple de maison de ville à l'alignement sur rue dont l'aspect extérieur est dégradé

L'ancien hameau de Montjay

Construit sur la même période que le centre ancien, le hameau de Montjay dans le prolongement du domaine, s'est constitué aux abords des rues du Château et de Montjay, et autour de la chapelle. Le bâti est principalement composé d'anciens corps de ferme avec cours intérieures fermées. Ce noyau rural donne une identité au quartier de Montjay, à laquelle les habitants sont attachés.



Ancien corps de ferme et cour intérieure



Chapelle et vue sur le bâti ancien de la rue de Montjay

Les fermes de la Guyonnerie

Les anciennes fermes de la Guyonnerie constituent un témoignage du passé agricole de Bures. Elles sont aujourd'hui réhabilitées



Les fermes de la Guyonnerie

Les anciens domaines seigneuriaux

Présents dès le moyen-âge, les domaines ont fortement marqué le territoire communal, et constituent de véritables témoignages du passé féodal de Bures. Plusieurs quartiers reprennent le nom de ces anciens fiefs. Ils sont généralement composés d'un ensemble de constructions tels que château, manoir ou pavillons et d'un vaste parc souvent arboré comportant de grands arbres d'essence remarquable. Les domaines de la Vierge, de la Grande Maison, du Grand Mesnil et de Montjay sont encore visibles aujourd'hui, notamment reconnaissables par les hauts murs de clôture en pierre qui les ceignent.



Le domaine de Montjay



La Grande Maison et son parc



Le domaine du Grand Mesnil, le pigeonnier



Le château de la Vierge

Le petit patrimoine

Ce terme désigne les constructions ayant eu, dans le passé, un usage dans la vie de tous les jours. On retrouve en bordure de l'Yvette quelques édifices de ce type, notamment le Grand Moulin à blé, rue du Haras encore en activité, l'ancien moulin de la Grande Maison, la fontaine St Matthieu.

D'autres édifices plus récents, du début du XXème siècle, liés également à la vie quotidienne sont encore présents aujourd'hui comme par exemple la gare, l'ancienne poste, l'ancienne mairie, l'ancienne école, le presbytère...



Le Grand Moulin



L'ancienne école

Les maisons bourgeoises et pavillons de villégiature remarquables

Ces maisons ont été construites dans la deuxième moitié du XIXe siècle ou au début du XXe siècle, époque à laquelle Bures était un lieu de villégiature rendu accessible par le chemin de fer. Les maisons en pierre de meulière situées boulevard Georges Seneuze en face de la voie ferrée sont particulièrement remarquables. Quelques villas ou pavillons de villégiature sont également remarquables et notamment le Pavillon de Chasse, rue du Docteur Collé ou la Maison de Jules Lair, rue de la Guyonnerie. Parmi ces constructions intéressantes, les architectures sont assez éclectiques : inspiration campagnarde, style néoclassique...



Maison située dans le quartier Bures Cottage



Maison située dans le centre-ville



Maison située Bld Georges Seneuze

Les ouvrages d'art

Le tracé de l'ancienne ligne du chemin de fer Paris-Chartres a engendré la construction de plusieurs ouvrages d'art et notamment le viaduc des Fauvettes.



Viaduc des Fauvettes



Tunnel sous l'ancienne ligne Paris-Chartres

3. La diversité des formes urbaines

La commune se caractérise par une composition urbaine assez simple, résultant notamment de son passé agricole et féodal et des différentes grandes périodes d'urbanisation: le centre-ville, le hameau de Montjay et son bâti ancien, les quartiers créés dans les anciens grands domaines (Guyonnerie, Haras, Royaume...), les lotissements pavillonnaires comme la Hacquinière ou Paris-Chevreuse, les lotissements créés sur un découpage parcellaire agricole comme le quartier du Vieux Parc ou les lotissements créés sur les coteaux boisés.

Très différenciés, ces tissus sont facilement identifiables à la lecture du cadastre. Si les grands équipements ont gommé le parcellaire, le tissu urbain suit, globalement, les grandes lignes de force du paysage (relief, cours d'eau).

Le bâti ancien traditionnel

On le retrouve dans le centre-ville principalement le long de la rue Charles de Gaulle qui constitue l'axe historique d'urbanisation et dans le quartier de Montjay notamment rue du Château et rue de Montjay. Le bâti s'implante soit à l'alignement sur rue où il prend la forme de maisons de ville, soit en retrait sous la forme d'anciens corps de ferme en U autour d'une cour intérieure fermée. Les hauteurs varient entre R+1 et R+2. Certains rez-de-chaussée sont occupés par des commerces. Ces constructions, très anciennes, ont fait pour certaines l'objet d'une réhabilitation. Toutefois, surtout en centre-ville, une partie des constructions demeure assez vétuste.



Front bâti rue Charles de Gaulle

L'habitat pavillonnaire

Il est très largement représenté puisqu'il constitue environ 80% du territoire. De nombreux lotissements ont été réalisés entre la fin du XIXème siècle et le début du XXème siècle avec l'arrivée du chemin de fer sur la commune. D'autres lotissements ont été construits durant l'entre deux guerres. Ils se caractérisent par un parcellaire régulier orthogonal, parallèle aux lignes de force du paysage (relief et cours d'eau). Le parcellaire en lanières est hérité de l'ancienne vocation agricole des coteaux (vignobles et vergers).

Le bâti est hétérogène même si certaines maisons se distinguent par la qualité de leur architecture. Les premières constructions constituaient à l'origine des maisons de villégiature. Elles comportent un rez-de-chaussée avec un ou deux étages surmontés de combles. Leur implantation s'effectue généralement en retrait par rapport à l'alignement de façon plus ou moins importante.



Ensemble pavillonnaire à la Hacquinière



Ensemble pavillonnaire, avenue Edouard Herriot

Des lotissements plus récents ont vu le jour, le plus représentatif étant les Hauts de Bures qui se distingue par une desserte en boucle et en impasse, un découpage parcellaire identique et un bâti homogène et de faible hauteur (R+C à R+1+C).



Ensemble pavillonnaire des Hauts de Bures

L'habitat pavillonnaire implanté sur de grandes parcelles

Disséminé sur le territoire ce type d'habitat pavillonnaire se caractérise par de grandes parcelles souvent arborées et un bâti hétérogène aux qualités architecturales diverses implanté en milieu ou en fond de parcelle. On le retrouve principalement sur les coteaux à proximité immédiate des bois ou des anciens domaines. Le sud ouest de la commune en limite avec Gometz en est l'exemple le plus représentatif



Grandes parcelles au sud ouest de la commune



Rue de la Guyonnerie

Les opérations d'ensemble

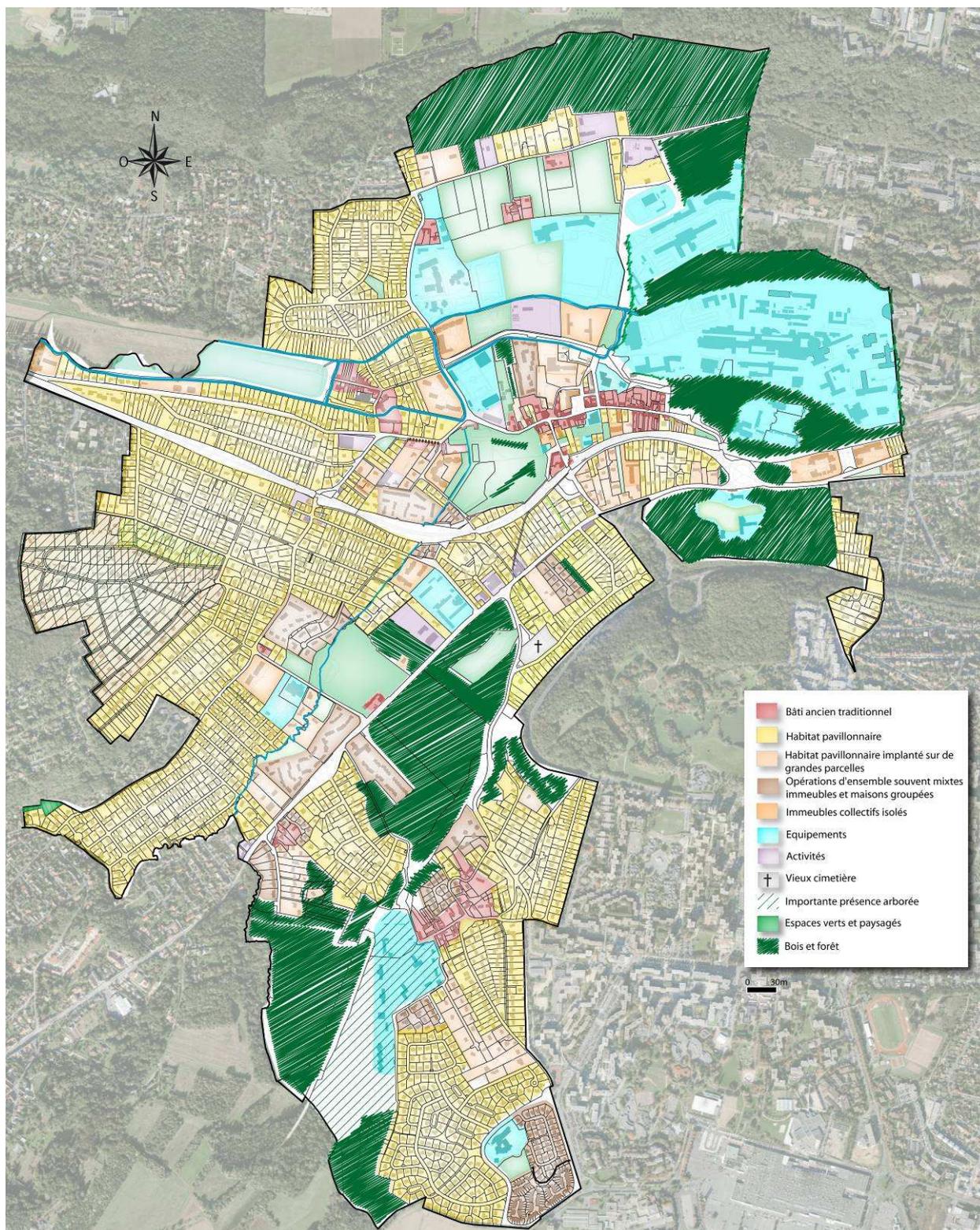
Egalement disséminées sur l'ensemble du territoire, ces opérations d'ensemble construites depuis les années 1970 jusqu'à nos jours, se distinguent par une mixité dans leur programme et leur composition : petits collectifs R+2, maisons de ville ou maisons groupées R+1+C.

Elles sont généralement de qualité et s'intègrent bien dans le tissu environnant en respectant les gabarits et en prenant en compte le relief.



Résidence des Monts Lories

Les tissus urbains



Les immeubles collectifs isolés

Ils se trouvent aux entrées de ville est et ouest et à proximité du centre-ville. D'une hauteur variant entre R+2 et R+4, ils sont majoritairement de qualité, implantés dans un cadre paysagé souvent arboré, à l'exception des résidences universitaires qui semblent vétustes, les façades étant dégradées.



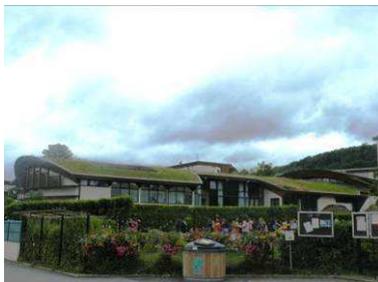
Résidence les Clos de Bures

Les équipements

Ils sont le plus souvent en rupture avec le tissu environnant par leurs formes, leurs volumétries et leurs architectures qui reflètent à la fois une époque de réalisation et la fonction de ces équipements.

Plusieurs types d'équipements se distinguent :

- les équipements liés à la vie quotidienne implantés dans le tissu pavillonnaire comme les écoles, les équipements sportifs tels que les gymnases...
- les équipements universitaires ou de plus grande envergure comme IHES et le centre psychiatrique par exemple.



Equipements scolaires de la Guyonnerie



Equipements universitaires



Centre Psychiatrique

Les activités

Elles représentent une part réduite du territoire. Elles se situent principalement aux abords des grands axes, notamment sur la route de Chartres et à proximité de la gare de la Hacquinière.

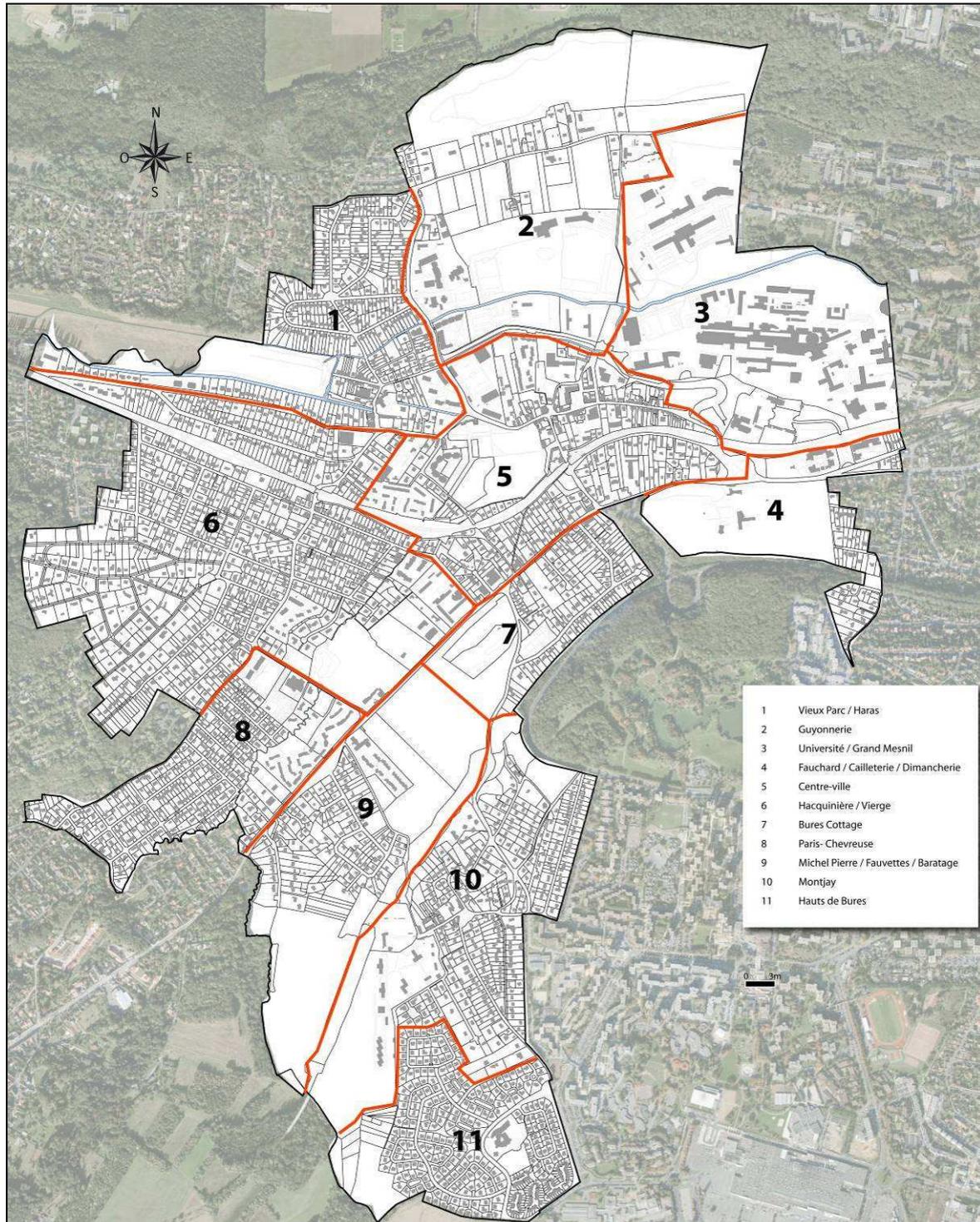


Hôtel d'entreprises à la Hacquinière

4. Analyse urbaine et paysagère par entité

Il n'y a pas à Bures de quartiers administratifs définis. Toutefois des secteurs ont leur identité propre : ils recouvrent des réalités géographiques, urbaines et fonctionnelles spécifiques et jouent un rôle important dans la représentation que les Buressois ont de leur ville. L'étude de la commune à travers ses différentes entités constitue donc une approche pertinente du territoire. Par ailleurs, afin de faciliter l'analyse, nous avons procédé à un découpage du territoire en 11 entités distinctes du nord au sud.

Carte des entités



1. Vieux Parc / Haras

Ce secteur à flanc de coteau est essentiellement pavillonnaire, avec un bâti hétérogène aux qualités architecturales diverses. Une importante présence végétale prenant la forme de jardins potagers, d'arbres fruitiers, de plantes grimpantes sur les murs mitoyens bordant l'Yvette, donne à l'ensemble du quartier un caractère champêtre. Plusieurs éléments structurent le quartier et marquent fortement l'identité des lieux :

- L'ensemble bâti de qualité situé rue de la Prairie qui marque l'entrée vers le bassin de retenue.
- Le bassin de retenue enherbé qui ouvre le paysage vers Gif s/Yvette et le front bâti rue Charles de Gaulle
- L'Yvette, en bordure ou en cœur d'îlot est très présente. Le long de la rue du Docteur Collé, elle fait partie intégrante des maisons ; en effet de petits ponts jalonnent l'Yvette et relient ainsi les parcelles privées à l'espace public.
- Le Grand Moulin à blé, toujours en activité, qui marque l'entrée sud du quartier.



Le bassin de retenue

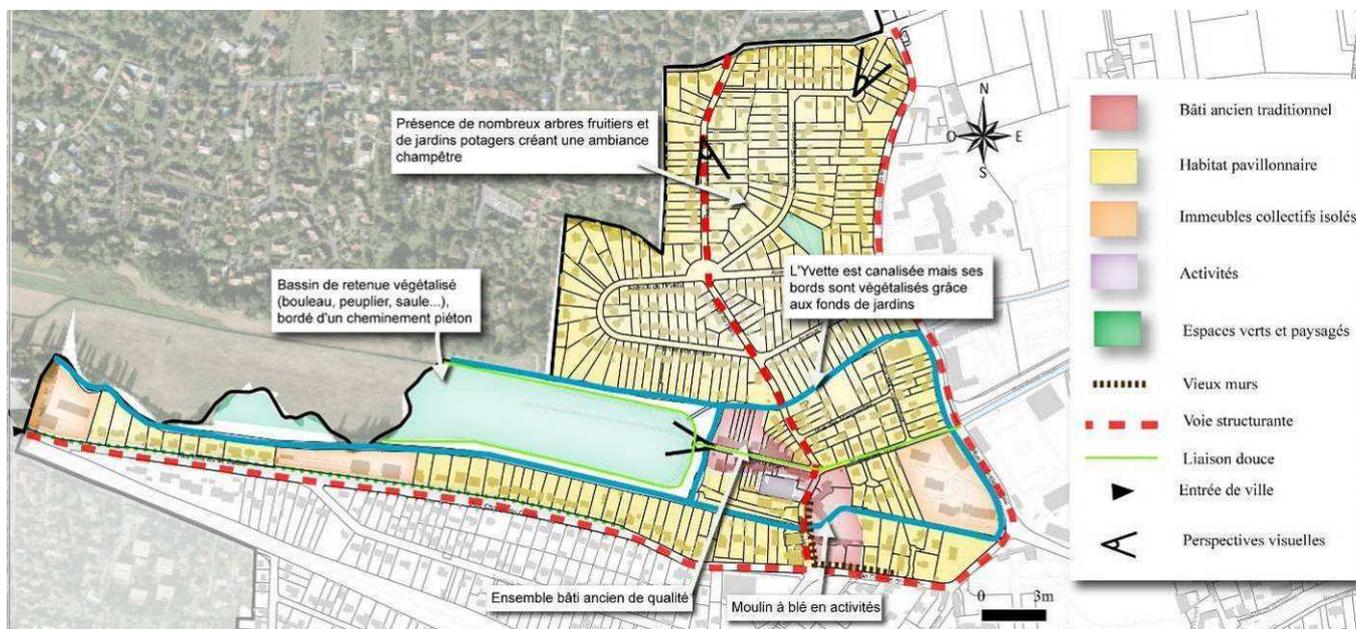


*Maisons avec petits ponts
rue du Docteur Collé*



*Perspective, rue
Scocard*

Analyse urbaine et paysagère



2.

3. La Guyonnerie

Ce secteur à flanc de coteau, situé au nord de la commune, a conservé son ancienne emprise domaniale avec son parcellaire agricole, ce qui le distingue du reste de la ville. L'urbanisation suit les lignes de force du relief. Sur les hauteurs se trouve le bois de la Guyonnerie et un ensemble pavillonnaire. Au sud de la rue de la Guyonnerie, on peut observer de grands espaces en jachère et d'anciennes fermes. La vue ainsi libérée offre de belles perspectives sur le centre de Bures et sur la vallée de l'Yvette. On note également la présence de milieux humides riches notamment la roselière.

On trouve ensuite de grandes emprises d'équipements scolaires et sportifs, et, entre les 2 bras de l'Yvette, des résidences universitaires et de l'activité maraîchère. Les abords de l'Yvette ne sont pas accessibles.

En limite est, le chemin de la Fontaine Saint-Matthieu a conservé un caractère pittoresque. Il constitue une liaison douce importante puisqu'il permet de relier la Guyonnerie et le secteur de l'Université au centre-ville par la rue Descartes.

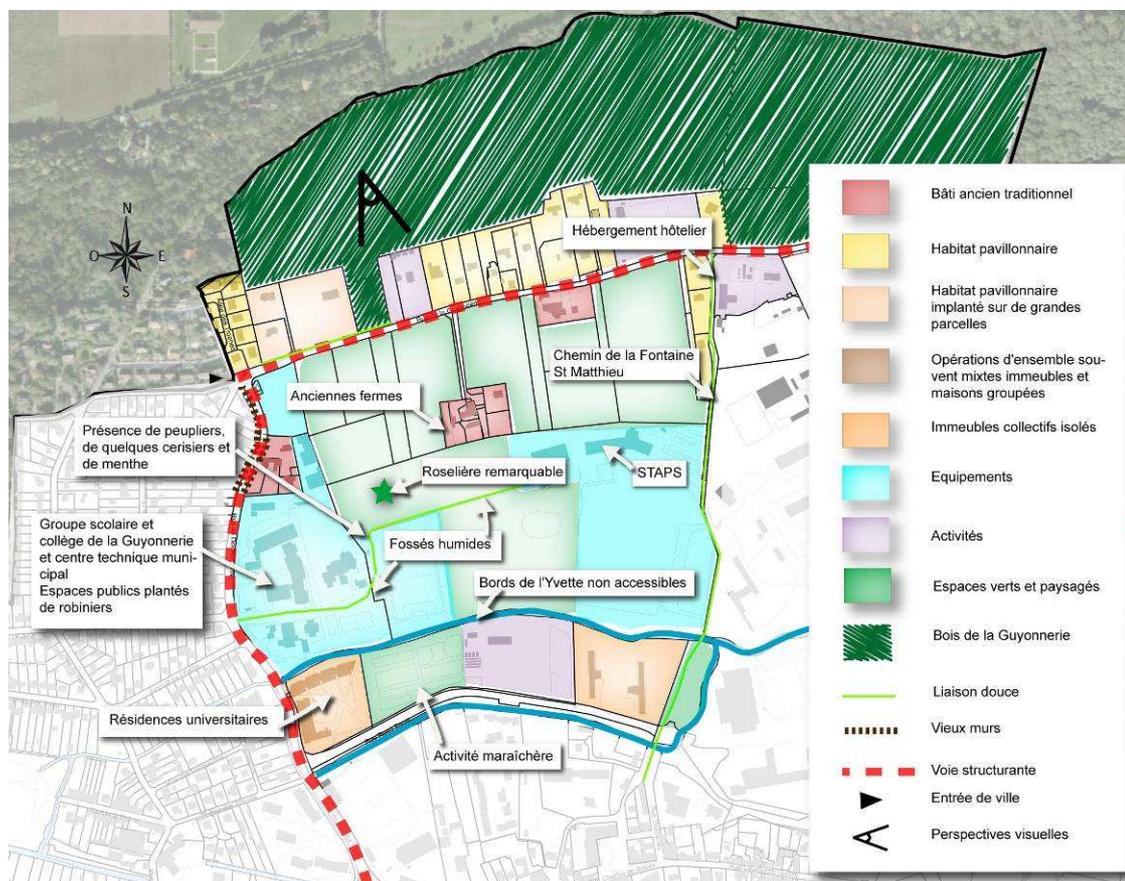


Espace naturel



Bords de l'Yvette non aménagés

Analyse urbaine et paysagère

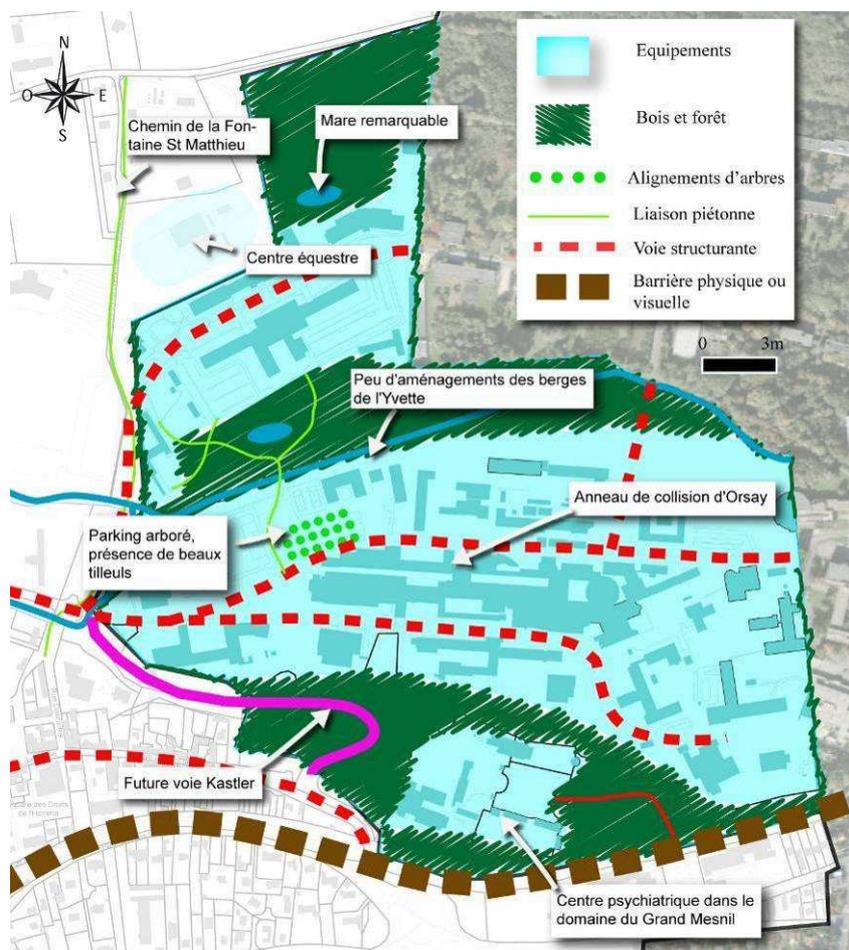


4. Université / Grand Mesnil

Université : Sans parcellaire visible, le terrain est occupé par des équipements importants : résidences universitaires, bâtiments de recherche et d'enseignement, gymnases, terrains de sports, parkings. Ce secteur est considéré comme un véritable « poumon vert » par les buressois, notamment par la présence d'arbres remarquables et de zones humides (mares).

Grand Mesnil : ancien domaine, il est constitué d'un bois, d'un château et de constructions annexes récentes nécessaires au fonctionnement du centre psychiatrique.

Analyse urbaine et paysagère



Bâtiment universitaire



Hôpital Psychiatrique du Grand Mesnil

5. Fauchard / Cailleterie / Dimancherie

Le quartier de la Dimancherie est uniquement accessible depuis Orsay. Il est composé d'un ensemble pavillonnaire situé entre le parc de l'IHES de Bures et le quartier des Deux Gares d'Orsay. On y observe quelques maisons intéressantes avec de beaux jardins.

Cailleterie – Fauchard : le secteur s'inscrit entre la voie ferrée en contre-bas et la route de Chartres. Il est constitué d'immeubles collectifs R+3, de part et d'autre de l'allée Fauchard. Les espaces verts en pied d'immeubles sont bien entretenus et de qualité. Les constructions présentent une architecture simple.

Route de Chartres / rond Point du 8 mai 1945 - IHES : Le domaine accueille l'Institut des Hautes Etudes Scientifiques. Cette grande propriété est peu perceptible depuis le rond point du 8 mai 1945.



Rue de Bures

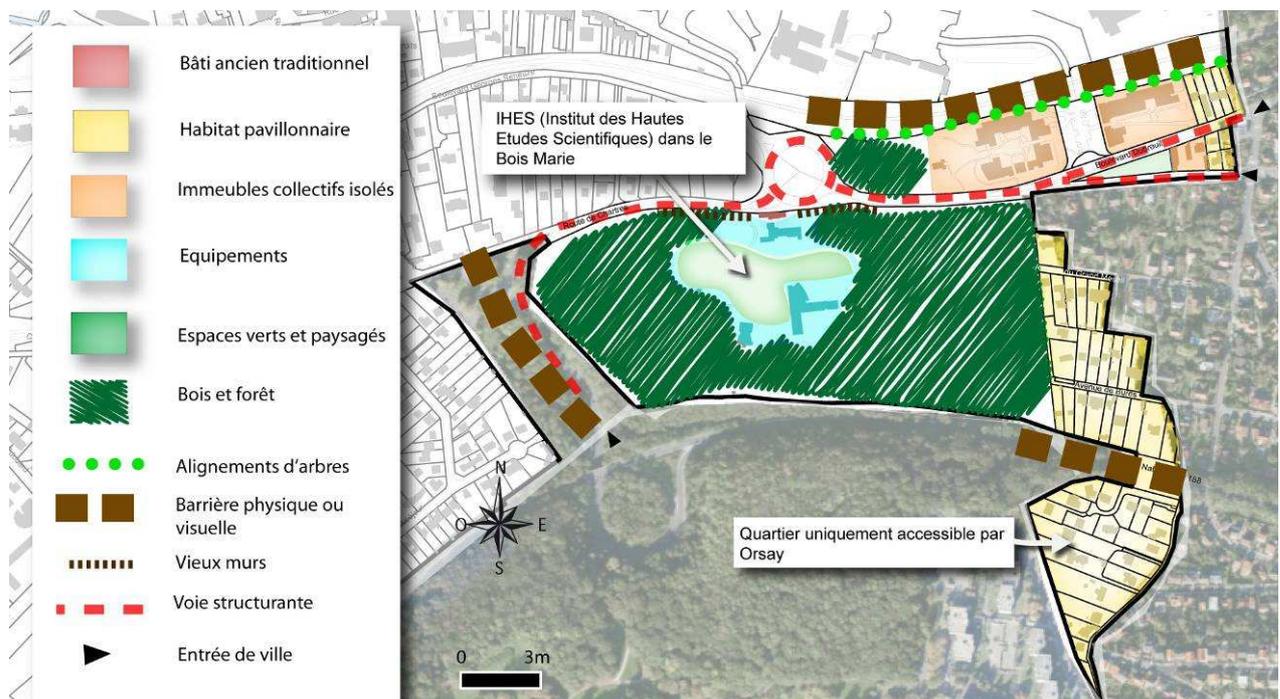


Immeuble allée Fauchard



Rond point et IHES

Analyse urbaine et paysagère



6. Centre-ville / Royaume /Seneuze

Le centre ancien, initialement petit bourg qui s'est développé autour de la rue Charles de Gaulle, a conservé la trace de sa structure originelle (bâti ancien, maisons de ville à l'alignement..).

Les limites du centre-ville sont constituées par l'Yvette au nord et la voie ferrée au sud, qui forme une coupure importante.

Autour du centre ancien, un morcellement progressif des terrains à vocation maraîchère (même si il en existe encore quelques uns aujourd'hui) a conduit à la construction d'opérations assez récentes d'habitats et d'équipements aux qualités architecturales et urbaines diverses.

Plusieurs éléments bâtis ou paysagers marquent fortement ce secteur

- La Gare

La gare dessert directement le centre-ville. Pour autant son environnement immédiat n'est pas celui d'un centre ville constitué.

- La Grande Maison et son parc

Datant du XVIIème siècle, elle n'a pas de fonction définie et son état actuel ne permet pas d'y développer des activités en dehors d'un espace de stockage. A contrario, son parc est un lieu de promenade apprécié par les Buressois. On y découvre de belles perspectives sur le versant nord jusqu'aux Bois de la Guyonnerie. Il assure par ailleurs des liaisons piétonnes vers le secteur du Royaume. Il reste toutefois peu perceptible depuis la rue Charles de Gaulle notamment en raison de son imposant mur de clôture en meulière qui ferme l'espace du parc et le coupe de la ville.

- Le marché

Situé en vis-à-vis de la Grande Maison et à la jonction avec les quartiers du Vieux parc, de la Guyonnerie et de la Hacquinière ; il bénéficie d'une position stratégique. Son dynamisme est assez faible, ce qui est sans doute lié à la qualité architecturale des installations et à leur caractère peu fonctionnel. Il ne répond plus aux besoins d'espaces publics, d'espaces de stationnement, d'espaces de livraison ou d'espace de vente nécessaire au bon fonctionnement d'un marché d'une ville de la taille de Bures.



Parvis de la Gare



Stade Chabrat, Marché et Grande Maison depuis le carrefour Rue Charles de Gaulle, rue du Docteur Collé

Le boulevard Georges Seneuze dessert un quartier qui s'est développé avec l'arrivée du chemin de fer, composé de belles maisons 1900 en meulière.

Royaume : ce secteur divisé en 2 par la voie ferrée, constituant une véritable coupure urbaine, se caractérise par un tissu étroit desservi par des ruelles ou impasses. Le bâti est hétérogène et varié. On retrouve du bâti ancien réhabilité à proximité de la Grande Maison, des maisons en pierre de meulière près de la Gare, des pavillons récents, des immeubles collectifs de qualité diverse et des maisons groupées.



Résidence le Parc de Bures

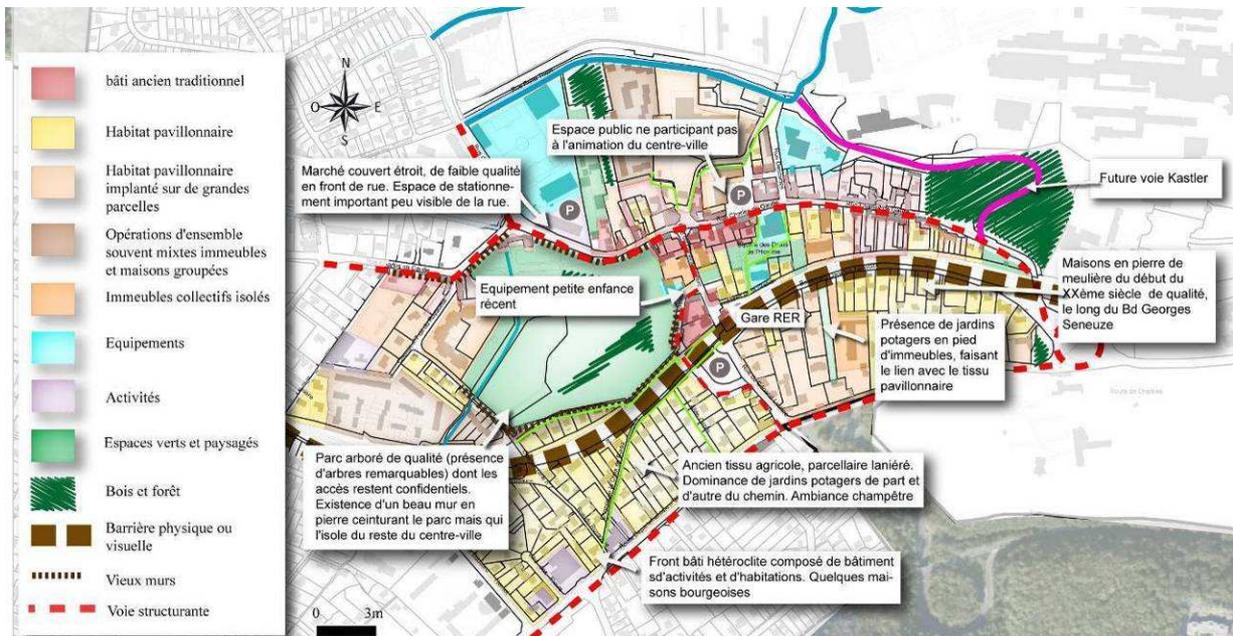


Rue du Royaume



Chemin du Royaume

Analyse urbaine et paysagère



7. La Hacquinière / Quartier de la Vierge

Dans ce secteur, on observe 4 entités urbaines distinctes :

- Le lotissement pavillonnaire de la Hacquinière, représentatif d'une urbanisation du début du XXème siècle de part et d'autre de la voie ferrée. On note un petit pôle d'activités (commerces de proximité et bureaux) autour de la gare RER.
- Le coteau boisé en limite avec Gometz. Dans ce quartier, les maisons, souvent imposantes, sont implantées au milieu de grandes parcelles arborées. Ce secteur donne l'impression de pénétrer dans un « bois habité » .
- Les opérations d'ensemble construites dans l'ancien domaine de la Vierge aux abords du Vaularon, à proximité du parc du même nom. Elles s'inscrivent avec harmonie en fond de vallée.
- Les grandes emprises d'équipements et d'activités aux abords de la route de Chartres, notamment l'institut d'optométrie et le groupe scolaire Léopold Gardey.



Avenue du Maréchal Foch



Avenue Faidherbe

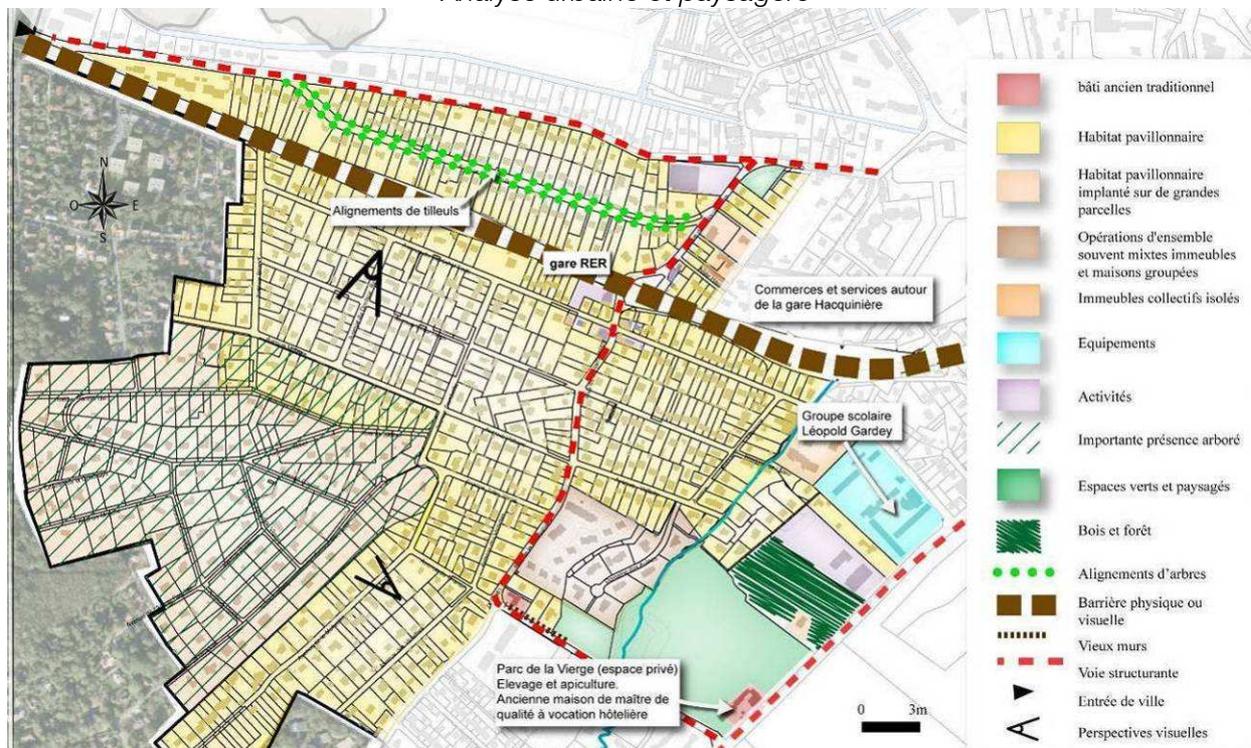


Bâtiment annexe du
château de la Vierge



Institut d'optométrie

Analyse urbaine et paysagère



8. Bures Cottage

Le quartier est desservi par la route de Chartres et la rue de Montjay.

Sur l'avenue Beauséjour, les maisons sont implantées sur un terrain pentu. On remarque un certain nombre de maisons de caractère, des années 30 à 40. En face du cimetière, les maisons sont plus récentes.

Depuis le vieux cimetière se dégagent des perspectives visuelles intéressantes sur la vallée.

Le cimetière paysager de qualité s'inscrit parfaitement dans le bois des Trèfles.



Maison de caractère, avenue Beauséjour

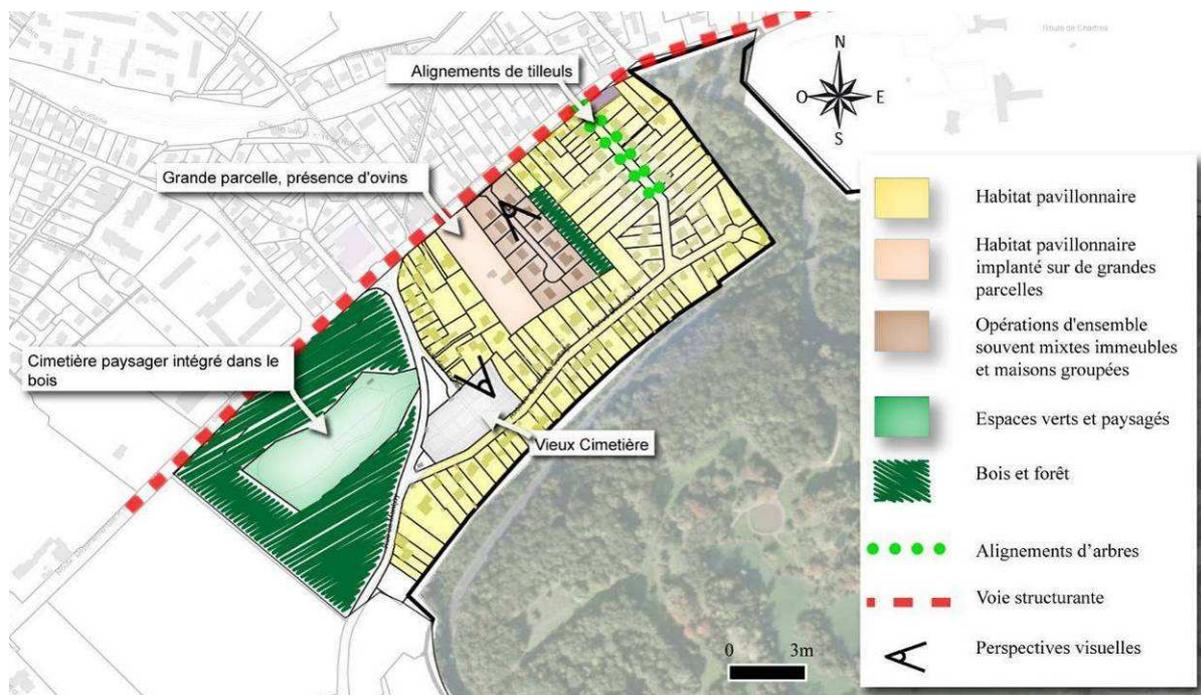


Alignements de tilleuls, avenue Beauséjour



Cimetière paysager

Analyse urbaine et paysagère



9. Paris-Chevreuse

Ce quartier possède des caractéristiques similaires au quartier de la Hacquinière :

- Le lotissement des années 1900-1930 qui suit le tracé du Vaularon
- Des opérations d'ensemble qui s'inscrivent dans l'ancien domaine de la Vierge, notamment le domaine du Pré Launay qui constitue un ensemble important de maisons groupées
- Des équipements, principalement le Moving, équipement privé très fréquenté par les buressois

La particularité de ce secteur tient à l'ensemble des impasses perpendiculaires au Vaularon.

Des jardins fleuris et potagers donnent à ce secteur un caractère champêtre. L'espace public se prolonge sur un espace vert aménagé aux abords du Vaularon.



Domaine du Pré Launay

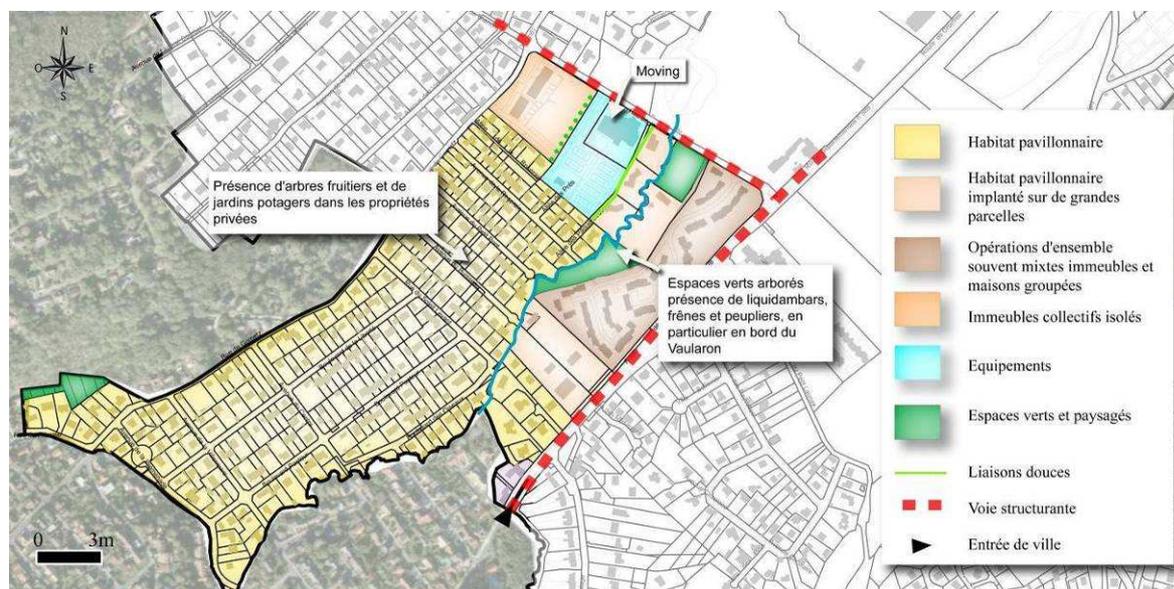


Jardin potager, avenue de la Roseraie



Passerelle enjambant le Vaularon

Analyse urbaine et paysagère



10. Michel Pierre / Fauvette / Baratage

Egalement desservi par la route de Chartres, ce quartier, situé dans la pente, est formé par 3 entités distinctes :

- **Le Bois Michel Pierre** qui correspond à une opération d'ensemble récente de qualité mêlant des petits collectifs à proximité de la route de Chartres et des maisons groupées de petites tailles.
- **Les Fauvettes**, lotissement composé de pavillons hétérogènes implantés sur d'assez grandes parcelles. On y note la présence de quelques maisons de caractère sur les hauteurs
- **Le Baratage**, de part et d'autre du chemin du Baratage. On y trouve un ensemble de maisons jumelées côté sud et des pavillons implantés en retrait sur d'anciennes parcelles agricoles côté nord.

L'ensemble du secteur possède de nombreux accès piétons au bois de Montjay. Un sentier permet notamment d'accéder au Viaduc des Fauvettes



Rue du Bois Michel Pierre

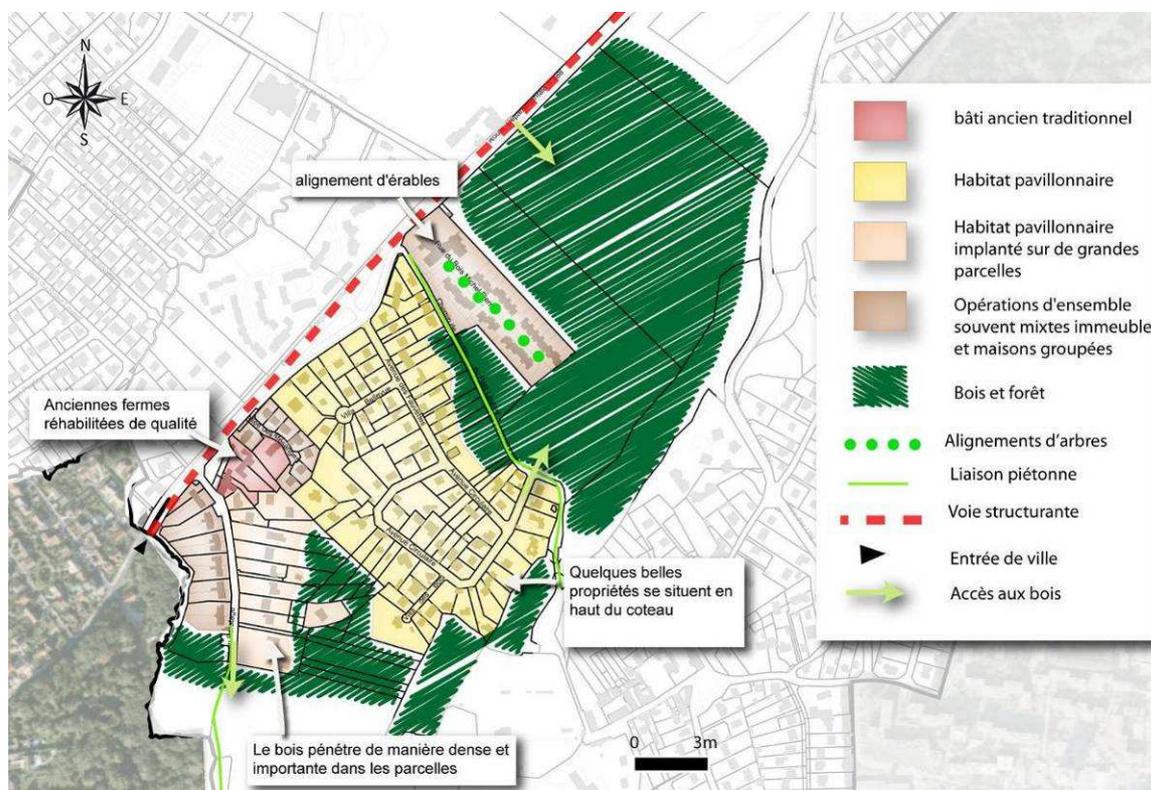


Avenue Circulaire



Chemin du Baratage

Analyse urbaine et paysagère



11. Montjay

Le quartier de Montjay est assez enclavé. Montjay est relié au quartier des Fauvettes par le chemin de l'ancienne Butte. 3 entités se distinguent :

- Le noyau rural ancien, situé rue du Château et rue de Montjay qui marque fortement l'ensemble du quartier. Les rues y sont assez étroites.
- Le domaine de Montjay qui accueille un équipement pour jeunes rattaché au Ministère de la Justice.
- Le reste du quartier est constitué par un ensemble pavillonnaire assez classique.



Bâti ancien, rue du Château

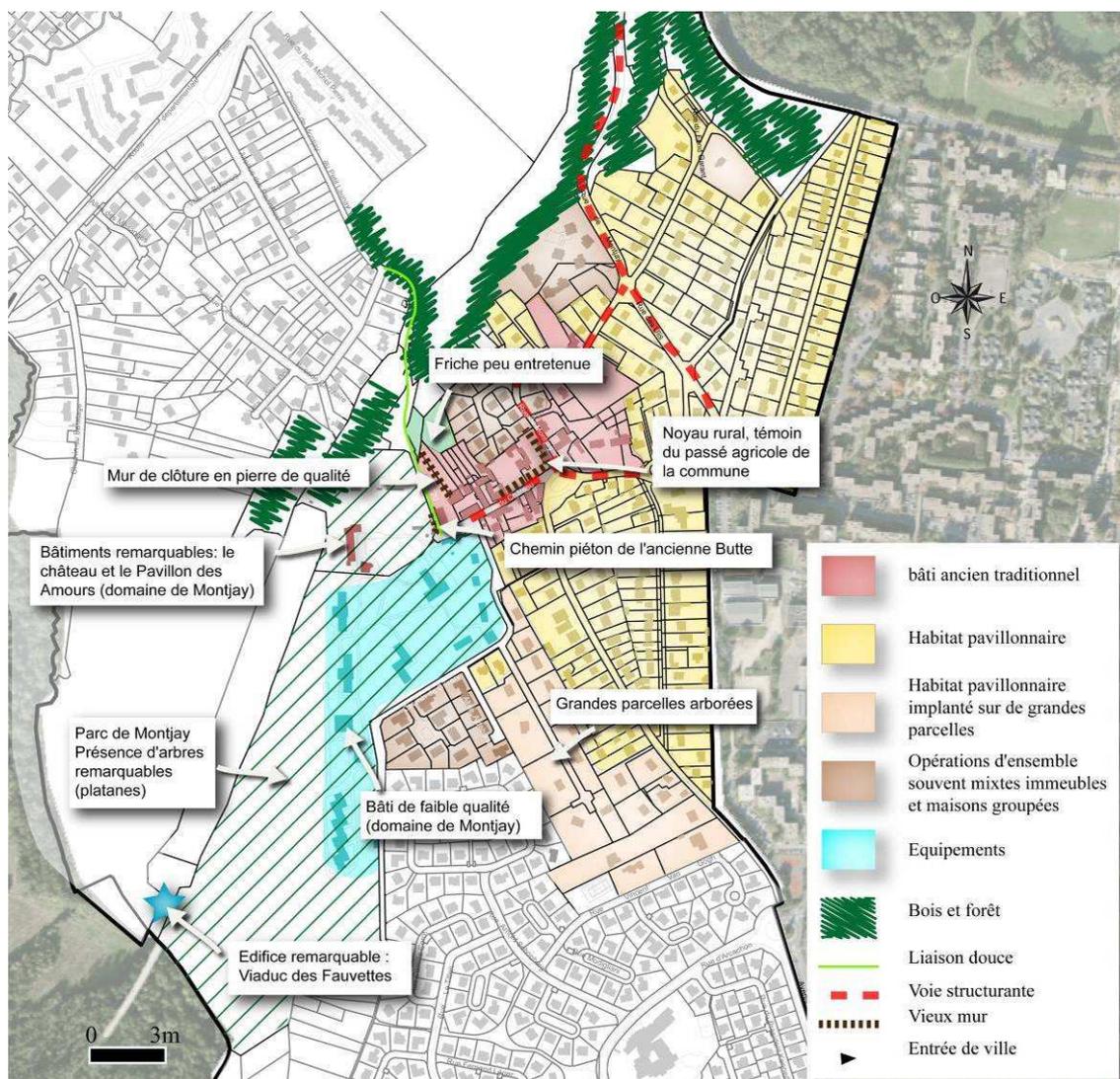


Bâtiments, domaine de Montjay



Rue de Villeziers

Analyse urbaine et paysagère



12. Hauts de Bures

Ce quartier est desservi par les Ulis, seule une liaison piétonne le relie au quartier de Montjay. Ce quartier fermé sur lui-même est assez homogène.

Les lotissements récents sont composés d'un bâti implanté en milieu de parcelles pour les plus grandes (les Hauts de Bures) et d'un bâti mitoyen pour les petites parcelles (le Clos du Midi, Westland).

L'école des quatre coins, au centre du quartier, sépare les différents lotissements.



Rue Marx Ernest

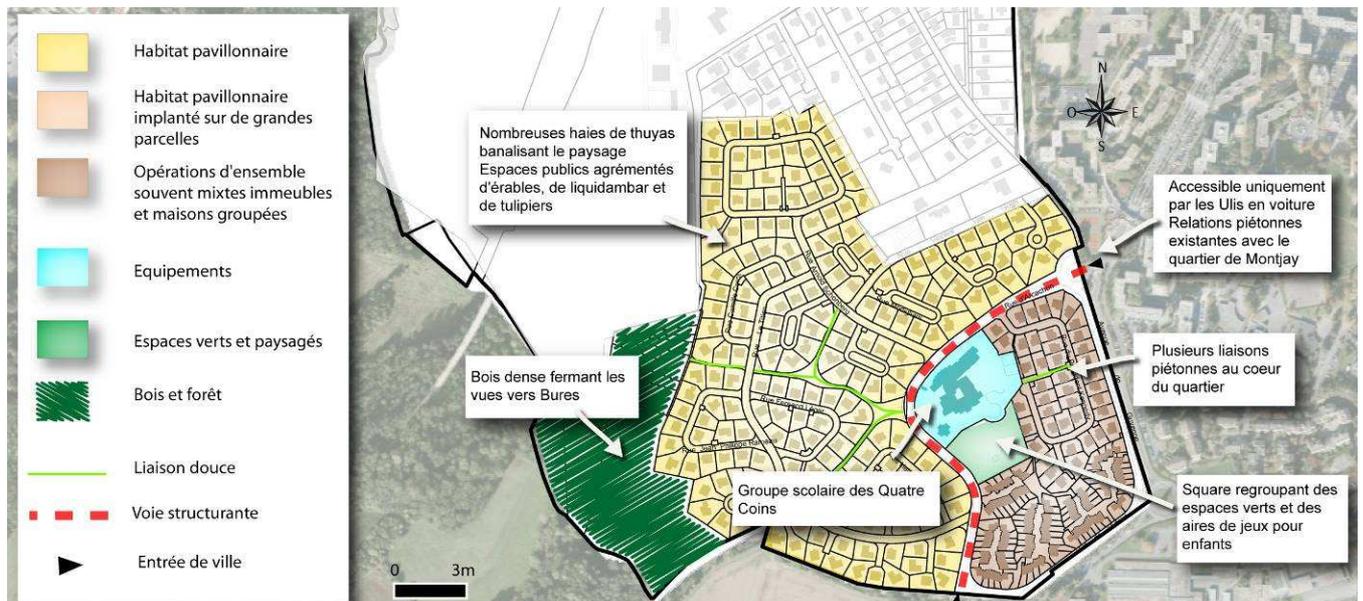


Placette de Marjolaine



Ecole des quatre coins

Analyse urbaine et paysagère



5. Le fonctionnement urbain et paysager du territoire

5.1. Le fonctionnement urbain

- La ville s'organise autour de 3 axes structurants : la RN 188, la route de Chartres et la rue Charles de Gaulle qui à la fois, conditionnent la desserte des différents quartiers d'habitations mais aussi les séparent les uns des autres.
- De grands domaines ou aménagements paysagers présents dans chaque quartier de la ville marquent fortement le territoire.
- La commune de Bures est essentiellement résidentielle, environ 70% du territoire sont constitués d'un tissu pavillonnaire.
- Des résidences universitaires sont situées au bord de l'Yvette, à la jonction entre l'Université, le quartier de la Guyonnerie et le Centre-ville
- Dans le quartier de la Guyonnerie, de **grands espaces naturels** sont présents.

Les pôles de centralité se développent principalement autour des équipements et des commerces de la ville :

- **Le centre-ville** desservi par les transports en commun (RER B) constitue le principal pôle d'attraction et d'animation de la ville. Il regroupe la majorité des commerces et équipements de la commune (mairie, marché, équipement petit enfance, bibliothèque...) et plusieurs espaces publics (places et placettes, le parc de la Grande Maison, le square des Droits de l'Homme).

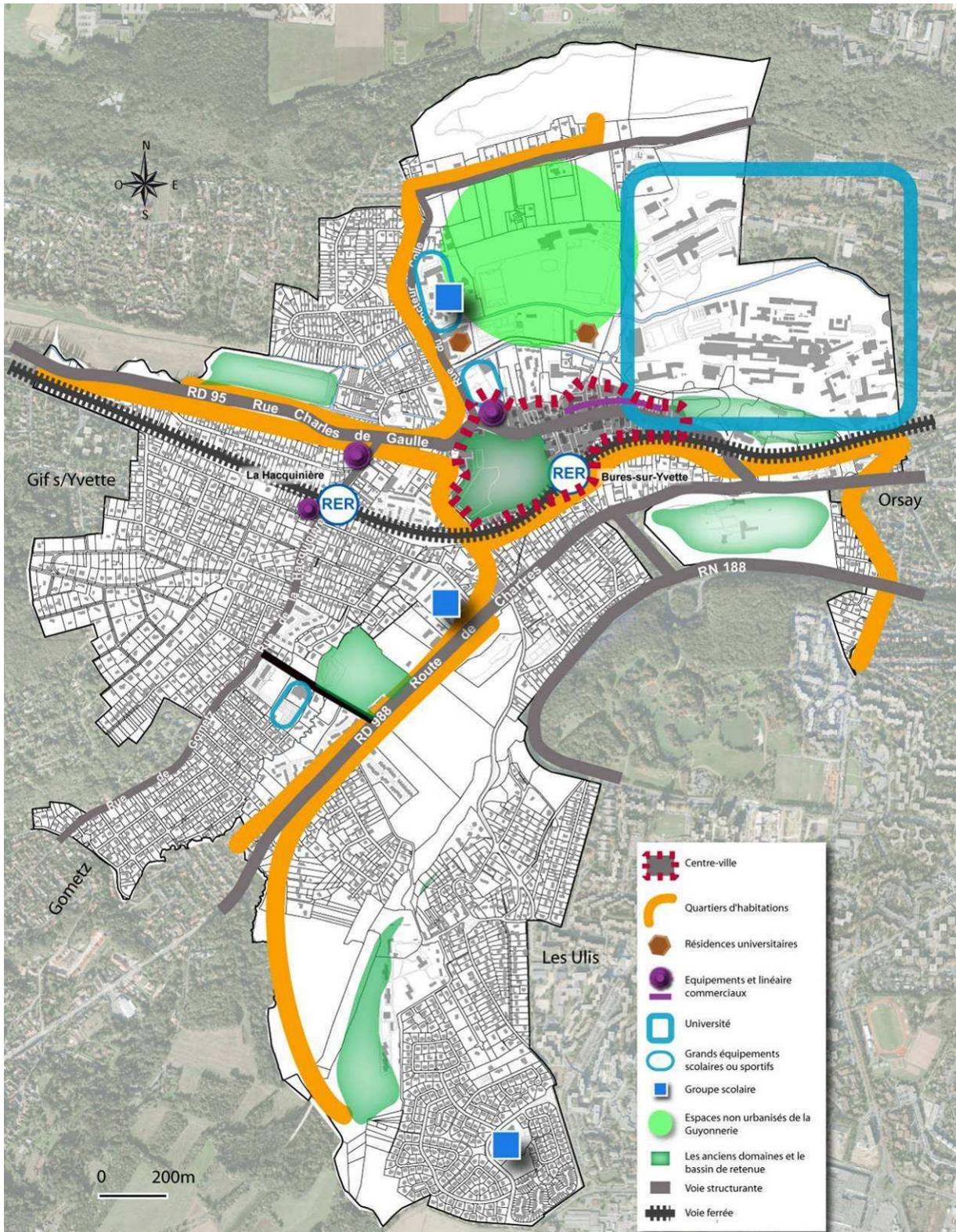
Il s'est développé à partir du cœur traditionnel ancien. Il manque aujourd'hui de lisibilité, d'attractivité et de qualité urbaine. Il ne correspond pas aux attentes et besoins de habitants.

- A l'échelle du quartier de la **Hacquinière**, des commerces de proximité et des activités (hôtels d'entreprises) forment un petit pôle. Cette centralité est renforcée par l'accueil de la deuxième gare RER de la commune.

- **Les équipements** scolaires sont bien répartis sur l'ensemble de la commune ; on remarque une concentration d'équipements scolaires (collège) et sportifs (gymnase et stade Chabrat), au nord de la commune entre le centre-ville et le quartier de la Guyonnerie.

- De grandes emprises d'**équipements universitaires** (université Paris XI et IHES) se situent à l'est de la commune, aux portes du centre-ville.

Carte du fonctionnement urbain



5.2. Le fonctionnement paysager

Cette partie donne une lecture du territoire sous l'aspect paysager, en analysant sa lisibilité, les points de vue et les repères remarquables...

La topographie importante de la commune engendre des paysages variés : plateaux, coteaux et fonds de vallée.

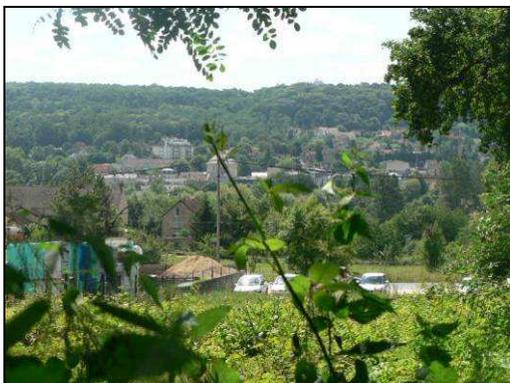
La vallée de l'Yvette est large et s'ouvre au nord sur le site naturel et sur le coteau boisé de la Guyonnerie, qui forme un horizon haut et bien marqué. De nombreux espaces verts ou naturels se mêlent au bâti, créant ainsi un espace très paysager. Une grande partie de la vallée à l'est est occupée par les terrains de l'Université, véritable écrin vert en lien avec le bois de la Guyonnerie.

La vallée du Vaularon qui s'étend vers le sud est plus étroite. Les pentes sont plus fortes que dans la vallée de l'Yvette mais l'horizon est toujours très haut et marqué par les bois de la Hacquinrière à l'ouest et par les bois du Fond Garant et de la Garenne à l'est.

Le plateau des Ulis, au sud-est de la commune, est délimité par les bois de la Garenne et du Fond Garant à l'ouest, et par les immeubles collectifs des Ulis à l'est. Il est occupé essentiellement par de l'habitat pavillonnaire.

De nombreux éléments, naturels ou anthropiques créent des coupures visuelles ou fonctionnelles dans le paysage de la commune :

- La voie ferrée sépare le territoire en deux parties nord et sud.
- La RD 988 et la coulée verte formée par les bois de la Garenne et du Fond Garant isolent les quartiers sud-est sur le plateau des Ulis (Montjay et les Hauts de Bures) du reste de la commune.



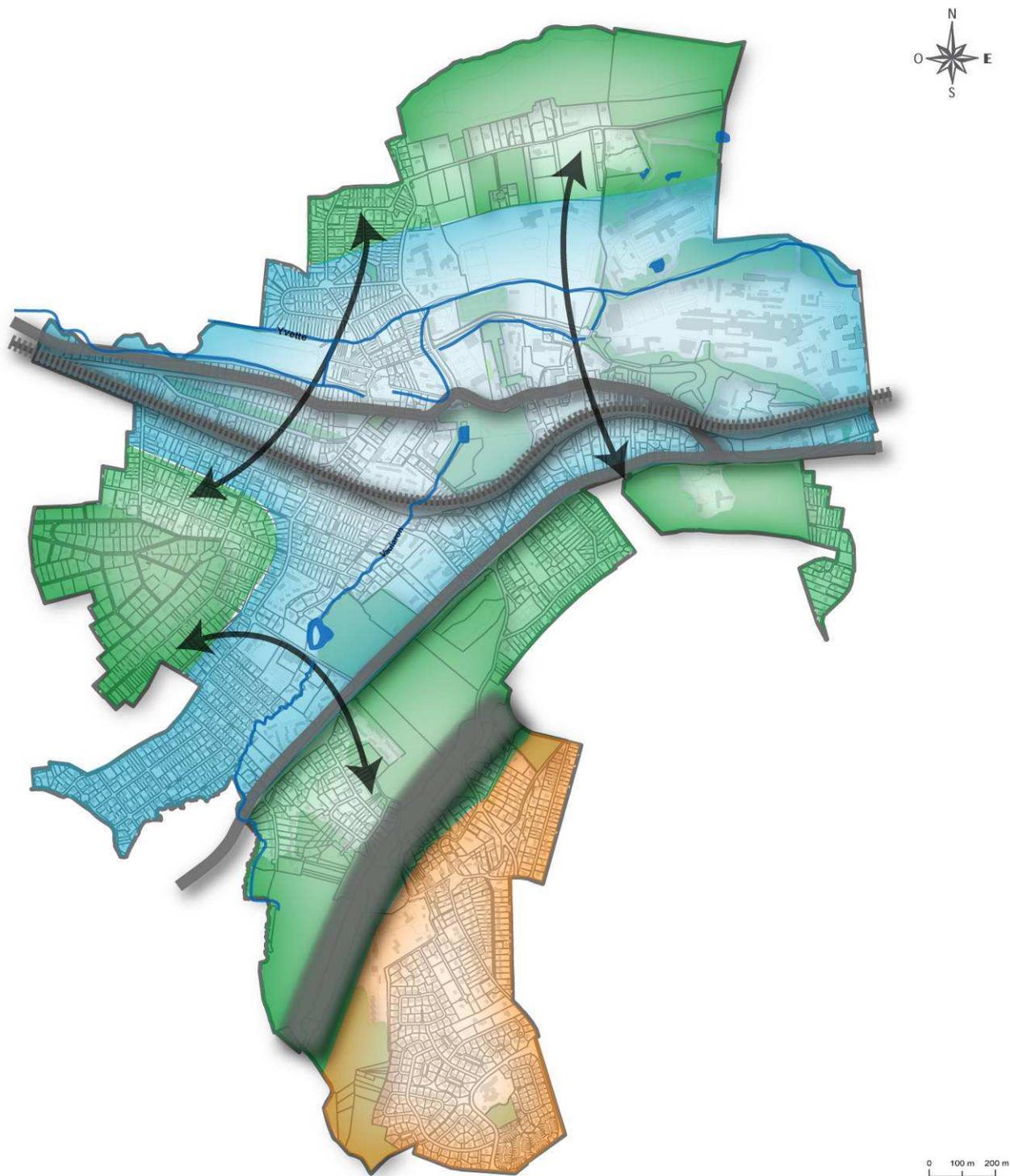
Vue depuis la Guyonnerie



Vue depuis la rue du Maréchal Foch

Les hauteurs, le fond de vallée et les ruptures de pente offrent une variété de points de vues et de nombreuses relations de co-visibilité.

Carte du fonctionnement paysager



LEGENDE

- | | | | |
|---|---------|---|--------------------------------------|
|  | Plateau |  | Coupures visuelles ou fonctionnelles |
|  | Coteaux |  | Relations de co-visibilité |
|  | Vallées |  | Cours d'eau |

B. Fonctionnement du territoire

1. Les équipements

1.1. Les équipements administratifs et publics

- l'Hôtel de ville, en centre ville
- le centre technique municipal, au nord de la commune, rue du docteur Collé
- la police municipale, située rue Charles de Gaulle
- la poste, rue Charles de Gaulle,
- le cimetière et le cimetière paysager

La ville de Bures est rattachée aux services publics des communes suivantes :

- Palaiseau pour les impôts
- Orsay pour la trésorerie principale et la sécurité sociale
- Les Ulis pour la police nationale
- Gif sur Yvette pour les pompiers



Hôtel de Ville



La Poste

1.2. Les structures de la petite enfance

Une maison de la petite enfance est située rue du Général Leclerc, elle est ouverte de 7h à 19h.

La maison de la petite enfance est la seule structure municipale destinée à l'enfance.

Elle regroupe : - un multi accueil collectif

- un service d'accueil familial
- service de protection infantile

Le multi accueil collectif accueille 40 enfants tous les jours, âgés de 10 semaines à 3 ans. 13 professionnels encadrent ses enfants dans quatre lieux de vie :

- un lieu pour les bébés jusqu'à 1 an,
- un pour les enfants de 1 à 2 ans,
- le suivant pour ceux âgés de 2 à 3 ans
- le dernier, pour des enfants de 3 mois à 3 ans, d'une demi-journée à trois jours par semaine.

Le service d'accueil familial regroupe une dizaine d'assistantes maternelles, recrutées par la ville, accueillant jusqu'à 3 enfants chacune. Elles se regroupent 2 jours par mois, où elles viennent à tour de rôle (en petit groupe) au sein de la maison de la petite enfance.

Le service de protection infantile utilise des locaux mis à disposition de la mairie 3 après-midi par semaine. Il accueille les mamans et leurs bébés pour leur suivi infantile, vaccinations etc.



Maison de la petite enfance

1.3. Les équipements scolaires

La commune possède trois groupes scolaires composés d'une école maternelle et d'une école élémentaire :

- le groupe scolaire Léopold Gardey, rue Edouard Herriot
- le groupe scolaire de la Guyonnerie, rue du docteur Collé, au nord de la commune,
- le groupe scolaire les Quatre Coins, rue d'Arcachon, au sud de la commune.



Groupe scolaire des Quatre coins



Groupe scolaire Léopold Gardey

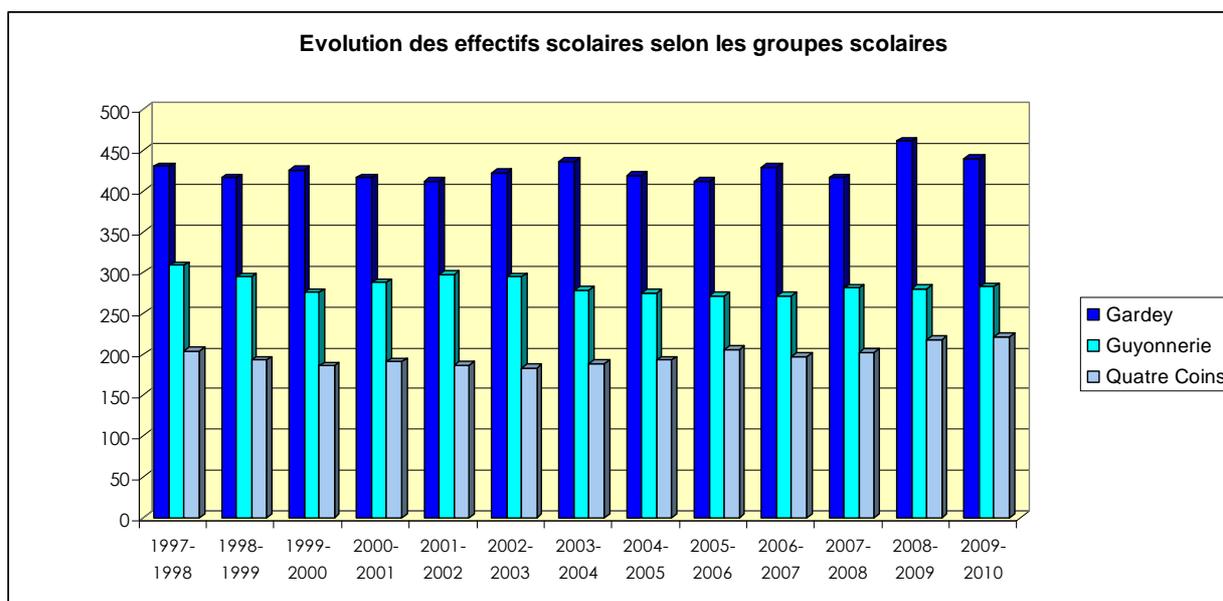
Evolution des effectifs scolaires

A la rentrée de septembre 2009, les trois groupes scolaires regroupent 943 élèves (346 en maternelle et 597 en élémentaire) répartis comme suit :

- 11 classes et 283 élèves pour le groupe scolaire de la Guyonnerie
- 9 classes et 221 élèves pour celui des Quatre Coins
- 17 classes et 439 élèves pour le groupe scolaire Léopold Gardey

L'évolution des effectifs scolaires est variable selon les écoles, les trois groupes scolaires ont vu leurs effectifs baisser à des périodes différentes :

- le groupe scolaire de la Guyonnerie a connu une baisse entre 2003/2004 et 2007/2008
- le groupe scolaire des Quatre Coins entre 2000/2001 et 2003/2004
- le groupe scolaire Léopold Gardey entre 1999/2000 et 2002/2003 puis entre 2004/2005 et 2006/2007 et 2009-2010.



L'enseignement secondaire

Un collège est présent sur la commune, le collège de la Guyonnerie, situé rue du Docteur Collé. Il regroupe 459 élèves répartis dans 18 classes de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Concernant les lycées, les élèves de Bures fréquentent les lycées de communes voisines :

- Le lycée Blaise Pascal à Orsay
- Le lycée de l'Essouriau aux Ulis
- Le lycée de la Vallée de Chevreuse à Gif sur Yvette

1.4. Les équipements et services périscolaires

La commune possède un centre de loisirs, rue Charles de Gaulle, ouvert tous les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Une halte garderie avec un centre PMI est également présente sur la commune. Ils sont situés Chemin Villevert.

1.5. Les équipements universitaires

Bures sur Yvette concentre sur son territoire de nombreuses infrastructures universitaires :

- l'Institut des Hautes Etudes Scientifiques : IHES
- l'Institut et Centre d'Optométrie
- l'Institut National de Recherche Agronomique : INRA
- le Centre d'Action Educative et d'Insertion : CAEI
- l'Université Paris Sud XI : le campus de Bures sur Yvette est constitué de la faculté de sciences et des laboratoires de recherche (CNRS, INRA, INSERM...). Il accueille plus de 13 000 étudiants, 1 700 étudiants et chercheurs, 1 800 personnels administratifs et techniciens ainsi que 2 100 thésards.



Faculté Jean Monnet



Laboratoire de l'accélérateur linéaire

1.6. Les équipements culturels

Il existe dans la commune trois équipements culturels :

- **le centre culturel Marcel Pagnol**, situé rue Descartes, comprenant une salle de spectacles d'une capacité de 157 places assises et 250 debout et un espace jeunes. Il accueille le service culturel, le service jeunesse et la ludothèque.

De septembre à juin, le service culturel propose une palette de spectacles assez variés adaptés à tous les styles : théâtre, musique, marionnettes, humour et poésie.

Il est très fréquenté (7 996 entrées pour la saison 2008/2009), il dispose d'un quinzaine de spectacle programmé par la ville et une vingtaine par les associations. C'est l'unique salle de la ville.

Le bâtiment date de 1968 et a été agrandi en 2001/2002, avec l'ouverture de la ludothèque et de l'espace jeune.

L'espace jeunes accueille les jeunes de 11 à 25 ans et leur propose de l'aide aux devoirs, des animations culturels, sportives et de détente. Il est ouvert le soir et le samedi après midi pendant la période scolaire et le samedi après midi et la semaine pendant les vacances. Des séjours sont aussi proposés. L'espace jeune est de plus en plus fréquenté.

Le hall du centre culturel est vétuste et non adapté pour l'accueil des expositions.

- **la ludothèque « Bur'lututu »**, localisée dans le centre Marcel Pagnol. C'est un lieu convivial, un espace de rencontre autour du jeu et des jouets.

La ludothèque est ouverte à tous. Elle est ouverte à tous les habitants de Bures-sur-Yvette et à ceux des proches communes.

Elle accueille en grande majorité les crèches, les écoles maternelles et élémentaires. Depuis son agrandissement, elle est de plus en plus fréquentée. Une soirée jeux est organisée tous les mois.

- **la bibliothèque**, située impasse de la Station. La bibliothèque est trop petite et vétuste. La possibilité d'augmenter la quantité de livres est très faible. De plus, elle n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. La création d'une nouvelle bibliothèque serait importante pour les buressois.

Une autre salle de spectacle sur la commune permettrait de diversifier l'offre actuelle et d'accueillir les spectacles de l'école de musique et du conservatoire d'Orsay dans un autre lieu que le centre culturel qui connaît une forte demande.

1.7. Les équipements sportifs

Les installations sportives sont principalement réparties autour de trois sites :

- Le stade municipal Chabrat et son gymnase de 1 250 m² qui possède aussi des tennis couverts (2 terrains), le Dojo Marc Depierre de 410 m² et un terrain en herbe de 6 500 m². Tous ces équipements présentent différents signes de vétusté : mauvais état du terrain, énergivore, problème d'isolations... Un bâtiment modulaire de 450 m² à usage sportif va être construit à côté du stade. Le skate parc est situé dans le complexe sportif, il représente 850 m². Il est en très mauvais état mais bien fréquenté.

Le site du complexe Chabrat s'étend sur 8 000 m² avec des parties roulantes en très mauvais état.

- les tennis de la Vierge, situés rue de la Vierge, comporte 6 terrains en extérieurs. Ces terrains sont très utilisés (470 adhérents) et fonctionnent en autonomie. Un club house est aussi présent mais en très mauvais état.
- le Complexe Omnisport Socio Educatif Couvert (COSEC) Léo Lagrange situé dans le quartier de la Guyonnerie comporte 4 salles : une de 1 100m², la deuxième de 600 m², un dojo de 300 m² et une salle de danse de 300 m². Ce complexe et les salles qui le composent sont énergivore, les couvertures, l'isolation thermique et phonique sont à refaire.

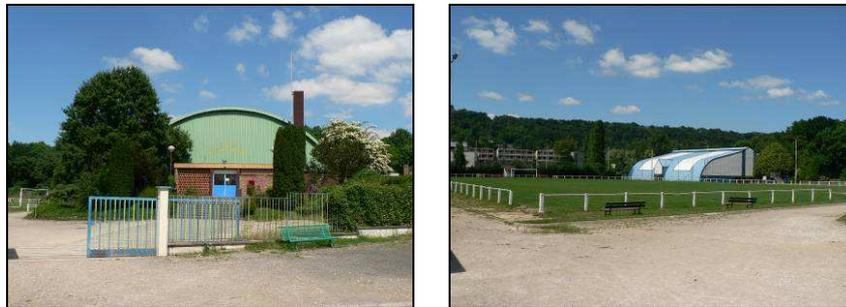
Dans ce même quartier on trouve également un plateau omnisport composé d'un plateau d'évolution EPS (un terrain de handball, 2 terrains de basket, une aire de saut en longueur) en bon état, un terrain de foot en schiste rouge de 7 200 m² en bon état et une salle de tennis de table de 350 m².

Les équipements sportifs sont nombreux sur le territoire communal mais un certain nombre d'entre eux souffrent de dysfonctionnement et surtout ils consomment beaucoup trop d'énergie.

De nombreuses associations sportives sont présentes sur la ville regroupant 3 240 adhérents dans des sports tels que : la gymnastique, le yoga, le karaté, le judo, le basket, l'escalade, le tennis de table, le volley, la danse, le badminton...

Les installations sportives sont utilisées à la fois par les associations, les scolaires, le collège et l'université. Du fait de ces nombreux utilisateurs, il n'existe plus de créneaux horaires disponibles pour de nouvelles associations sportives dans de nouveaux sports.

On peut également noter la concentration d'équipements dans certains quartiers de la ville, à l'inverse de certains quartiers comme celui de la Hacquinière qui n'en possède pas.



Stade municipal Chabrat

Le Moving est un équipement privé très fréquenté par les Buressois.

1.8. Les équipements sociaux et médicaux

L'hôpital le plus proche est situé à Orsay (le CHO). Un établissement spécialisé dans le traitement des maladies psychiatriques rattaché au CHO est implanté à Bures dans le Parc du Grand Mesnil.

Un centre médico-psychologique pour enfants et adolescents qui dépend également du CHO est situé rue de la Hacquinière.

La commune bénéficie également de la présence d'un centre municipal de soins à domicile situé en centre-ville, 14 place de la Poste.

Enfin, il faut noter l'existence dans la commune d'un centre pour personnes handicapées : le centre de l'Ormaille.



Etablissement spécialisé du Grand Mesnil

2. Les transports et déplacements

2.1. Le réseau routier

La circulation dans la commune de Bures sur Yvette se caractérise d'une part par les axes est-ouest qui sont des axes structurants et d'autre part par des axes nord-sud avec une circulation plus complexe.

Les axes est-ouest

Il s'agit d'axes structurants tous encombrés par une circulation dense et rendus dangereux par la vitesse excessive des véhicules :

- ✓ La RD 988 (route de Chartres) reste une route de liaison départementale, non traitée en voie depuis Gometz le Châtel et l'intersection de la rue Edouard Herriot. Cet axe est difficile à emprunter en raison de la forte circulation engendrée par les liaisons entre le plateau de Saclay et la vallée de l'Yvette.
- ✓ La rue Charles de Gaulle est une rue étroite, parfois sinueuse. Elle est inadaptée au trafic de transit et la vitesse apparaît dangereuse sur toute sa longueur.
- ✓ La rue de la Guyonnerie est une voie qui reçoit une circulation importante et croissante. Elle permet le transit des véhicules entre le plateau de Saclay, l'Université et les axes de circulation du fond de vallée. Il s'agit d'une ancienne voie rurale demeurée très étroite.

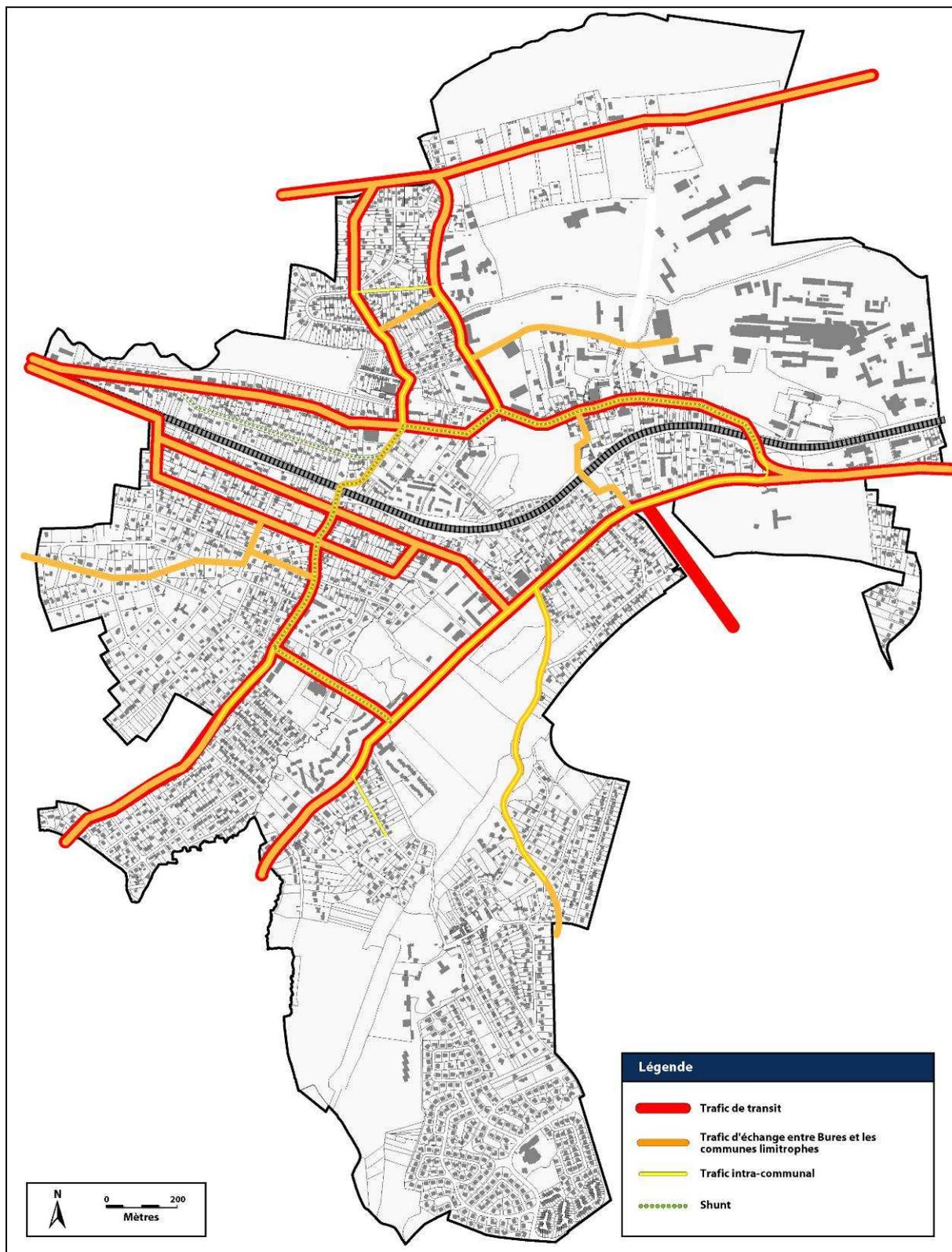
Les circulations nord-sud

Les circulations sont compliquées par différents types de difficultés :

- ✓ En fond de vallée, le franchissement de la voie ferrée n'est possible dans la commune qu'en trois points : par le souterrain de la Hacquinière, par la rue de Gaulle à la hauteur du rond-point du 8 mai 45 et par un souterrain au niveau du passage du Villevert. Faute d'accès direct au centre ville, les Buressois habitant au sud de la voie ferrée doivent passer par l'un ou l'autre des deux premiers ronds-points ; leurs véhicules se retrouvent alors sur la rue Charles de Gaulle et augmentent le volume des trafics convergeant vers le centre.
- ✓ Au nord, depuis l'ouverture du collège et suite à des modifications de circulation liée à la sécurité des enfants, la zone pavillonnaire du Vieux Parc accueille de fait une circulation de transit source de nuisance en quartier pavillonnaire.
- ✓ Au sud, sur le territoire de Bures, un seul axe, la route de Montjay, relie Bures au plateau des Ulis. Certains problèmes sont soulevés : les voitures arrivent trop vite sur le rond-point de la route de Chartres et les trottoirs ne sont pas continus ce qui constitue un danger pour les piétons.
- ✓ Au sud-ouest, les rues de la Vierge et de la Hacquinière qui drainent le trafic vers la gare de la Hacquinière et le centre ville ont une configuration inadaptée.

En plusieurs endroits de la ville, aux heures de pointe, le trafic de transit engorge certaines rues des zones pavillonnaires rendant la circulation dangereuse, difficile et inadaptée.

Carte des principaux flux routiers



Source : Etude circulation 2006, CODRA

2.2. Le stationnement :

4 offres en stationnement sont aujourd'hui recensées sur la commune (hors Université) :

- Offre en stationnement unilatéral à alternance semi mensuelle sur voirie

Cette réglementation est appliquée à plus de la moitié des voies communales qui offrent du stationnement.

- Offre en stationnement zone bleue sur voirie

Dans le centre-ville (sur la RD 95, la rue du Général Leclerc dans sa partie nord, le passage Villevert et la rue Descartes)

Sur la RD988 - trottoir nord (Cf. proximité de la gare Bures-sur-Yvette)

- Offre en stationnement matérialisée et gratuite sur voirie

On retrouve ces stationnements aux alentours de la gare « la Hacquinière », à proximité du groupe scolaire de la Guyonnerie (av. du Square), à proximité du stade Louis Chabrat et du marché et dans les secteurs pavillonnaires : av. Beauséjour et av. Bures Cottage (à titre d'exemple). Cependant, le stationnement sur la voirie des zones résidentielles est aujourd'hui en voie de saturation, à cause notamment du nombre important de véhicules par habitation, avec plus de 2 véhicules par maison.

- Offre en stationnement sur parkings publics

- Parking du marché (52 places.)
- Parking de la Poste (22 places.)
- Stationnement toléré de la gare « Bures-sur-Yvette » (75 places.)
- Parking de la gare de la Hacquinière (55 places.)
- Parking en zone bleue rue de la Hacquinière (31 places.)
- Parking rue de l'av. E. Herriot (11 places.)
- Parking commune des Ulis (37 places.)

Sur le domaine de l'Université, uniquement sur la commune de Bures, on dénombre¹:

Six parcs de stationnement d'une surface importante et plusieurs d'une capacité réduite, représentant environ :

1100 places de stationnement sur Bures, sur un total de 5590 existantes sur le Campus, dont :

Implantation	Nombre de places	Accessibles aux Buressois
Entrée campus – est bât. 232	80	oui
Entre Yvette et prairie COSEC	180 + 100	oui
STAPS	100	
Inst. Elect. Fond. (IEF)	60	
Lab; Acc. Lin. (LAL) bât 200	180	
1° et 2° cycles bât. 332 et 333	200 + 200	

¹ Source Vignal Dugontier Kerlidou

2.3. Les transports en commun

Le RER

La commune de Bures sur Yvette est desservie par le RER B reliant Saint Rémy les Chevreuse à Paris. Elle bénéficie de deux gares : La Hacquinière et Bures-sur-Yvette.

La ville se situe à 38 minutes du centre de Paris au départ de Bures sur Yvette.

Le nombre de trains est compris entre 150 et 250 par jour. Ces trains circulent entre 5h07 et 1h06 (au départ de la gare de Bures sur Yvette).

La ligne B est en connexion à Massy avec la ligne C. A court terme, le réseau sera développé notamment par la réalisation du tram-train assurant la liaison vers Evry au départ de Massy.

Le RER permet un accès rapide aux aéroports de Roissy et d'Orly via Orlyval et à la gare TGV de Massy.

En théorie la ville de Bures sur Yvette bénéficie d'une bonne desserte ferrée, mais dans la pratique, la saturation du trafic, le nombre important d'incidents altèrent considérablement la régularité et la ponctualité des trains principalement aux heures de pointe.

Le réseau de bus

La commune est desservie par les lignes de bus suivantes :

- La ligne n°006-001 qui dessert l'école Léopold Gardey, l'école et le collège de la Guyonnerie 2 fois par jour, matin et soir. C'est un bus gratuit pour les élèves ;
- La ligne n°006-003 : ORSAY (Gare) – BURES-SUR-YVETTE – LES ULIS (Centre commercial) ;
- La ligne n°006-004 qui descend des Ulis via le plateau de Montjay et rejoint la gare de Bures puis le collège de la Guyonnerie ;
- La ligne n°006-005 : ORSAY (RER) – LES ULIS (Parc d'activités Courtaboeuf) ;
- La ligne n°006-007 : ORSAY (RER) – ORSAY (RER) ;
- La ligne n°015-021 : SAINT-GERMAIN-EN-LAYE – LES MUREAUX ;
- La ligne n°039-005 : FONTENAY-LES-BRIS – ORSAY (RER) ;
- La ligne n°039-007 : SAINT-ARNOULT-LES-VIGNES – LIMOURS – ORSAY ;
- La ligne n°039-014 : ORSAY – VAUGRIGNEUSE ;
- La ligne n°039-015 : ORSAY – FORGES-LES-BAINS ;

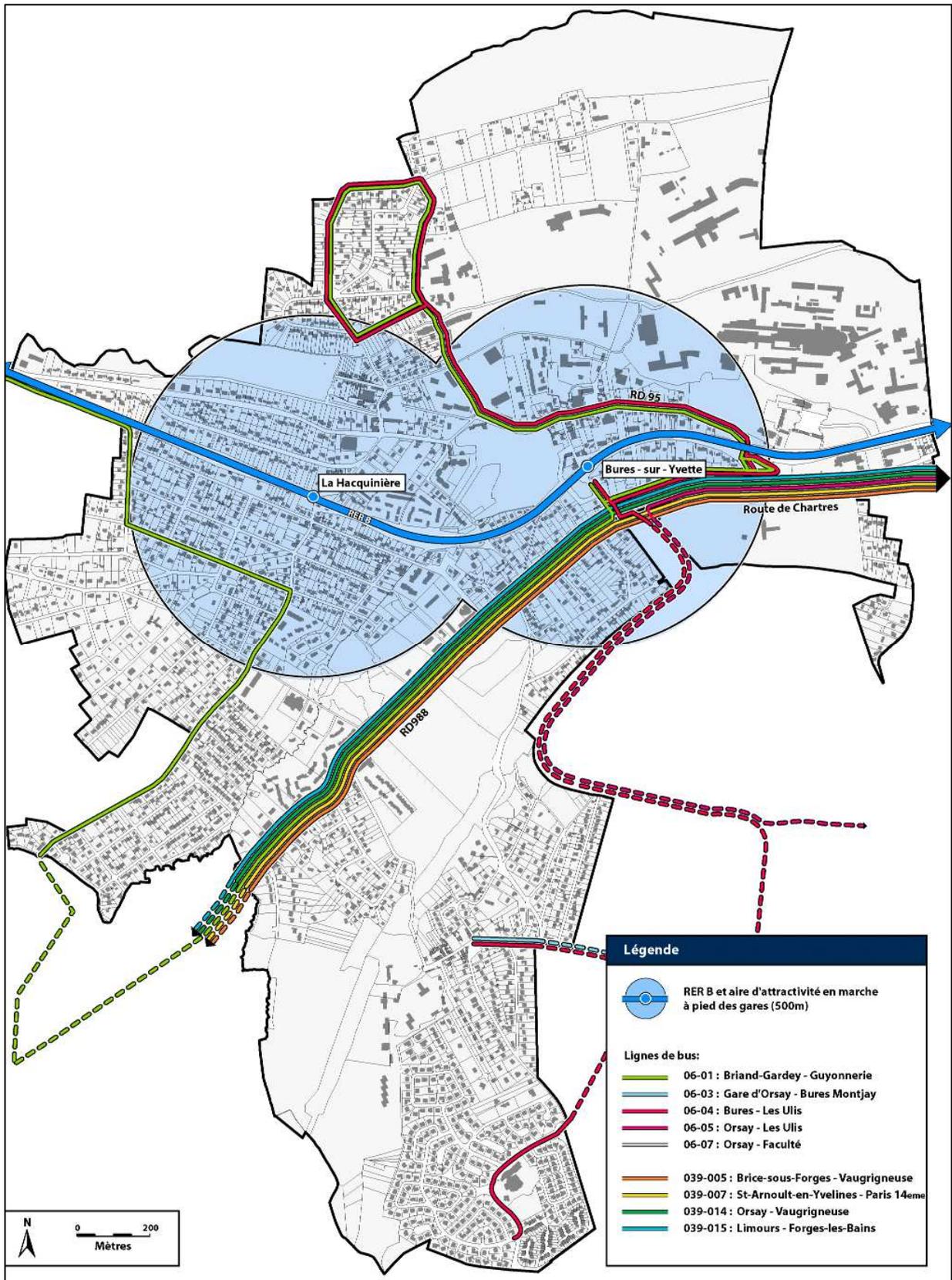
Citons aussi le petit bus communal de 9 places qui assure hebdomadairement le transport à la carte pour les personnes âgées.

Il existe également une ligne de bus de nuit, le Noctilien, avec la ligne N122, la Hacquinière RER –Châtelet.

Le réseau de transports en commun est géré par la CAPS.

Malgré une desserte correcte de la commune par le réseau de transports, la CAPS a pour volonté de réaliser un réseau maillé de lignes de bus pour développer des correspondances entre les lignes et assurer une meilleure desserte des communes membres. Une bonne coordination, une plus forte fréquence des bus, une meilleure desserte sont les principaux objectifs de ce projet.

Carte de la desserte en transports en commun



Source : étude circulation 2006, CODRA

2.4. Les circulations douces

Les déplacements doux sont liés à la topographie : les déplacements sont aisés le long de la voie ferrée, de l'Yvette et le long de la RD 988, tandis que les déplacements nord-sud sont difficiles à cause de la topographie et des coupures naturelles ou anthropiques (Yvette, voie ferrée) et donc peu nombreux aujourd'hui.

Circuler à vélo

Si l'on tient compte de l'absence de pistes cyclables sur la commune, exception faite du couloir à contresens de la rue des Bleuets, et de la piste située entièrement à Gometz-le-Châtel qui relie le Clos du midi (Bures) au quartier de St Clair (Gometz) sur le plateau, il apparaît rapidement que circuler à bicyclette s'avère dangereux.

Les voies principales de liaison, route de Chartres, rue de la Hacquinière / rue de Gometz, ainsi que rue Charles de Gaulle, sont inadaptées à ce moyen de transport étant donnée la vitesse excessive des véhicules ajoutée à l'étroitesse des chaussées et au stationnement de véhicules qui obligent à doubler dans certains cas.

On peut se poser la question de savoir si le développement de pistes réservées aux cycles est possible sur la commune. Il n'est guère réaliste actuellement pour les jeunes de se rendre à vélo à l'école au collège ou encore à leurs différentes activités sportives et culturelles toutes situées dans le centre ville et dans la zone entre le stade Chabrat et le gymnase Léo Lagrange dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Les parents devant transporter leurs enfants en voiture à ces occasions, il en résulte un accroissement du flux automobile.

Le bassin de retenue est un lieu fréquenté aussi bien par des cyclistes que par des piétons, particulièrement dans le but de promenade.

Circuler à pied

De nombreux chemins et liaisons piétonnes sont présents sur la commune. Ces cheminements peuvent prendre des caractères différents : traversées, sentes, passages, ruelles, chemins et bords de l'Yvette.

On retrouve ces chemins à travers le bois, en bordure de l'Yvette, dans le parc de la Grande Maison et au niveau du bassin de retenue.

Par exemple : le sentier GR 655 (sentier de grande randonnée) le long de l'Yvette, les chemins de la Fontaine Saint Matthieu, de la rue de la Guyonnerie et du bois de la Guyonnerie.

Ces liaisons sont des circulations quotidiennes pour rejoindre les écoles, collèges, les gares et l'université.

Un premier constat s'impose cependant : la sécurité des piétons n'est pas assurée sur la totalité des trottoirs.

En de nombreux endroits, la largeur des trottoirs est insuffisante, ne permettant pas à des poussettes d'y circuler de façon continue.

Il faut noter aussi un manque de continuité des trottoirs (rue de Gometz par exemple qui est, pour partie, sur Gif) qui oblige à traverser la chaussée par endroit.

L'aménagement piéton réalisé en rive nord rue de la Guyonnerie améliore le trajet des piétons. En revanche, celui de la rive sud reste à traiter.

Recensement des chemins piétonniers existants :

- Les traversées du Parc de la Grande Maison permettent d'éviter les dangereux trottoirs de la rue Charles de Gaulle.
- La sente des Avettes et le Domaine des Aulnes d'une part, le passage sous le chemin de fer et la ruelle du Royaume d'autre part permettent de relier la rue de la Vierge à l'école Léopold Gardey et de rejoindre le centre ville à la gare de Bures.
- Des deux chemins qui descendent de Montjay à travers le bois, le plus direct et le plus fréquenté par des personnes allant à la gare a été remis en état après la tempête de décembre 1999.
- Le chemin qui part, en bordure de l'Yvette, de la rue du Dr Collé au niveau de l'arrière de la résidence de l'Isle en direction du gymnase Léo Lagrange dans la faculté est dégradé sur les premiers 50 m.
- Le sentier qui, depuis les alentours de l'école maternelle de la Guyonnerie, rejoint le gymnase Léo Lagrange en passant près du terrain de foot, est peu entretenu, inondé dès qu'il pleut par défaut de curage des fossés et non éclairé bien que très fréquenté.
- Le pourtour du bassin de retenue.
- Le chemin du Baratage.
- Le cheminement sud de la voie dite " de l'Université ".
- Les chemins de la Fontaine St Matthieu, de la rue de la Guyonnerie, du bois de la Guyonnerie et du Moulon (ce dernier étant situé sur le territoire de Gif).

Bien que non piétonnier sur sa totalité, la jonction gare de Bures–Université est un espace piéton à améliorer (environ 3000 étudiants l'empruntent chaque jour).

III. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

A. Les habitants

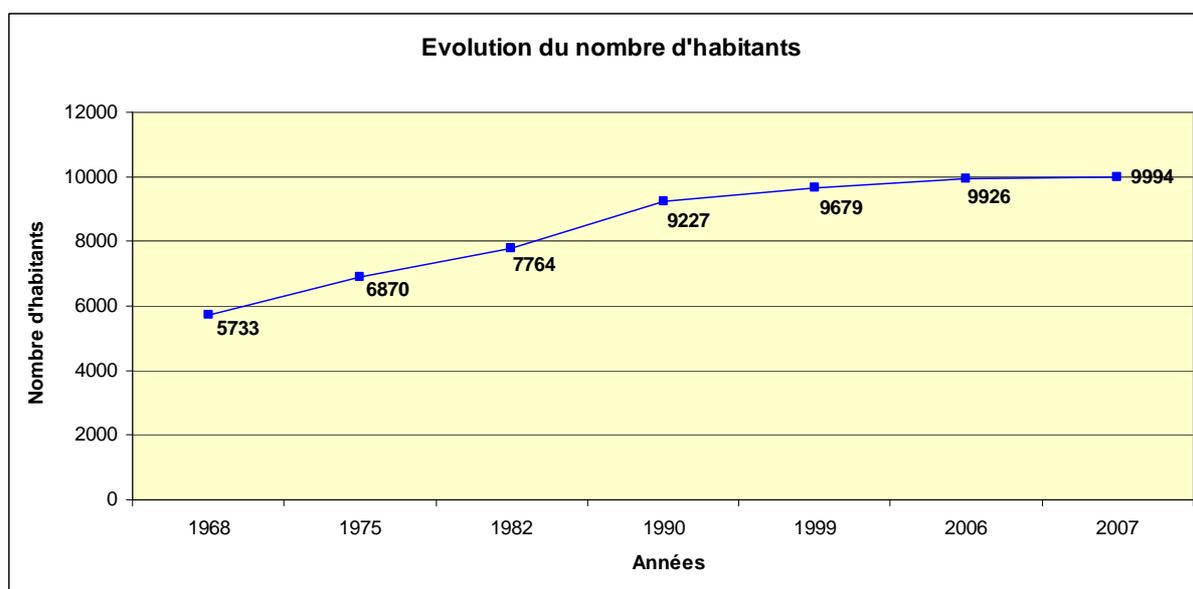
1. L'évolution de la population

La commune de Bures sur Yvette a une population de 9 994 habitants (chiffre officiel de l'INSEE au 1^{er} janvier 2007).

De 1982 à 1990, la population Buressoise est passée de 7 764 à 9 227 habitants, soit une augmentation de 18,8%.

Entre 1990 et 1999, la population a augmenté plus faiblement passant de 9 227 à 9 679 soit une augmentation de 4,8 %.

Ce ralentissement de l'augmentation est équivalent entre 1999 et 2006, la population ayant augmenté de 2,6 % sur cette période.



La densité de population

La densité de la population est de 2 329,3 habitants/km² (INSEE 2006).

Cette densité est inférieure à la commune des Ulis et supérieure aux communes d'Orsay, Gif sur Yvette et de Gometz le Chatel.

	Population (2006)	Densité au km ² (2006)
Orsay	16 842	2 082
Gif sur Yvette	22 322	1 860
Les Ulis	25 208	4 819
Gometz le Châtel	2 086	408
Bures sur Yvette	9 926	2 329

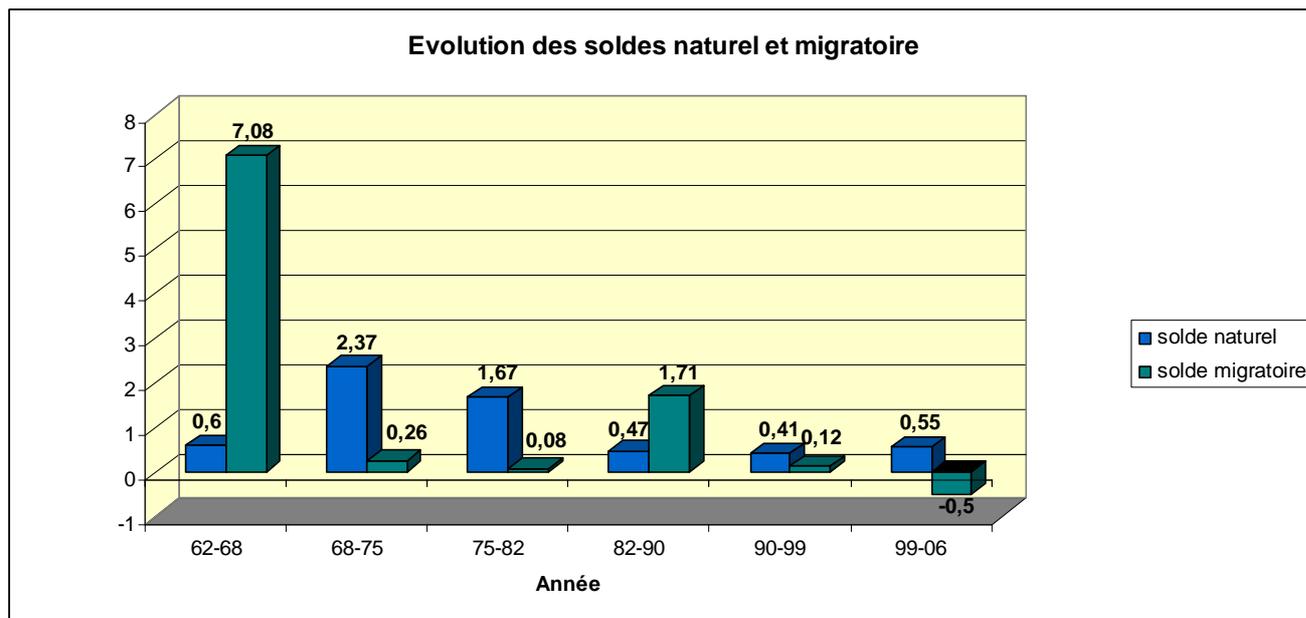
2. Les facteurs d'évolution de la population

La faible augmentation de la population est liée à deux facteurs.

Le premier, le solde naturel qui est positif entre 1999 et 2006 (0,55%), il se maintient à ce taux depuis 1982.

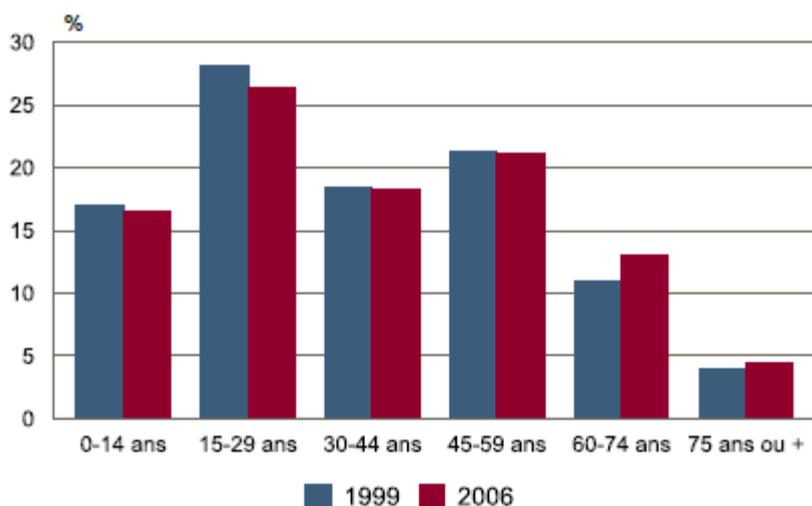
Le second, le solde migratoire qui est négatif (-0,5% entre 1999 et 2006), c'est à dire qu'il y a plus de personnes qui quittent la commune que de personnes qui viennent y vivre. Ce solde était positif entre 1982 et 1990, 1,7% et entre 1990 et 1999, il est positif mais très faible, 0,1%.

Entre 1999 et 2006, la variation annuelle de la population est donc de 0,1%.



3. La structure par âge de la population

Entre 1999 et 2006, la part des 0-14 ans et des 15-29 ans ont baissé alors que celle des 60-74 ans et des 75 ans et plus ont augmenté.



Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales.

De plus, en analysant l'évolution de la structure par âge de la population entre 1990 et 1999, la part des 60 ans et plus a augmenté, passant de 12,8 % en 1990 à 16,1 % en 1999. Dans la même période la part des 0-19 ans baisse, passant de 27,2 % en 1990 à 23,3 % en 1999.

Ces évolutions montrent une tendance au vieillissement de la population.

En 1999, l'indice de jeunesse (rapport entre le nombre de jeunes de moins de 20 ans et celui des habitants de plus de 60 ans) est de 2,1. Celui de l'Essonne est de 1,7.

En 2006, l'indice de jeunesse est de 1,4, montrant une tendance au vieillissement qui s'accroît.

Bures possède un taux de natalité de 9‰ en 1999 et de 10,3‰ en 2006, qui sont des taux peu élevés, confortant cette tendance.

4. Les caractéristiques socio-économiques de la population

En 2006, le nombre d'actifs était de 4 391 soit un taux d'activité de 63,8 %.

Les catégories socioprofessionnelles

L'évolution des CSP se caractérise par :

- La diminution de la part des artisans commerçants et chefs d'entreprises (de 2,5% en 1999 à 1,8% en 2006) ;
- Les autres CSP ont vu leur part augmenter : une très légère augmentation pour les ouvriers (3,2% en 2006 contre 3,1% en 1999). Il en est de même pour les employés.
- Une augmentation plus remarquable pour les cadres et professions intellectuelles supérieures : 25,6% en 2006 contre 23,3% en 1999. Les professions intermédiaires voient aussi leur part augmenter, 14,5% en 2006 contre 14,5% en 1999.
- La part des retraités a augmenté passant de 16,2% en 1999 à 18,9% en 2006. Les personnes sans activité professionnelle sont en baisse, leur part passant de 31,8% en 1999 à 26,5% en 2006.

Les cadres et professions intellectuelles supérieures composent la catégorie socioprofessionnelle la plus représentée, suivie des professions intermédiaires.

Il faut noter une part importante des retraités et des personnes sans activité professionnelle.

Revenus et niveau de vie des ménages

Les indices des revenus et niveau de vie montrent que 87,7 % des foyers fiscaux sont imposés en 2006.

Le niveau de formation est très bon, 39,5% de la population possèdent un diplôme de niveau supérieur à BAC+2. Le niveau de formation est nettement supérieur à celui du département de l'Essonne (12%) ou de la région Ile de France (17,1%).

La population active

Le nombre de demandeurs d'emploi au 31 décembre 2008 était de 139 dont 23 chômeurs de longue durée.

Ce nombre a augmenté de 10,3% entre 2007 et 2008.

Parmi les demandeurs d'emploi 80 sont des hommes et 59 sont des femmes.

Les plus touchés sont les 25-49 ans qui représentent 66,9 % des demandeurs d'emploi suivis des 50 ans ou plus (18,7% des demandeurs) et pour finir les 15 à 24 ans avec 14,4% des demandeurs.

Les Buressois exerçant une activité professionnelle sur le territoire communal représentaient 11,6% des actifs.

41,9% des actifs travaillent dans une commune de l'Essonne et 45,2% des actifs travaillent dans un autre département de la région.

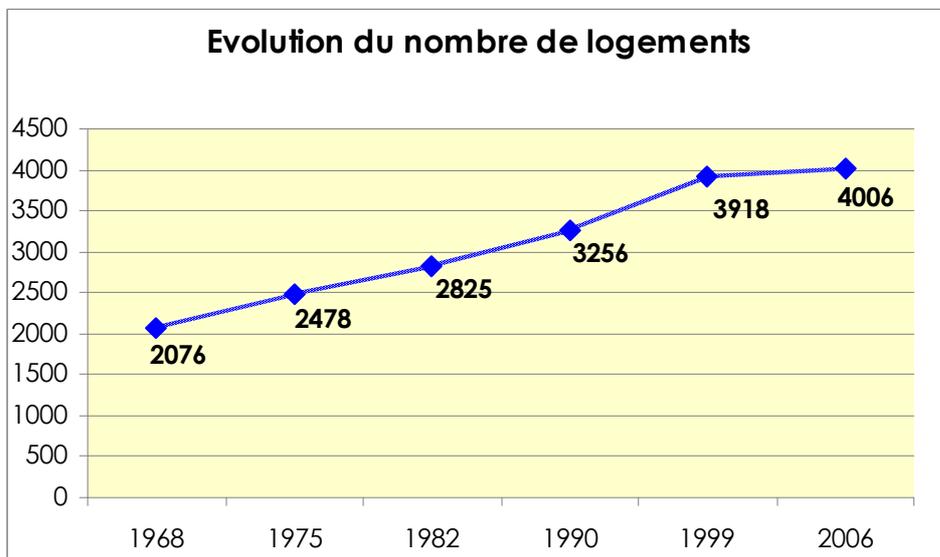
B. Les logements

Les derniers chiffres de l'INSEE donnent un nombre de 4 006 logements correspondant au nombre total du parc en 2006.

En 1999, le nombre de logements était de 3 918. Le nombre de résidences principales est de 3 631 (92,9% du parc), 104 résidences secondaires et occasionnels sont recensées sur la commune (2,7%) et 175 logements vacants soit 4,4% du parc.

En 2006, le nombre de résidences principales est de 3 797 (94,8% du parc), le nombre de résidences secondaires et occasionnels est de 77 et 132 logements sont vacants soit 3,3% du parc.

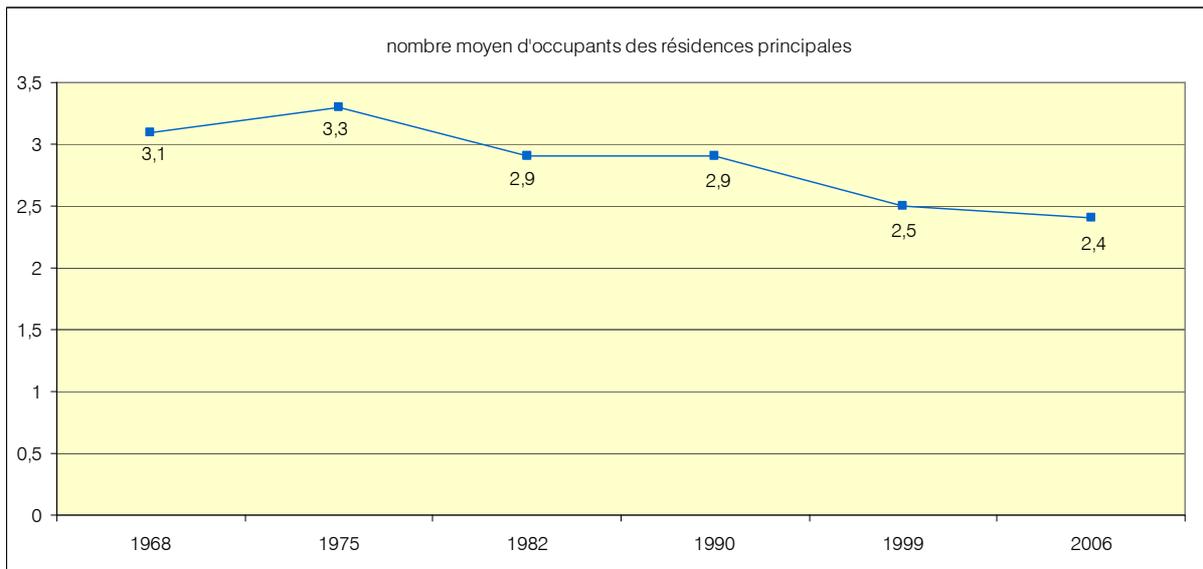
Le taux de résidences secondaires et occasionnelles est faible, ainsi que celui des logements vacants, ne laissant que peu de perspectives de remise sur le marché de logements vacants aujourd'hui.



1. La taille des ménages

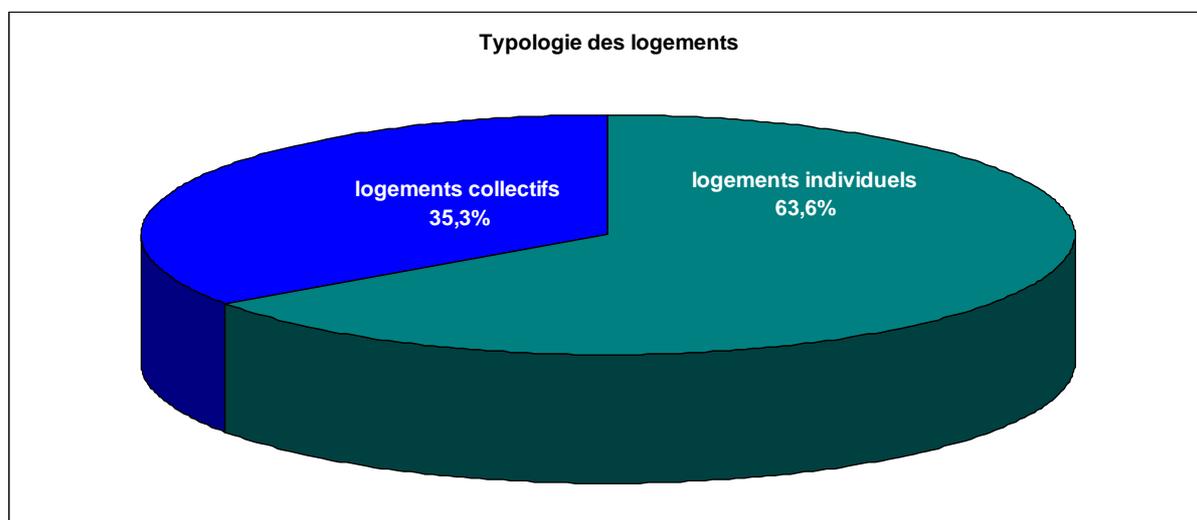
Depuis 1975, le nombre moyen d'occupants des résidences principales ne cesse de diminuer. Il était de 3,3 en 1975 pour baisser à 2,9 en 1982 ; en 1990 il reste stable, pour chuter en 1999 à 2,5 puis à 2,4 en 2006.

Cette baisse du nombre moyen d'occupants des résidences principales n'est pas un fait spécifique à Bures sur Yvette mais un constat sur les communes de la région Ile de France.



2. La typologie des logements

Le parc de logements Buressois se caractérise par une proportion importante de logements individuels, 63,6% en 2006, par rapport aux logements collectifs, 35,3% en 2006. La part du logement collectif est en légère augmentation, il représentait 32,5% du parc de logement en 1999 .



Le parc est composé de grands logements, 5 pièces et plus, qui représentent 45,4% du parc en 2006. La part des logements de 4 pièces est aussi importante : 17,9%.

On peut noter une baisse de 1 point des logements de 3 pièces entre 1999 et 2006, ils représentent 13,5 % du parc en 2006.

Les logements de 2 pièces sont les plus faiblement représentés avec 8,7% du parc et n'augmentent pas depuis 1999.

Concernant les logements d'une pièce, ils ont connu une très importante progression entre 1990 et 1999, de 239,1%. En 1999 et en 2006, ils représentent 14,5% du parc.

En 2006, le nombre moyen de pièces par maison était de 5,2 et celui par appartement de 2,3.

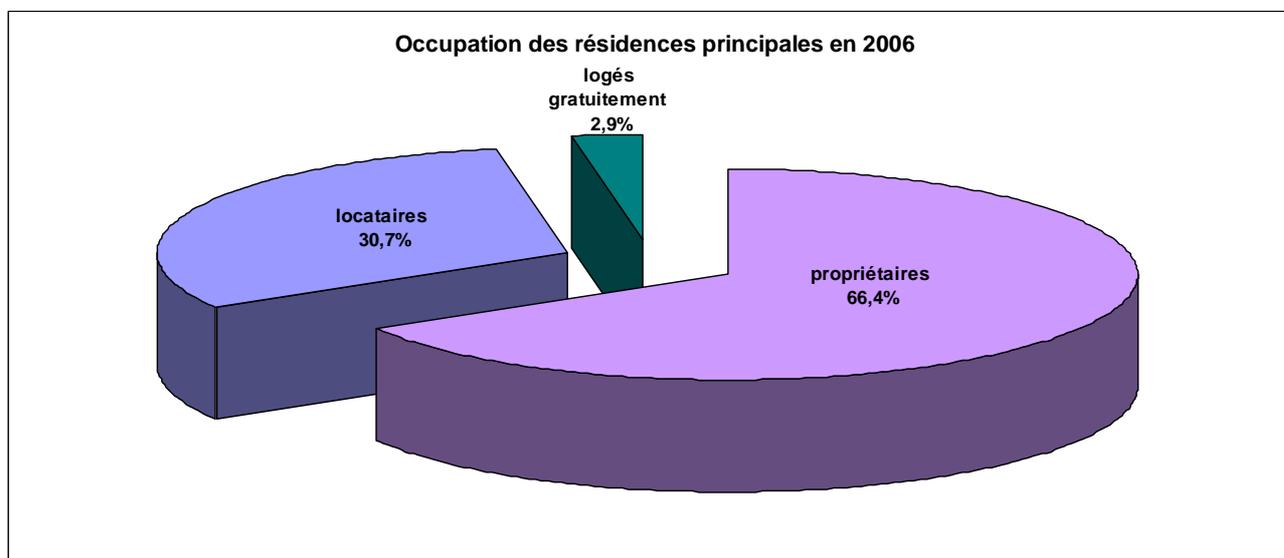
Avec un nombre moyen d'occupants des résidences principales de 2,5 et plus de 60% de logements de 4 pièces et plus, ces chiffres tendent à montrer une sous occupation des logements.

La commune manque donc de logements plus petits pouvant accueillir des jeunes, des étudiants, des chercheurs mais aussi des familles monoparentales.

Le parc de logements est relativement ancien, 32,9% des logements ont été construits entre 1949 et 1974. 30,2% des logements ont été construits après 1975, et 23,8% depuis 1990.

3. Le statut d'occupation des résidences principales

Les résidences principales sont occupées à 66,4% de propriétaires et à 30,7% de locataires en 1999.



4. La construction récente de logements

Les constructions récentes

En 2006, le nombre de logements sur la commune est de 4 006.

Plusieurs projets sont en cours ou prévus (non réalisés) en 2010 :

- 10 logements en cours au 35 bis rue Charles de Gaulle
- 3 logements en cours au 2 bis rue Charles de Gaulle
- 20 logements dont 9 sociaux au 32-34 rue Charles de Gaulle
- 35 logements en cours rue du Général Leclerc
- 23 logements non commencés au 10 rue du Général Leclerc
- 6 logements non commencés au 3 ruelle du Royaume
- Réhabilitation pour la création de 6 logements sociaux au 63-65 rue Charles de Gaulle.

5. Le logement social et le logement étudiant

Bures sur Yvette possède 530 logements sociaux dont 303 chambres universitaires (source : recensement au 1^{er} janvier 2009). Deux programmes de logement en cours de réalisation sur la commune prévoient 10 logements sociaux supplémentaires pour l'année 2010-2011.

La commune compte 7 bailleurs sociaux : CROUS, Efidis, SNL, SA HLM pour Paris et sa région, Sarepa, Expansiel.

Les logements sociaux sont principalement situés dans les quartiers :

- Fauchard / Cailleterie à l'est de la commune en limite avec Orsay (142 logements)
- Royaume entre le quartier de la Hacquinière et le centre-ville (73 logements)
- Guyonnerie / centre-ville / Université (321 logements dont 303 logements étudiants)

Au titre de la loi SRU, le nombre de logements sociaux manquant est de 166.

6. Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

La Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay s'est engagée dans la réalisation de son Programme Local de l'Habitat en 2005. Ce dernier a été approuvé par le conseil communautaire du 19 juin 2008.

Le PLH a défini des objectifs en termes de construction de logements et des orientations stratégiques :

L'objectif de la construction à l'échelle de la CAPS est de 725 logements pour la période 2007-2012.

Les cinq orientations stratégiques pour la période 2007-2012 sont les suivantes :

- soutenir et diversifier les opérations prévues
- mieux maîtriser la construction en diffus
- mobiliser les ressources du parc existant
- participer à l'effort en faveur du logement pour les populations spécifiques à l'échelle du bassin de l'habitat
- anticiper pour préserver l'environnement et le cadre de vie, mieux orienter l'avenir en matière d'habitat

Dans le cadre du PLH, pour la période 2007-2012, les prévisions territorialisés pour la ville s'élèvent à 344 logements dont 144 en locatif social avec un rythme de construction de 72 logements par an.

On doit y ajouter la réalisation de 48 logements par an pour les étudiants et les chercheurs.

C. Les activités économiques

Bures sur Yvette appartient à la zone d'emploi d'Orsay, constituée de 25 communes situées en Essonne et dans les Yvelines.

En 2004, elle accueille plus de 5 500 établissements (près de 30% issus des services marchands aux entreprises et près de 26% de commerces).

En 1999, 64 000 actifs travaillent dans la zone d'emploi d'Orsay, soit 1,3% des actifs franciliens. La part de salariés y est plus élevée que sur l'ensemble de l'Île de France, en particulier celle des salariés du secteur public. Ces derniers représentaient 30,6% des actifs dans la zone (contre 27,5% en Île de France).

En 2003, les salariés du tertiaire représentent 75,1% de l'emploi salarié local dans le secteur privé (soit 32 900 salariés).

A l'intérieur du tertiaire, le secteur du commerce est le plus nettement représenté grâce au commerce de gros occupant 31,7% des salariés locaux, bien davantage que dans la région (18,1%).

Les habitants de la zone ont un niveau de formation supérieur à celui observé en Île de France. 51% des 15 ans et plus possèdent un diplôme supérieur ou égal au BAC contre 41% au niveau régional.

Entre 1995 et 2004, le nombre d'établissements de la zone d'emploi a augmenté de 13%. La zone d'emploi d'Orsay est la 14^{ème} zone d'emploi de la région pour le nombre d'établissements.

Les services aux entreprises représentent toujours le premier secteur d'activité en nombre d'établissements.

La zone d'emploi d'Orsay enregistre un net recul du nombre d'établissements industriels (-23% entre 1995 et 2004) mais conserve sa forte spécialisation industrielle et continue d'accueillir des grands noms de l'informatique et de l'électronique (Microsoft France, Alcatel CIT, MDTvision, Hewlett-Packard France, Apple Computer France). La plupart sont implantés dans la zone d'activité de Courtaboeuf, l'un des plus importants parcs tertiaires d'Europe.

Zone d'emploi dite zone
d'emploi d'Orsay



Traitement CROCI Paris - Ile-de-France
© IGN 2005 / © GéoData

1. Les entreprises par secteur d'activité

Au 1^{er} janvier 2007, la commune recensait 258 entreprises.

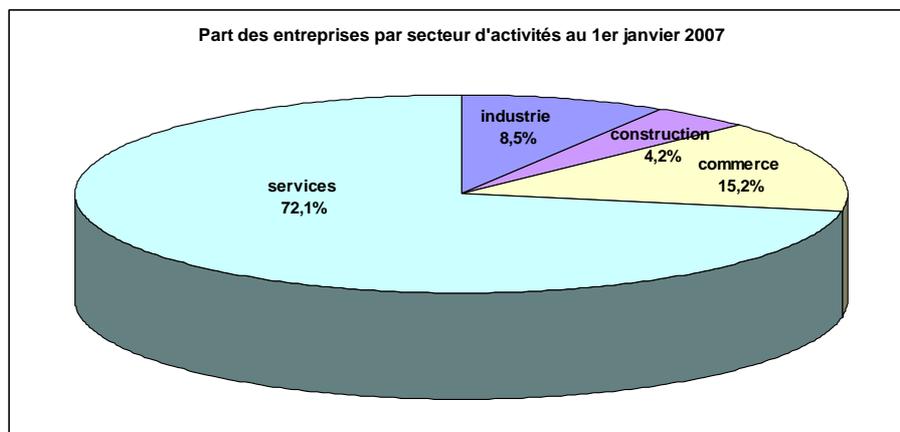
Les entreprises de service sont largement représentées, 72, soit 1% du nombre total d'entreprises sur la commune et ont augmenté de 38,8% entre 2000 et 2007.

Les commerces sont le deuxième secteur d'activités dans la commune, ils ont augmenté de 85,7% sur la même période mais représentent seulement 15,2% des entreprises.

Le secteur de l'industrie est le moins représenté sur la commune (4,2%) et a diminué de 8,3% entre 2000 et 2007.

Concernant la construction, ce secteur n'est représenté qu'à 8,5% mais a augmenté de 10% sur la même période.

40% des entreprises de la commune existent depuis 10 ans ou plus.



2. Les commerces

Les commerces sont implantés autour de deux pôles : le centre-ville ancien et la gare de la Hacquinière. On en dénombre 39 sur ces deux pôles.

De façon générale, on retrouve des commerces d'alimentation générale (supérette, boucherie, 2 boulangeries), des cafés brasseries, des restaurants et restaurants rapides, des banques, des garages etc.

Un supermarché Simply Market est également présent dans la commune.

Par ailleurs, si aucun hypermarché n'existe dans la commune, quatre centres commerciaux se situent dans un rayon de 12km.

Le marché

Le marché se tient les mercredis et samedis matin.

IV. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

A. Caractéristiques générales

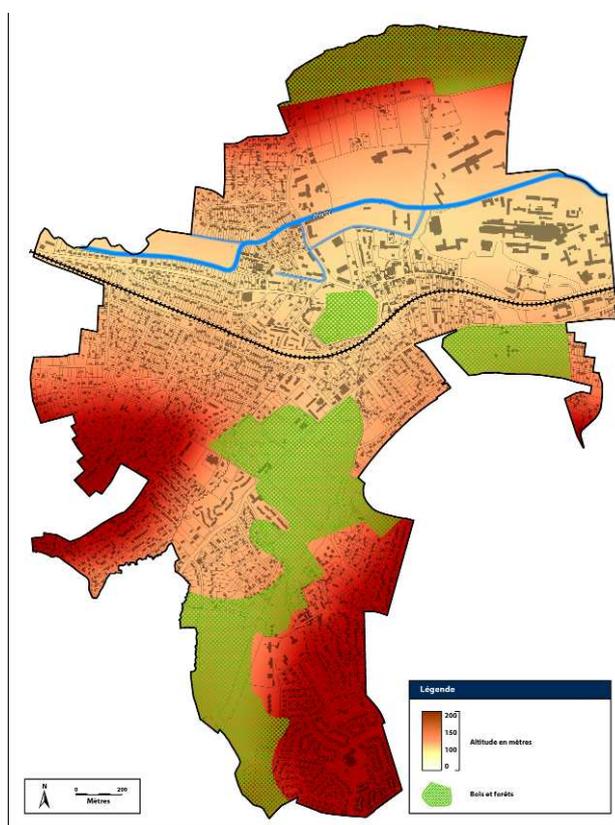
1. La topographie

Le territoire est structuré par une topographie qui distingue :

- **Les plateaux** qui ont une altitude de 150 à 160 mètres en moyenne
Au Sud, de part et d'autre du Vaularon, le plateau de la Hacquinière, le plateau des Ulis.
Au Nord, le plateau de Saclay.
- **Les versants** qui présentent de fortes pentes, parfois de plus de 25%, en rupture avec le plateau, prolongées par des pentes plus douces vers le fond de la vallée dont le talweg est assez plat.
- **Les vallées** dont la principale, celle de l'Yvette, s'étire d'est en ouest à une altitude de 55-60 mètres. Le fond de la vallée a une largeur de 200 à 400 mètres. La deuxième vallée est celle du Vaularon au sud.

Dans la commune, la vallée de l'Yvette présente, dans sa cuvette, une sorte de terrasse au-dessus des niveaux bas de l'écoulement des eaux, la Guyonnerie.

Cette place particulière, intermédiaire entre le fond de vallée et les pentes raides et boisées qui mènent au plateau, est aujourd'hui non urbanisée, avec des prairies non exploitées. Cette position, à la fois en surplomb et en creux de vallée ouvre un large dégagement visuel sur la confluence des vallées, de l'Yvette, du Vaularon et vers le village et l'église de Gometz le Châtel.



Source : étude circulation 2006, CODRA

2. La géologie

Le territoire communal fait partie du nord du Hurepoix, vaste plateau entre Beauce et Brie entaillé par l'Yvette et ses affluents. Le plateau du Hurepoix est recouvert de limons loessiques très fertiles. Il s'étend sur diverses couches géologiques disposées plus ou moins symétriquement de chaque côté de l'Yvette. Les vallées creusées par les petites rivières ont fait apparaître une coupe géologique composite.

En remontant du fond de la vallée vers le plateau, on trouve successivement :

- les alluvions modernes
- le Sannoisien inférieur (marne verte)
- des marnes à huîtres
- le Stampien (sables et grès de Fontainebleau)
- le Burdigalien (sables granitiques)
- le limon des plateaux

Des bancs de grès sont présents dans le Stampien qui peuvent nécessiter une technicité particulière pour excaver. Des poches de marne verte pourront rendre nécessaires des ouvrages spéciaux pour les fondations dans certains secteurs.

L'eau qui s'infiltre dans les sables alimente des lignes de sources à la base des sables, au-dessus des marnes.

Le long des versants, des carrières d'exploitation de grès et de meulière ont fonctionné jusqu'au milieu du vingtième siècle.

A Gif-sur-Yvette, « l'argile à meulière de Montmorency » contenant des concrétions siliceuses de meulière a été exploitée pendant plusieurs siècles et notamment pour la réalisation de très nombreux pavillons entre 1850 et 1950. On trouvait également des exploitations de sable à Gif.

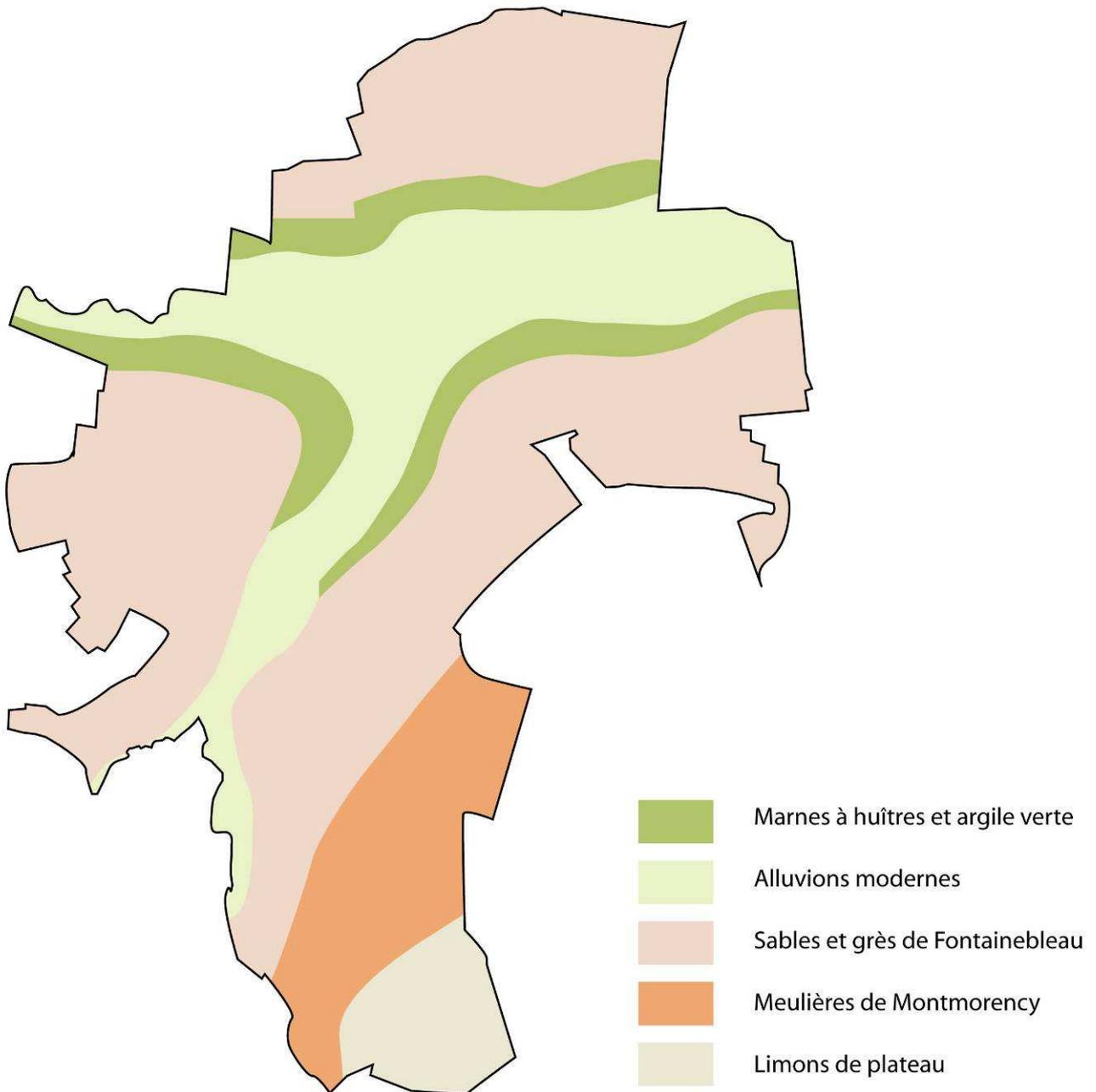
A Orsay, l'exploitation du grès a fourni les pavés parisiens.

Sur la commune de Bures-sur-Yvette on retrouve ces matériaux, meulière et grès, dans les pavillons et le bâti ancien.

Cette structure géologique a conditionné le développement de la végétation :

- Sur les riches terres des plateaux où l'activité agricole s'est développée essentiellement sous forme de culture céréalière.
- Sur les parties hautes et moyennes des versants des vallées qui sont recouvertes de bois.
- Sur les parties basses des versants qui ont été occupées par du maraîchage, des vignes, des champs de fraises, vergers et prairies, avant d'être progressivement urbanisées.

Carte géologique simplifiée



3. L'hydrographie

3.1. L'Yvette

Aux XVIIIème et XIXème siècles, la présence de **moulins** sur l'Yvette, recherchant la force motrice, conduit à remodeler le cours d'eau pour asseoir leur rendement. Le cours lent de l'Yvette en fond de vallée marécageuse a ainsi amené à réaliser **diverses canalisations**. Les biefs en amont et en aval du moulin ont créé des **dérivations du cours** de la rivière. L'Yvette aujourd'hui se disperse en diverses rigoles, qui se rejoignent.

Une **île** est ainsi formée par la rivière et les biefs, ses terrains appartiennent pour moitié à **l'Université**. Cette moitié est occupée par une pépinière et des résidences universitaires. Entre le bassin de retenue et la rue du Docteur Collé, le bras principal de l'Yvette coule dans un lit complètement bétonné limitant des terrains privés. Il faut signaler la complexité des croisements des cours d'eau, canal de fuite, bief, Yvette et Vaularon, au niveau de la rue du Docteur Collé.



L'Yvette

3.2. Le bassin de retenue

Les fluctuations des eaux de la vallée (orages, pluies récurrentes) ont été contrôlées avec l'aménagement d'un vaste bassin de retenue entre Gif et Bures. Aujourd'hui ce bassin de **190 000 m³** a l'aspect d'une grande **prairie** (5 ha) au sol humide. Ses digues offrent 1,7 km de promenade. Des cheminements continus et aménagés valorisent ce grand espace de respiration pratiqué par les coureurs, les piétons et les cyclistes (liaison Bures - Gif). Cet espace est répertorié comme possédant des **aspects floristiques singuliers**.



Le bassin de retenue de Gif-Bures

3.3. Le Vaularon et le ru de Frileuse

Le Vaularon émerge et disparaît en se frayant un passage à travers les lotissements Paris - Chevreuse, le domaine du Pré Launay, le parc de la Vierge, le domaine du Vaularon, la résidence de l'Aleu. Ce ruisseau est devenu sujet à de brusques et importantes **variations de niveau** en cas de **précipitations orageuses** ou prolongées. Ses débordements et les **inondations** qu'il provoque tout le long de son passage dans Bures sont **d'apparition récente**. Ses berges sont souvent peu abordables car situées en fonds de jardins. Leur entretien et le curage du ruisseau se heurtent à certaines difficultés.

L'urbanisation de Chevry (Gif) et le drainage des terres agricoles du plateau de Gometz-la-Ville augmentent de façon importante le débit de son affluent, le ru de Frileuse. Les débordements de ce dernier, lors des orages, sont aussi liés à ses **canalisations** en plusieurs points, avec des sections différentes et désormais **insuffisantes**.



Le Vaularon

Des **bassins de retenue** sont programmés par le S.I.A.H.V.Y. (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette) sur le Vaularon et le ru de Frileuse pour régulariser leurs cours.

3.4. *Le ru d'Angoulême et le bassin du Baratage ou l'étang de la Garenne*

Ce ruisseau traverse essentiellement les espaces boisés du sud de la commune. Au début de son cours, ses deux rives présentent une dissymétrie de pentes, rive gauche douce et droite abrupte. Le bassin du Baratage se trouve sur le cours bas du ru d'Angoulême, actuellement inutilisable par son ensablement et les dégradations de ses supports, il a aujourd'hui **l'aspect d'un marécage**. Ses abords présentent des **aspects floristiques spécifiques**. Un cheminement parallèle au cours du ruisseau mène de la route de Chartres au viaduc des Fauvettes. Ces éléments physiques, ruisseau et bassin peuvent être le support d'une **requalification des berges** et du cheminement dans les espaces forestiers. La destruction d'arbres par la tempête de 1999 a eu sans doute un effet sur le ru d'Angoulême.

Des études sont en cours pour un **bassin de rétention**. Il semble qu'il existe une grande **crainte des habitants** sur le **rejet du bassin de rétention de Saint-Clair**, captant les eaux de ruissellement du rond-point et les eaux des drainages agricoles, vers la vallée du ru d'Angoulême.

3.5. *Les sources*

Les eaux issues des plateaux et situées dans les sables de Fontainebleau ruissellent sur les couches de marnes à huîtres et jaillissent en sources aux lieux d'affleurement de ces marnes. Ces sources jaillissent dans tous les quartiers à flanc de coteau. Souvent elles ont été canalisées vers les réseaux d'eaux pluviales, mais certaines très vivaces sont encore visibles, en particulier, sur la Guyonnerie.

3.6. *Les puits*

Dans les zones de bâti ancien, de nombreux puits existent encore dans les jardins, témoins de la présence proche de la nappe phréatique.

Il serait intéressant du point de vue patrimonial de protéger leur existence et favoriser leur entretien.

3.7. *Les ponts*

Par leurs architectures souvent mal conçues, ils réduisent le cheminement normal des cours d'eau et augmentent les risques de débordement.

Toute intervention ou nouvelle réalisation mériterait d'être traitée avec attention.

3.8. *Les milieux humides, les roselières*

Les milieux humides " anciens " disparaissent peu à peu sous l'urbanisation ; quelques-uns survivent comme les bois en bordure de l'Yvette sur le campus et en bordure du ru d'Angoulême au Baratage. Les milieux humides sont présents sous deux formes : les retenues d'eau et les roselières.

Les retenues d'eau : actuellement n'existent que le bassin Bures - Gif géré par le SIAHVVY et le bassin du Baratage en très mauvais état

Les roselières : il en existe deux sur le territoire : la roselière haute à mi-pente de la Guyonnerie, récupérant les eaux des sources jaillissant des sables de Fontainebleau et la roselière basse au bord de l'Yvette, seul vestige de l'ancien marécage et zone d'extension de crue de l'Yvette.

Ces milieux sont très importants pour la maîtrise des eaux de ruissellement et pour leur biodiversité. Ils méritent d'être préservés et restaurés afin de jouer tout leur rôle.



Roselière à la Guyonnerie



Mare sur le site de l'Université

3.9. Les eaux hier et aujourd'hui, présence et côtoiement : inventaire récapitulatif

LES RIVIERES	
L'Yvette	Affluent de l'Orge. Naissance près des Essarts-le-Roi Se jette dans l'Orge près de Savigny Canalisation à ciel ouvert section 5x2.5 m sur 270 m entre le bassin de retenue et la rue du Docteur Collé 1979
Le Vaularon	Affluent de l'Yvette. Naissance : les Grands prés à Gometz-le-Châtel Se jette dans l'Yvette au coin de la résidence de l'Ile
LES RUS	
D'Angoulême	Au sud de Bures Naissance au bois des Roches se jette dans le Vaularon au Pré-Launay, flore aquatique spécifique
La Frileuse	Affluent du Vaularon. Naissance : les Gravières à Gometz-le-Châtel Se jette dans le Vaularon à Bures, Paris-Chevreuse.
De l'Abîme	
Du Villeret	Drainé, il traverse le parc de la Grande Maison

Moneau Du Petit Mesnil Des Fauvettes De l'« écoute s'il pleut »	DISPARU
--	---------

LES ETANGS ET LES MARES	
L'étang de la Garenne ou bassin du Baratage	Sur le cours du ru d'Angoulême Flore aquatique : enjeu de la "coulée verte" du Viaduc des Fauvettes
Pièce d'eau au parc de la Vierge	Sur le Vaularon
Pièce d'eau à la butte à Gornet	

LES SOURCES	
Fontaine Saint Matthieu	Disparu (canalisé)
Fontaine des Mortusses	flanc de coteau vers la Guyonnerie (ferme)
Anciennes fontaines :	
Fontaine de la Roche	Près du Grand Mesnil
Fontaine Potière	49 rue du Docteur Collé
Fontaine de la Hacquinière	Dans le lotissement Paris-Chevreuse
Source de Jouvence Ste Claire	Rénovée en 1998 sous forme de jet d'eau non potable

LES PUIITS	
Petit Mesnil et Montjay	

LES MOULINS	
Moulin de l'écoute s'il pleut	Près de la Fontaine Saint-Matthieu
Moulin de Launay ou Petit Moulin	
Le Grand Moulin	
Le Moulin à tan	

LES LAVOIRS	
Lavoir de la Fontaine Saint-Matthieu	Démoli en 1962
Lavoir de Montjay	Démoli en 1968, était sur la place du village
Lavoir privé vers la Guyonnerie	Démoli en 1960, ancienne pompe à bras
Lavoir de la Grande Maison	Parc de la Grande Maison

BASSIN DE RETENTION	
190 000 m ³	Le bassin appartient au syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de la Vallée de l'Yvette Barrage flottant antipollution en amont de prise du bassin

Carte du réseau hydrographique



Le réseau hydrographique de la commune est très développé, mais reste un élément naturel fragile. Les aménagements qui seront effectués dans la commune devront donc prendre en compte les thématiques liées à l'eau afin de préserver la qualité du réseau hydrographique. Le SAGE Orge-Yvette (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) fixe différents objectifs qui doivent être pris en compte dans le PLU : protection du lit majeur des cours d'eau, maîtrise du ruissellement, protection des zones inondables... Par ailleurs, la commune se situe dans le périmètre du SAGE de la Bièvre dont l'élaboration a débuté à l'automne 2008.

4. Le climat

La commune de Bures-sur-Yvette, comme l'ensemble de l'Île de France, est sous l'influence d'un climat océanique dégradé, caractérisé par des températures plutôt douces et une pluviométrie moyenne.

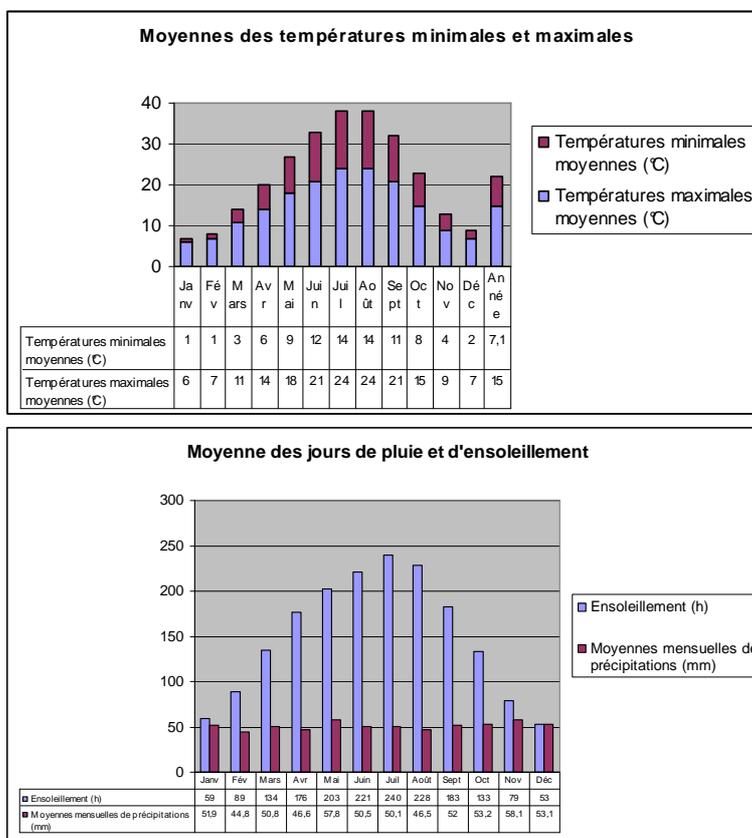
En moyenne, la température relevée s'établit à 11,2°C avec une maximale de 14,8°C et une minimale de 7,1°C. La température réelle maximale intervient en août avec 24°C et la minimale en janvier avec 1°C. Elle se distingue de Paris par un écart constant de température de -2°, qui s'explique notamment par la différence de densité urbaine entre la capitale et sa banlieue. L'influence du climat continental engendre des records extrêmes avec -15,8°C relevés le 17 janvier 1985 et 38,2°C le 1er juillet 1952.

L'ensoleillement est comparable aux régions du nord de la Loire avec 1 798 heures en moyenne sur l'année, et les précipitations sont également réparties avec une moyenne de 50 millimètres par mois et un total de 615,4 millimètres de pluie par an. L'ouverture sud de la vallée de l'Yvette offre deux coteaux d'ensoleillement opposés. La Hacquinière, orientée sud-est, reçoit le soleil matinal, Montjay orienté nord-ouest celui du soir. Exposé au sud, le coteau du Moulon et la terrasse de la Guyonnerie reçoivent le soleil la majeure partie de la journée.

Le record de précipitations a été établi le 17 juin 1970 avec 78,9 millimètres tombés en vingt-quatre heures.

Les vents dominants sont d'orientation sud-ouest.

Les brouillards, phénomènes d'inversion thermique entre le sol, l'eau et l'air sont parfois présents en fond de vallée et sur les plateaux.



Source : Météo France

B. Les espaces naturels

Plusieurs aspects contribuent à donner une impression globalement très verte :

- D'importants massifs boisés occupent les coteaux et le bord des plateaux.
- En centre ville, le parc de la Grande Maison, quelques grandes propriétés et l'université sont très arborés. Nombre de ces ensembles ont été considérablement endommagés par la tempête du 26 décembre 1999. Le parc de la Grande Maison a fait depuis l'objet de replantations, fin 2001. L'urbanisation est essentiellement pavillonnaire avec de nombreux jardins. D'autre part, les fluctuations des eaux de la vallée de l'Yvette ont été contrôlées par l'aménagement d'un vaste bassin de rétention qui a l'aspect d'une grande prairie.
- Proches du centre ville, des terres partiellement urbanisées forment les terrasses de la Guyonnerie où s'étagent des terrains de sport, des écoles, deux anciennes fermes et des prairies en déprise sur des emprises privées.

Participant au paysage, le bâti ancien, fait de grès et de meulière locale, persiste avec le Moulin, les corps de bâtiment d'anciennes fermes et de nombreux pavillons pittoresques. Les opérations d'urbanisation ont produit des ensembles globalement homogènes. Issus des grands domaines des anciennes exploitations, quelques bâtis remarquables se distinguent (la Grande Maison, le Grand Mesnil).

Aujourd'hui la commune affirme et revendique la qualité de son paysage arboré, sa mise en valeur et son ouverture au public. Il s'agit de le surveiller, l'entretenir et permettre des pratiques qui ne sont plus agricoles mais urbaines et publiques.

La qualité du végétal de Bures contribue à maintenir la biodiversité botanique et faunistique nécessaire à la qualité de l'environnement et du cadre de vie sur la commune.



Vue vers le bois de la Guyonnerie



Parc de la Grande Maison



1. Les espaces boisés

Les bois occupent 22 % du territoire communal. Ils se situent principalement à la crête des coteaux des vallées de l'Yvette et du Vaularon.

Au nord, exposés au sud, les bois de la Guyonnerie (20,2 ha) sont la propriété du Rectorat de Versailles. Les essences principales sont le chêne, le châtaignier et le pin noir d'Autriche introduit vers 1913 pour repeupler le bas Moulon. Les sous-bois sont clairs et colonisés par des fougères. Les arbres ont été largement victimes de la tempête de 1999. Une partie a déjà été replantée avec d'autres essences. Ces bois sont entretenus pour le compte de l'Université par l'Office National des Forêts. Ce massif forestier à flanc de coteau se continue à l'est par la Côte de Launay et le bois des Rames qui sont également sous gestion de l'ONF. A l'ouest, sur la commune de Gif la Côte du Moulon est un bois privé. Le bois de la Févrie (3 ha), en acquisition par la commune de Gif-sur-Yvette, puis le bois du domaine du CNRS sont sous la gestion de l'ONF. Ce gestionnaire commun permet de préserver une homogénéité et une cohérence de l'ensemble de ces espaces boisés.

Au sud, le bois Michel Pierre, les bois des Trèfles, du Fond Garant et de la Garenne sont les principaux massifs boisés qui bordent l'est de l'ancienne voie ferrée de Paris - Chartres par Gallardon. On y trouve principalement des chênes dont un chêne multi-séculaire en bordure de la route de Chartres, et des châtaigniers. Les sous-bois sont très denses et peu accessibles. Le bois de la Garenne couvre des pentes assez raides. L'ONF a en charge la gestion de ces massifs.

De part et d'autre de l'ancienne voie ferrée, d'autres massifs boisés forment un enchaînement remarquable qui offre un fort potentiel autour des ouvrages d'art délaissés, pour un projet d'ensemble avec les autres communes concernées. Une convention avec les partenaires de la réhabilitation du viaduc des Fauvettes a été signée le 13 juillet 2001. Elle s'inscrit dans la volonté intercommunale de la " coulée verte " créée par les communes de Bures-sur-Yvette, Gometz le Châtel et les Ulis. Dans ce massif les sentiers ne sont pas complètement rétablis et des phénomènes d'érosion sont sensibles aux abords du viaduc. Déchets divers et décharges sauvages ont été constatés dans ce secteur. Les sentiers sont dégradés par la tempête, les VTT et les motos. Le nouveau cimetière en bordure de la rue de Montjay est très intégré au bois des Trèfles. La tempête de décembre 1999 a affecté de nombreux arbres dans ce secteur. Un parcours de santé le parcourait avant la tempête.

Sous le contrôle de l'ONF, une entreprise a procédé à l'abattage et à l'enlèvement des arbres endommagés par la tempête. Pour cela, une aire de débardage a été réalisée en rive sud de la route de Chartres. Aujourd'hui se pose la question de l'avenir de cette aire de débardage.

A l'ouest, en bordure du quartier de la Hacquinière, les bois communaux de Gif (75 ha) et le bois des Coudraies forment un grand massif sous régime forestier géré par l'ONF.



Bois du Fond Garant



Bois des Coudraies



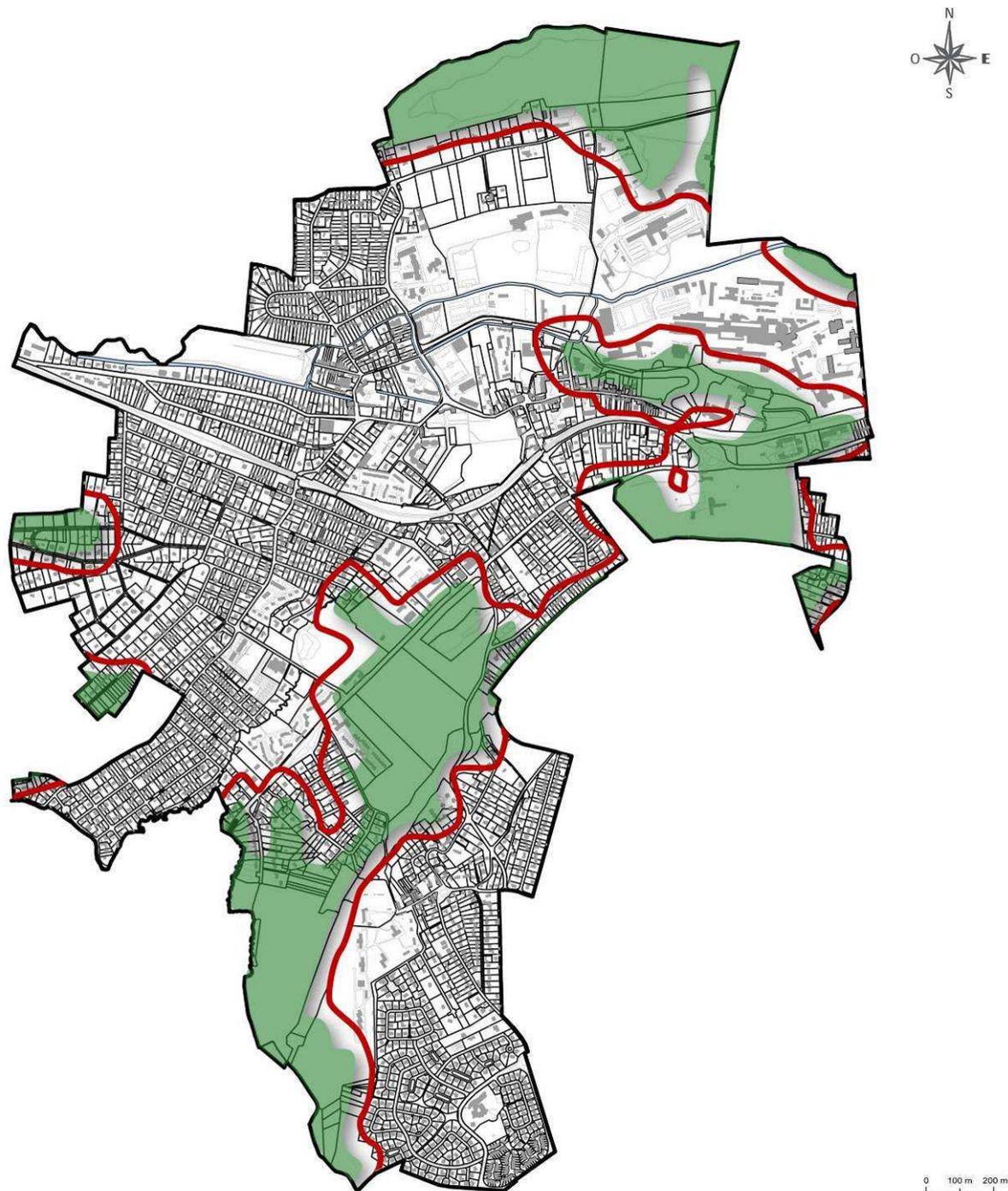
Viaduc des Fauvettes

Les bois : inventaire indicatif

PROPRIETAIRE	DESIGNATION	ESTIMATION SUPERFICIE EN HA
ETAT		
Université	Bois de la Guyonnerie	23
Domaine de l'université	Bois du campus	4
Ministère de la Justice	Parc de Montjay	1
Hôpital d'Orsay	Parc du Grand Mesnil	5
COMMUNE		
DOMAINE COMMUNAL	Parc de Bures	5
	Le Fond Garant	6
	Le bois Michel Pierre	4
	Le Bois Comtesse	3
	Bois de la Garenne	11
	Les Trèfles (cimetière paysager)	5
Bures et Les Ulis	Le bois des Plombs	
	La butte à Gornet	1,5
	Les Vaucouleurs	0,5
AUTRES		
IHES	Le bois Marie	11
privé	La Vierge	2
	Diverse parcelles le long de l'ancienne voie ferrée	1
	La Gingoterie	
	Plateau de la Hacquinière	17
BOIS LIMITROPHES		
Orsay	La côte de Launay	
	Le bois des Rames	
Les Ulis	Le bois Boutillier	
	Le bois Comtesse	
Gometz le Châtel	Les Sablonnières	
	L'Abreuvoir	
	La Truie Pendue	
	Les Rochers	
Gif nord	La côte du Moulon	
	L'Orme des merisiers	
	Le bois des plans de Moulon	
	Domaine du CNRS	
Gif sud	Le bois brûlé	
	Le bois des Coudraies	
	Le bois des Formes	

La DDEA a répertorié les massifs boisés de plus de 100 ha et à ce titre, ils sont protégés. Par ailleurs, une bande d'inconstructibilité de 50 m est imposée sur les lisières.

MASSIFS BOISES ET LISIERES



LEGENDE

-  Massif boisé
-  Lisière de 50 m

2. Les parcs

Les parcs de Bures sur Yvette sont au nombre de quatre et constituent des entités remarquables.

Le parc de Bures ou parc de la Grande Maison (**5,44ha**) est propriété de la commune. C'est un **site classé** au titre des Monuments Historiques depuis 1985. L'espace boisé composé de taillis et d'arbres matures, dont un certain nombre a disparu remplacé aujourd'hui par de jeunes plants, a un **aspect forestier**. Ce parc en centre ville est aussi « le carrefour » de nombreux cheminements piétons. Un certain nombre d'équipements publics se trouvent à sa périphérie : église, marché, maison de la petite enfance et centre de loisirs, gare. Une aire de **jeux d'enfants** y attire de nombreuses familles. Il est clos d'un mur récemment rénové, ponctué de diverses entrées discrètes. Un bassin avec jet d'eau, des mares, un bassin de drainage des sources y font jouer à l'eau un rôle important. Le Parc de Bures est traversé par le Vaularon dont les vannes et les berges ont été restaurées par le SIAHVY en 2001. Au centre du parc, un magnifique magnolia est une des fiertés de Bures. La Grande Maison, les équipements périphériques, les cheminements, les cours d'eaux, sont des éléments forts qui donnent à cet ensemble un statut d'**espace public majeur en centre ville**.



Parc de la Grande Maison



Bassin du parc

Le parc du Grand Mesnil entre l'Yvette et le RER est propriété du Centre Hospitalier d'Orsay, dépendant du ministère de la santé. Le domaine possède une entrée par une allée principale qui mène au **château**. Il subsiste le mur de clôture et le portail de l'entrée du domaine. Le parc du château possède un **pigeonnier**.



Grand Mesnil



Bois du Grand Mesnil

Le Bois Marie est une propriété de l'Institut des Hautes Etudes Scientifiques (**IHES**). Ses bois denses confortent le **caractère privé** et retiré du domaine. Ce bois est désormais inclus dans

les nouvelles limites de la commune depuis 1997. Il fut particulièrement frappé par la tempête de 1999 et a été en partie replanté.

Le parc de Montjay est propriété du **ministère de la justice** (CAEI). Ancienne métairie avec château, le domaine se situe en bordure de la voie ferrée désaffectée Paris Chartres, juste à côté du **viaduc des Fauvettes**. Il offre de larges espaces verts. On peut s'interroger sur le devenir de ce domaine qui pourrait par sa position et ses qualités participer au projet d'ensemble "espaces forestiers - viaduc". Sans accès public, les curiosités patrimoniales du domaine restent très discrètes (pavillon des amours).



Parc de Montjay



Chemin de l'ancienne Butte

La plupart des espaces boisés dégagés par la tempête, après déblaiement des troncs, sont laissés en régénération naturelle. Ces bois sont en grande partie situés à flanc de coteaux et parfois sur des zones très pentues. Ils offrent aux vallées de l'Yvette et du Vaularon un cadre végétal et un lieu de promenade très appréciés.

Le campus universitaire a reçu l'appellation de "Jardin botanique de France et des pays francophones", une partie de ce jardin est située sur Bures, l'autre sur Orsay.



Parc de l'Université



Limite Université-Bois Mesnil

3. Les alignements d'arbres

Les alignements d'arbres sont peu nombreux.

Les quelques alignements de bord de route forment des voies caractéristiques comme l'avenue des Tilleuls, l'avenue Bures-cottage et la rue Charles de Gaulle (en particulier à l'ouest).



Avenue des Tilleuls

En bordure de l'Yvette, les peupliers trop âgés, dont les racines détériorent les conduites enterrées et les trottoirs, sont à remplacer par d'autres essences moins dévastatrices.

En 1998, une étude phytosanitaire relative aux platanes de la rue Charles de Gaulle a été réalisée par la mairie de Bures et l'Office National des Forêts (ONF). Suite à cette étude, un projet d'aménagement est en cours d'élaboration par le Conseil Général de l'Essonne.

Les alignements d'arbres participent à l'image de la ville et à l'identité des quartiers.

Un repérage des alignements à protéger ou à modifier pourra être inclus dans le PADD.

4. Les autres éléments boisés et paysagers des résidences, habitat individuel et des équipements

Le végétal et les jardins sur rue et à l'arrière des maisons présentent une diversité de plantations où se côtoient les espèces horticoles, exotiques, indigènes, les arbres d'ornements et les arbres fruitiers. De nombreux sujets persistants isolés et bien développés collaborent à une image à la fois variée et homogène des ensembles pavillonnaires. Les arbres de haute tige, nombreux dans les jardins de Bures, participent à la beauté de son paysage et sont à préserver.

Le recul des pavillons par rapport à la rue permet d'assurer une continuité des espaces végétalisés publics-privés.



Végétalisation des jardins dans Bures-sur-Yvette

Squares et autres espaces publics complètent le paysage urbain :

- Entre l'avenue de l'Espérance et celle du Square, des arbres ont été remplacés. Le square a fait l'objet d'un aménagement (plantations et cheminements) en 2002.
- A l'angle de la rue Charles de Gaulle et de la rue de la Hacquinière, le terrain a été acquis par la commune en 2001 et est non constructible pendant trente ans
- Square des Droits de l'Homme, derrière la mairie.
- Square des 4 coins sur le plateau de Montjay.

Ces squares sont à la fois des lieux de passage et des lieux de vie pour les quartiers. Leur équipement peut être amélioré pour favoriser la vie des quartiers.

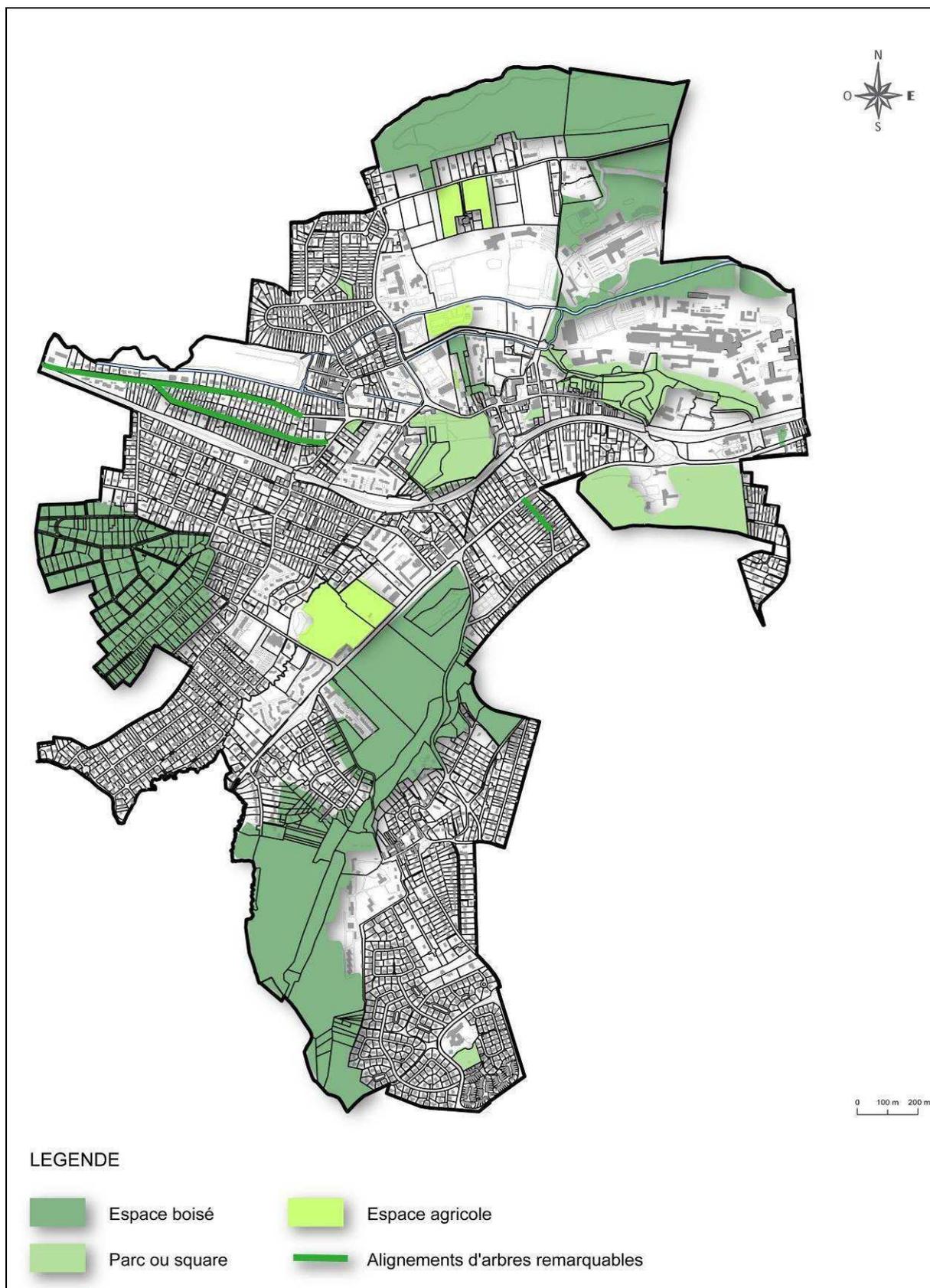


Square à l'angle de la rue Charles de Gaulle et de la Hacquinière



Square des Droits de l'Homme

Carte de la trame verte



5. Les protections

5.1. Les espaces naturels sensibles

Les espaces naturels sensibles (ENS) sont des zones naturelles remarquables et fragiles qui bénéficient d'une action de protection et de promotion menée par le Département en collaboration avec différents partenaires (collectivités locales, associations, ...).

Menée depuis 1989, la politique active de préservation des espaces naturels sensibles se définit autour de trois critères :

- la richesse naturelle (au plan floristique, faunistique, écologique et géologique)
- la qualité du cadre de vie (paysages naturels, culturels, intérêt pédagogique ou de détente)
- la fragilité (pression de l'urbanisation, urbanisation non contrôlée, espaces abandonnés, présence de nuisances ou de pollutions diverses).

Espace naturel sensible

C'est une notion définie par la loi (du 18 juillet 1985, modifiée par celles du 2 février 1995 et du 7 février 2002). Le texte officiel dispose qu' "afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels, des champs naturels d'expansion des crues, le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non."

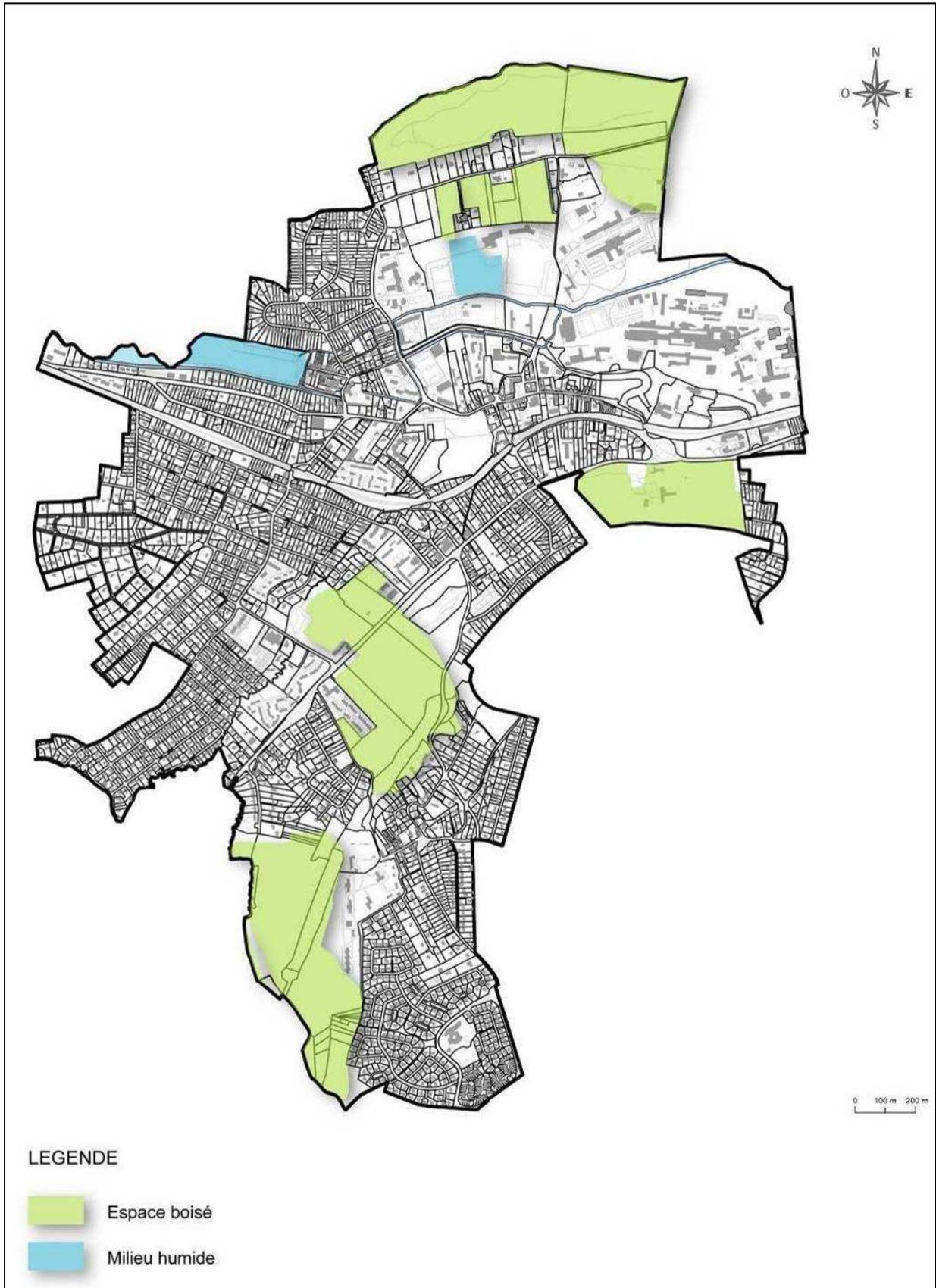
Les milieux humides présentent un intérêt majeur, aussi bien sur le plan écologique (accueil d'une biodiversité riche) que pour la régulation du débit des eaux (et donc la limitation du risque d'inondation).

Les espaces boisés constituent des corridors biologiques, aussi bien pour la faune que pour la flore et participent à la qualité du paysage de la vallée de l'Yvette.

Les espaces recensés ont pour vocation d'être ouverts au public dans le respect des sites afin de préserver les paysages et les milieux naturels.

Milieux humides	Espaces boisés	Total
6,5 ha	79 ha	85,5 ha

Carte des Espaces Naturels Sensibles



5.2. Les sites classés et inscrits

La commune compte un site inscrit et deux sites classés au titre de l'article L. 341-1 à L. 341-22 du code de l'Environnement :

- La vallée de Chevreuse, par arrêté du 8 novembre 1973, est un site inscrit pour son caractère pittoresque. Elle s'étend sur deux départements et vingt neuf communes, et couvre une surface de 20 kilomètres sur 12 environ. La densité des monuments et des sites protégés a permis de conserver aux paysages leurs atouts et aux secteurs bâtis une qualité générale. Néanmoins, à l'échelle du site, celui-ci subit des attaques habituelles en Ile de France, des clôtures changées, des extensions pavillonnaires. Les vallées ont tendance à « s'enfricher », l'habitat traditionnel est souvent délaissé ou mal restauré, les espaces extérieurs se modernisent...
- Le domaine de Launay, par arrêté du 10 novembre 1959, est protégé en application de la loi du 2 mai 1930 pour son caractère pittoresque. Il s'agit d'un vaste espace boisé situé entre le plateau de Saclay et la vallée de l'Yvette. Il constitue une partie de la couronne boisée paysagère du plateau. Il s'étend sur une superficie de 124,5 hectares et appartient au domaine de l'université d'Orsay.

Le site a été investi dans les années 1960 par le campus de l'Université d'Orsay. L'urbanisation y est dense et le développement des besoins en locaux et équipements divers de l'université nécessite des créations et extensions régulières. Le site présente un intérêt paysager du fait de sa couverture végétale importante et constitue ainsi un poumon vert pour la commune. Il offre des vues intéressantes vers le bois de la Guyonnerie.



Vues vers la Guyonnerie

- Le parc du Château de Grande Maison, par arrêté du 1 février 1985, est protégé pour son caractère pittoresque. D'une superficie de 6,3 hectares, il comprend une vaste pelouse centrale bordée d'un plan d'eau qu'alimente l'Yvette et limité à l'est par un boisement de coteau. Il est clos de murs monumentaux, ponctués de niches très architecturées ayant accueilli une statuaire aujourd'hui disparue. Ces murs, récemment rénovés, sont ponctués de diverses entrées discrètes, mais leur hauteur isole le parc de la ville.



5.3. Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique

Il existe deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type II qui constituent une entité écologique remarquable au niveau régional et départemental. Une ZNIEFF de type II est recensée sur la commune :

La vallée de l'Yvette aval s'étend sur une superficie de 2 600 ha. La typologie principale de cette vallée est un cours d'eau lent. Autour de celui-ci se déclinent des milieux secondaires présentant un intérêt particulier : des marais ou tourbières, des prairies humides, des forêts ou bois, du bocage, de la lande, de la garrigue, du maquis ou de la friche et enfin des prairies ou terres cultivées sans boisement

- Les ZNIEFF de type I qui constituent des sous-ensembles inclus dans la zone de type II. Ce sont des sites locaux présentant un intérêt particulier écologique, faunistique ou floristique (espèces rares ou menacées). Il est recensé deux sur le territoire de la commune.

La zone humide de la mare des pins (3 ha) : La ZNIEFF est constituée d'une zone humide comprenant deux mares, la Mare des Pins et la Mare dite "des Exam's". Elle est localisée au sein du centre universitaire d'Orsay, sur un coteau surplombant la vallée de l'Yvette.

Les mares et la zone humide sont localisées au niveau d'émergences de nappe présentes sur le coteau de manière quasi-linéaire, à mi-pente, ce qui confère un attrait tout particulier au site comparativement au reste du coteau. Les habitats typiques sur sol hydromorphe et les espèces déterminantes ne se retrouvent d'ailleurs qu'en ce secteur du campus.

2 espèces déterminantes végétales ont été recensées : le Myriophylle verticillé (*Myriophyllum verticillatum*), espèce des groupements aquatiques rare en Ile-de-France et le rare Polystic à soies (*Polystichum setiferum*), caractéristique des forêts de ravins ou de pentes exposées au nord.

La mare des Exam's a été creusée en 1991, au pied d'un boisement de pins au niveau de la résurgence de la nappe phréatique des sables de Fontainebleau. Au nord, s'est maintenue une végétation de type roselière sur sol tourbeux. La mare est alimentée par un ruissellement continu issu de la nappe, ce qui permet la formation de concrétions calcaires autour des débris végétaux. Ce type de phénomène est peu courant dans la vallée et mérité d'être préservé.

La ZNIEFF est par ailleurs susceptible d'accueillir une faune intéressante (Odonates...), car les ceintures de végétation sont diversifiées malgré sa petite superficie : formations à Joncs, Carex et Massettes, associées à une friche humide assez grande.

Les menaces principales sont liées à la colonisation des ligneux, saules et aulnes, en bordure des mares.

Les zones inondables de Gif-Bures (35 ha) : Les bassins de Bures et de Coupières sont situés en fond de vallée de l'Yvette et font partie d'une série de bassins de retenue en étroite relation les uns par rapport aux autres. Encadrés par deux versants respectivement occupés par les Bois d'Aigrefoin (versant Est) et le Bois de la Hacquinière (versant Nord), ils apportent une diversité écologique et un attrait paysager incontestables dans un secteur fortement urbanisé.

L'intérêt patrimonial de ces deux bassins est essentiellement ornithologique : les prairies herbacées humides et les îlots de roselières constituent en effet des habitats importants pour l'hivernage de la Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*), la Bécassine sourde, et plus de 100 oiseaux dénombrés en décembre 2002, effectif très élevé pour l'Ile-de-France. Une roselière développée sur le bassin de Coupières offre un habitat favorable aux espèces paludicoles comme la Rousserolle effarvate et la Locustelle tachetée. D'autres espèces sont

également présentes et méritent d'être mentionnées : le Râle d'eau (1 couple), la Bergeronnette des ruisseaux et la Rousserolle verderolle.

Deux espèces végétales rares et déterminantes sont recensées sur la ZNIEFF : la Lentille d'eau à plusieurs racines (*Spirodela polyrhiza*) et l'Oenanthe à feuilles de silaüs (*Oenanthe silaifolia*). D'autres espèces peu communes sont présentes : les rares Cétérach (*Asplenium ceterach*) et Bident penché (*Bidens cernua*), ainsi que l'Elodée à feuilles étroites (*Elodea nuttallii*), espèce très rare.

L'intérêt du site pour les reptiles et amphibiens est également à signaler : 4 espèces d'amphibiens dont le Triton palmé (*Triturus helveticus*) et la Grenouille rousse (*Rana temporaria*) ; 2 espèces de reptiles dont la Couleuvre à collier (*Natrix natrix*).

Les mammifères communs de la région trouvent également sur ces bassins des zones de refuge importantes.

La fréquentation et le dérangement occasionné sur les oiseaux représente la principale menace pour ces bassins qui constituent dans le secteur un lieu privilégié de promenade.

Les mesures de conservation et de restauration des roselières prévues, avec la contrainte du rôle de régulateur de crues des bassins, sont par contre un atout pour ces sites encore jeunes, qui pourront voir apparaître de nouvelles espèces.



Bassin de Gif-Bures

6. La faune et la flore

De nombreuses espèces d'arbres sont recensées sur la commune : des tilleuls, qui composent une grande partie des espaces publics, des robiniers, des marronniers, des chênes, des bouleaux, des saules pleureurs, des érables, des charmes, des frênes, des peupliers, surtout en bord de l'Yvette et des autres cours d'eau ou zones humides. Le territoire de l'Université dispose d'une flore très diversifiée, composée d'espèces indigènes qui forment les boisements et d'espèces exotiques et horticoles, servant d'agrément pour les espaces publics.

Des espèces spécifiques des milieux aquatiques sont aussi identifiées, en particulier dans les milieux humides remarquables : iris, myriophylle verticillé, joncs, carex, massettes ... Il faut être vigilant car des lentilles d'eau apparaissent à certains niveaux de l'Yvette, signe d'un apport trop important de nutriments qui peut être dû à des rejets urbains trop riches en nitrates ou en ammonium.

Le taux de boisement important et la diversité de milieux permettent d'accueillir une faune variée : poule d'eau, loriot d'Europe, libellules, bécassine, rousserolle, héron, lézard... Les ZNIEFF accueillent une faune diversifiée et riche telle que des amphibiens, des reptiles, et une avifaune importante.



Poule d'eau



Iris



Canard col vert



Asplenium ceterach



Triton palmé



Bident penché



Bécassine des Marais

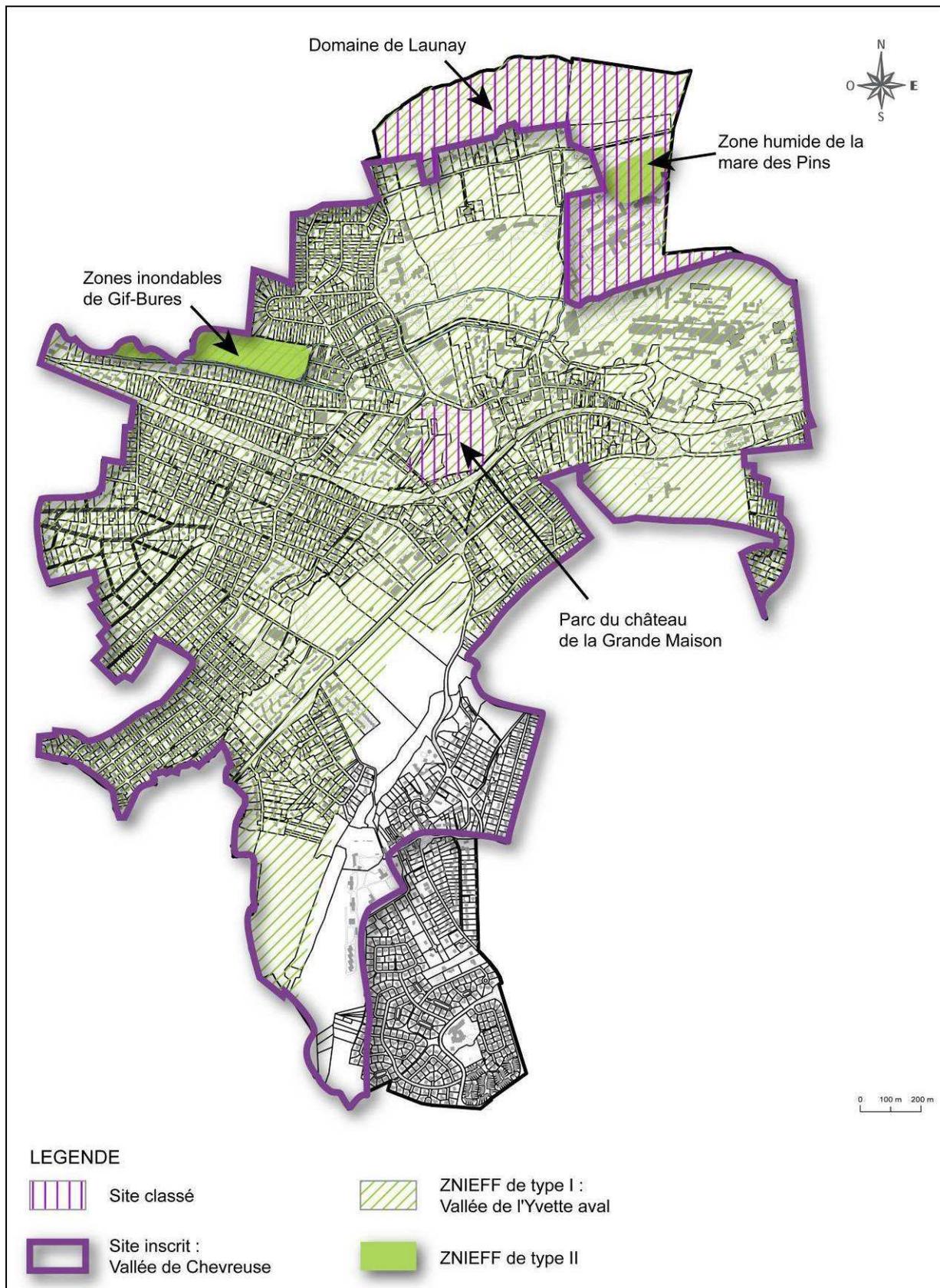


Grenouille rousse



Bergeronnette des ruisseaux

Les espaces patrimoniaux et paysagers protégés



C. Les risques et nuisances

1. Les nuisances phoniques

Les nuisances sonores proviennent des axes de circulation routière et des voies ferrées. Les axes concernés sont la RN 188, la RD 95, la RD 35, la RD 988 et la ligne B du RER.

Selon le code de l'Environnement et en application de la loi relative à la lutte contre le bruit du 31 décembre 1992, le Préfet de l'Essonne a procédé au classement des infrastructures terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic (arrêté préfectoral du 20 mai 2003 concernant le réseau national et arrêté préfectoral du 28 février 2005 concernant le réseau départemental).

Ce classement compte 5 catégories de nuisance sonore (la catégorie 1 étant la plus bruyante). La délimitation de secteurs affectés par le bruit d'infrastructures terrestres oblige les constructeurs à respecter les normes d'isolation acoustique pour les constructions nouvelles.

Niveau sonore de référence Laeq (6h- 22h) en dB (A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
$L > 81$	1	d=300m
$76 < L < 81$	2	d=250m
$70 < L < 76$	3	d=100m
$65 < L < 70$	4	d=30m
$60 < L < 65$	5	d=10m

L'arrêté préfectoral du 20 mai 2003 relatif au classement sonore du réseau routier national classe la RN 188 en catégorie 4.

L'arrêté concernant le réseau ferroviaire, classe la ligne du RER B en catégorie 4.

L'arrêté préfectoral du 28 février 2005 relatif au classement sonore du réseau routier départemental classe la RD 988 et la RD 95 en catégorie 4 et la RD 35 en catégorie 2 et 3. La RD 35 ne passe pas sur le territoire mais en impacte une petite partie au sud de la commune.

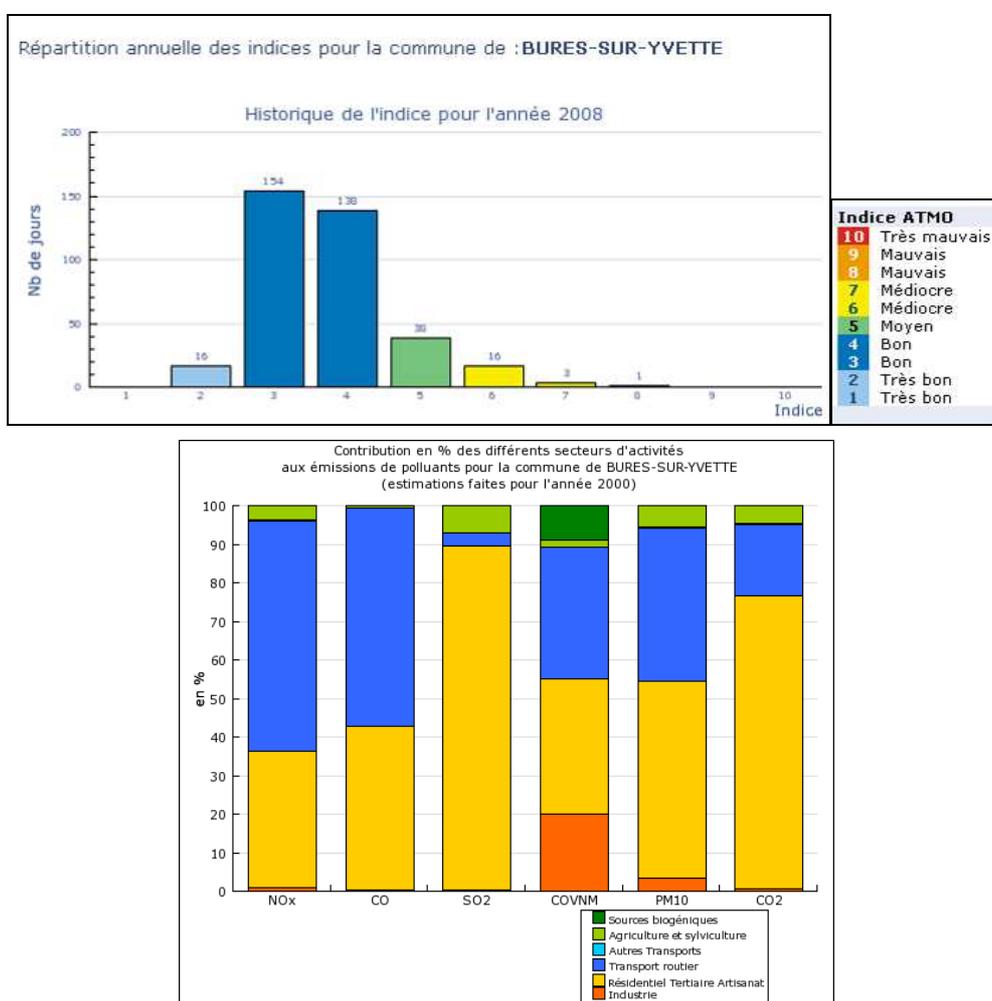
2. La qualité de l'air et les pollutions atmosphériques

La qualité de l'air se mesure par l'indice ATMO, allant de 1 (excellent) à 10 (très mauvais) qui donne une moyenne sur l'agglomération calculée à partir des concentrations mesurées de principaux polluants tels que l'oxyde de soufre, l'oxyde d'azote, l'ozone et les particules.

L'Etat assure avec le concours des collectivités territoriales, la surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et l'environnement. En Ile de France, l'association Airparif a en charge le suivi de la qualité de l'air. Elle dispose de 46 stations automatiques réparties sur un rayon de 100 km autour de Paris qui mesurent en continu pendant toute l'année les différentes concentrations de polluants.

La qualité de l'air est globalement bonne à Bures-sur-Yvette (308 jours par an de qualité de l'air bonne à très bonne soit plus de ¾ de l'année, pour 1 jour classé de mauvais à très mauvais).

Ces chiffres sont à peu près similaires à ceux observés en moyenne sur l'ensemble du département de l'Essonne.



Source : airparif.asso.fr

NOx : oxydes d'azote, CO : monoxyde de carbone, SO2 : dioxyde de soufre, COVNM : composés organiques volatils non méthaniques, PM10 : particules dont le diamètre est inférieur à 10µm, CO2, dioxyde de carbone.

Ce graphique recense la part des secteurs d'activités dans l'émission de polluants. Pour la majorité des polluants, le secteur transport routier et le secteur résidentiel-tertiaire-artisanat sont responsables de plus de 90% des émissions à eux deux. Les autres secteurs polluent de manière infime, excepté l'industrie pour les COVNM.

3. La qualité des eaux

Un suivi est réalisé par le SIAHVY¹. Il s'agit d'une approche prospective qualitative sur 24 points de mesure dont 9 sur l'Yvette et 2 sur le Vaularon. Réalisés de façon périodique (juin, août, septembre et décembre), trois types de contrôles sont définis :

- Contrôle de l'eau (analyse physico-chimique et bactériologique)
- Contrôle des sédiments (recherche de micro polluants métalliques)
- Contrôle biologique (peuplement d'invertébrés et d'algues brunes).

L'analyse des résultats de 2007 montre que les **objectifs de qualité** de l'Yvette sont **atteints**, selon le SIAHVY, à **79%**.

Cependant, si les résultats concernant le nitrate, le phosphore et l'azote sont conformes, il n'en est pas de même pour les **matières organiques** et pour **les pesticides** dont l'objectif de qualité n'est pas atteint. De même, les **résultats bactériologiques** sont classés en " **mauvais** ", liés à la présence permanente de **germes** témoins de contamination fécale. Une attention particulière doit donc être apportée sur la **qualité des eaux drainées** et sur les branchements des eaux usées dans l'Yvette et ses affluents.

Selon les résultats de la campagne de juin 2007, il n'existe pas de contamination des sédiments par les métaux lourds.

Les objectifs concernant le **Vaularon** sont identiques.

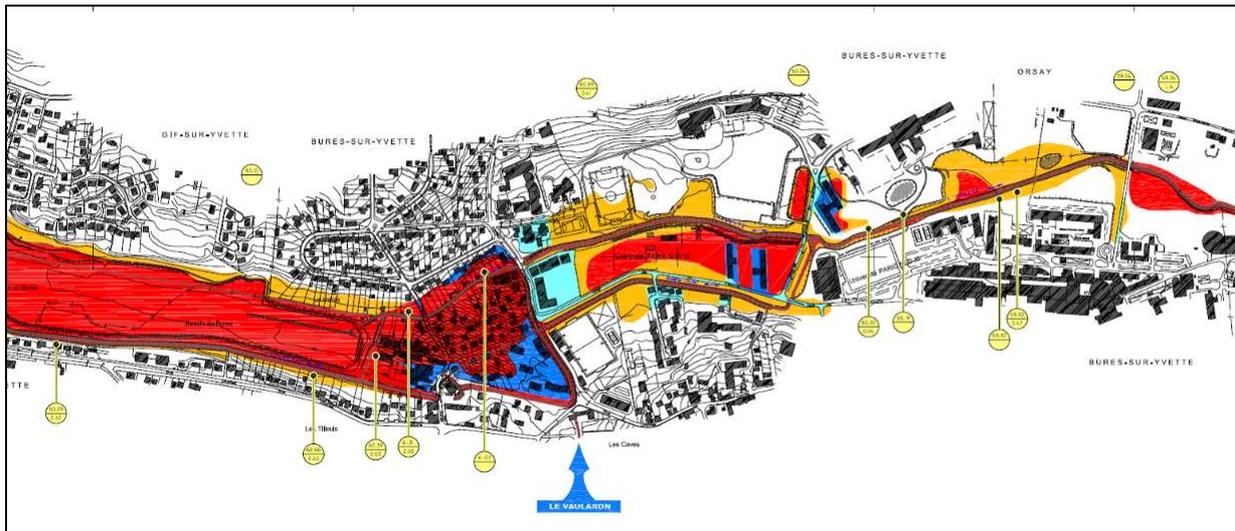
La démarche Phyt'Eaux Cités, lancée en 2007 à l'initiative du SEDIF et de 9 partenaires, s'inscrit dans le cadre de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 visant l'objectif de « bon état des eaux » en 2015. C'est un programme de prévention et de sensibilisation sur quatre ans, destiné spécialement aux services de voirie et espaces verts. Le désherbage des jardins, des espaces verts ou de la voirie, contribue fortement à la pollution des rivières, les substances étant appliquées sur des zones imperméabilisées soumises au ruissellement. Phyt'Eaux Cités vise donc prioritairement les communes, responsables de presque la moitié de la contamination des eaux par les produits phytosanitaires d'origine urbaine. Dans la commune de Bures-sur-Yvette, les produits phytosanitaires ont été supprimés depuis 2007 et sont aujourd'hui remplacés par une méthode plus traditionnelle : le désherbage à la binette. D'autres techniques alternatives d'entretien peuvent être envisagées, par exemple le nettoyage à la vapeur ou le balayage mécanique.

¹ Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette

4. Les risques d'inondation

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de l'Yvette a été approuvé par arrêté préfectoral du 26 septembre 2006. Il concerne le nord de la commune, le long de l'Yvette.

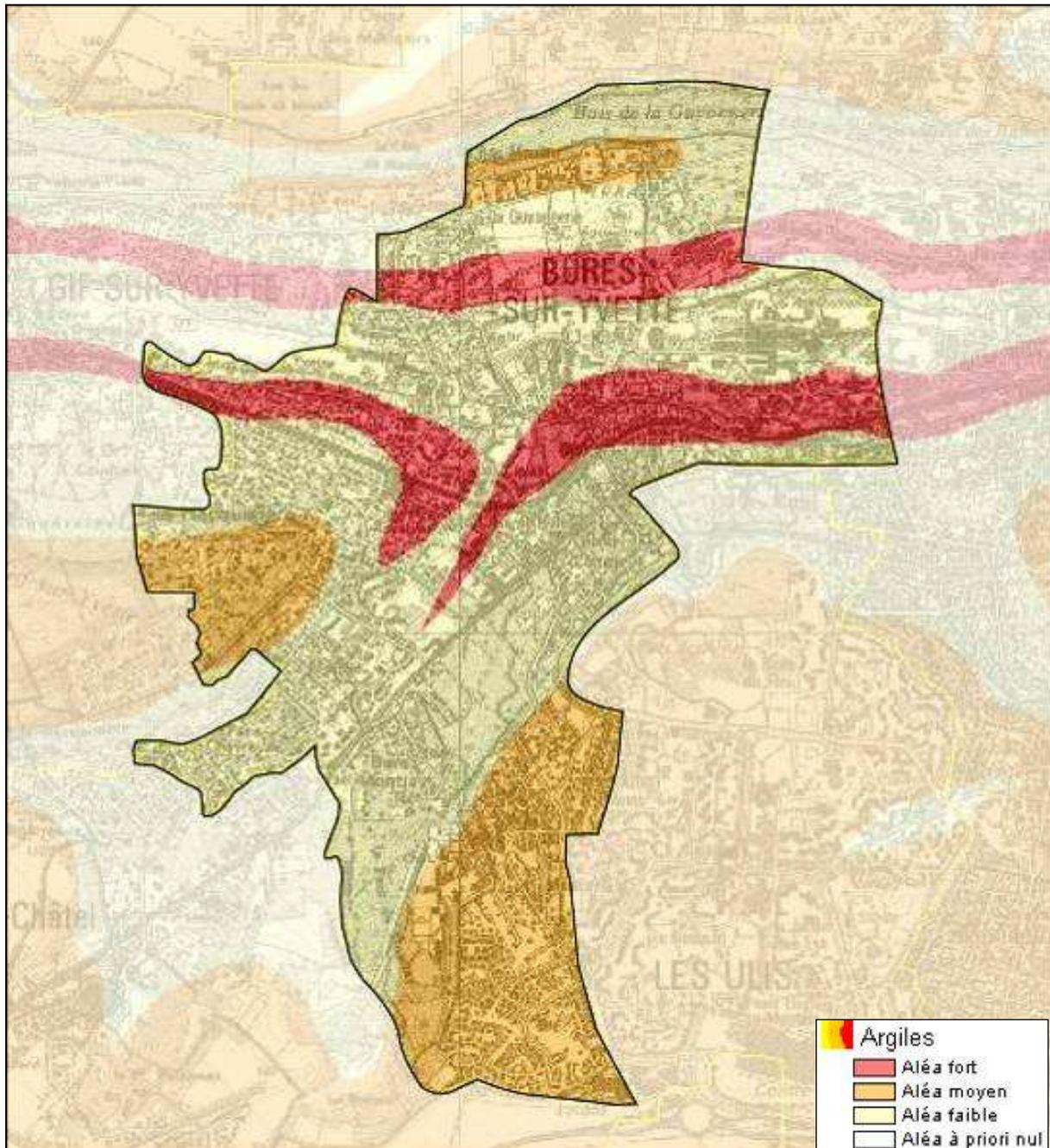
Le PPRI a pour objectif de cartographier l'étendue de la zone inondable en cas de crue d'occurrence centennale. Cette cartographie permet d'identifier les zones vulnérables. Un règlement définit des règles précises relatives à l'urbanisation et à la construction dans ces zones, afin de limiter les risques pour les personnes et les biens.



Extrait de la carte du PPRI - Source : Préfecture de l'Essonne

5. Le retrait et gonflement des argiles

Le risque de mouvement de terrain lié au retrait-gonflement des argiles est présent dans les secteurs à flanc de coteau lors de périodes où se succèdent sécheresse et forte pluie, en raison de la nature du sous-sol. La commune est inscrite au dossier départemental des risques majeurs du département de l'Essonne, paru en juin 2008.



Source : www.argiles.fr

6. Les risques liés au transport de matières dangereuses

Bures-sur-Yvette est concernée par le risque lié au transport de matières dangereuses consécutif à un accident. Les produits dangereux sont nombreux ; ils peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

La commune est citée au dossier départemental des risques majeurs pour :

- Les risques liés au transport par voie ferroviaire
- Les risques liés au transport par canalisation, en raison de la présence d'un gazoduc.

7. Les risques technologiques et industriels

L'inventaire des sites classés SEVESO du département de l'Essonne (cf. tableau ci-dessous) établi par la Préfecture et communiqué à la ville en décembre 2001 montre qu'il n'y a aucun établissement classé SEVESO sur la commune de Bures-sur-Yvette.

Etablissement	Commune	Activité	Seuil SEVESO	Type de risque
SMCA dépôt	ATHIS MONS	Dépôt d'hydrocarbures	Haut	Explosion - thermique
CIM	GRIGNY	Dépôt d'hydrocarbures	Haut	Explosion - thermique
ANTARGAZ	RIS ORANGIS	Dépôt de gaz combustibles liquéfiés	Haut	Explosion - thermique
SNPE	VERT LE PETIT	Recherche sur les explosifs	haut	Explosion - toxique
ISOCHEM	VERT LE PETIT	Chimie fine	Haut	toxique
ROCKWOOD	SAINT-CHERON	Stockage de produits chimiques	Haut	Toxique
ALTIS	CORBEIL	Electronique	Bas	Toxique
SMCA station	PARAY VIEILLE POSTE	Dépôt d'hydrocarbures	Bas	Explosion - thermique
ISOCHEM LE BOUCHET	VERT LE PETIT	Chimie fine	Bas	Toxique
COOP IDFS	CHAMPANOTTEUX	Stockage engrais	Bas	Explosion - toxique
COOPS IDFS	CORBREUSE	Stockage engrais	Bas	Explosion - toxique
LA FRANCILIENNE	LIMOURS	Stockage engrais	Bas	Explosion - toxique

Il existe cependant des établissements identifiés au titre des installations classées pour la protection de l'environnement sur le site du campus universitaire. Ils sont soumis à autorisation ou à déclaration auprès du Préfet. Pour ces établissements, des précautions sont prises afin de limiter les impacts éventuels sur l'environnement.

8. Les antennes relais

La Préfecture d'Ile de France a établi en septembre 1997 une Charte relative à l'implantation des équipements techniques de radiotéléphonie en Région d'Ile de France. L'objectif est la mise en œuvre des politiques de préservation du patrimoine en Ile de France et de développement des réseaux de radiotéléphonie. Elle se présente comme un guide permanent qui s'impose aux opérateurs de radiotéléphonie pour ce qui concerne l'implantation de leurs équipements justifiables de déclaration de travaux et permis de construire sur tout site francilien.

D. Les réseaux techniques urbains

1. Le réseau d'eau potable

Le réseau d'eau potable est confié en affermage à la Société Lyonnaise des Eaux. L'eau est pompée en Seine et traitée. La production est réalisée par les usines de Morsang-sur-Seine et de Viry-Chatillon refoulant sur des réservoirs d'équilibre, une capacité globale de 42 500m³. L'eau arrive à Bures par un réservoir en haut de la Guyonnerie (environ 300m³), un réservoir au Coudray sur la commune de Gif et un château d'eau des Ulis (ZAC de Courtaboeuf). Les conduites d'adduction sont en fonte ductible, les antennes et branchements récents en PVC. Cependant 40% des branchements particuliers sont en plomb. Le 1^{er} juillet 2003, la municipalité a signé un avenant au contrat avec la Lyonnaise des Eaux pour la suppression de tous les branchements en plomb d'ici à 2013.

Des contrôles de potabilité et de traçabilité sont effectués mensuellement par la Lyonnaise des Eaux.

Les canalisations assurant l'alimentation et la distribution en eau potable couvrent l'ensemble des zones urbanisées de la commune. Toutes les habitations de la commune sont desservies en eau potable.

2. Le réseau d'assainissement et d'eau pluviale

Le territoire de la commune de Bures-sur-Yvette est inclus en entier dans une " zone de ruissellement urbanisée à maîtriser ". La commune est adhérente au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY) qui gère l'Yvette et ses affluents.

Le système d'assainissement sur la commune comprend un réseau séparatif, eaux usées-eaux pluviales.

2.1. Le réseau des eaux usées

Le réseau des eaux usées de la vallée de l'Yvette est constitué d'un collecteur intercommunal en fond de vallée depuis Chevreuse et qui aboutit au collecteur de la vallée de l'Orge à Savigny/Orge. Les eaux usées collectées sont traitées à la station d'épuration de Valenton.

Pour les eaux usées, l'ensemble de la commune est desservi par un réseau primaire intercommunal situé en fond des vallées (du Vaularon et de l'Yvette).

Ce réseau intercommunal est constitué sur la commune de Bures de :

- un collecteur intercommunal Ø 300 d'eaux usées qui longe la RD988 puis le ru du Vaularon et descend vers l'Yvette.
- deux collecteurs intercommunaux le long de l'Yvette : Ø 800 et Ø 700 à l'est du Vaularon et, Ø 800 et Ø 400 le long du bassin de retenue.

Les canalisations secondaires constituant le réseau communal de collecte couvrent en 2010 la quasi-totalité de la zone urbanisée. L'ensemble du réseau représente 31 754 mètres linéaires. Les installations existantes comportent 1 poste de refoulement des eaux usées dans le réseau communal. Toutes les eaux usées sont conduites par ce réseau secondaire vers les collecteurs intercommunaux.

L'assainissement individuel est interdit sauf impossibilité de raccordement au réseau. Sur la commune, deux secteurs présentent des habitations assainies en non collectif (rue de la Guyonnerie et quelques rues sur le plateau de la Hacquinière). Pour ces habitations, le raccordement au réseau d'assainissement collectif communal est impossible actuellement.

L'entretien des réseaux communaux est assuré par la Lyonnaise des Eaux. Le réseau de collecte des eaux usées fait l'objet d'une surveillance accrue (repérage des dysfonctionnements).

La commune dispose par ailleurs d'un Schéma Directeur Communal d'Assainissement qui identifie d'une part les dysfonctionnements majeurs et les travaux à mettre en place pour régulariser la situation. Il établit d'autre part un zonage d'assainissement communal. Le règlement d'assainissement à utiliser sur le territoire communal est celui établi par le SIAHVY.

2.2. Le réseau d'eaux pluviales

Il est destiné à la collecte des eaux pluviales qui se déversent dans les rus d'Angoulême et de Frileuse et dans les rivières du Vaularon et de l'Yvette.

L'urbanisation intensive imperméabilise les sols et le ruissellement non maîtrisé provoque un écoulement direct des eaux pluviales dans les rivières, d'où des risques d'inondation accrus.

Les nombreux arbres disparus pendant la tempête de 1999 participaient probablement à la rétention des eaux de pluie. Leur disparition est un facteur aggravant.

Nombre de raccordements de propriétés privées ne respectent pas la séparation des réseaux, d'où des inondations dues aux rivières débordantes mais aussi aux réseaux d'eaux usées saturés par les eaux pluviales qui y sont envoyées. La municipalité a commandé pour 2002 les doubles d'enquêtes de conformité et de contrôle par rapport à l'année précédente. L'effort est à poursuivre afin d'obtenir des particuliers les strictes mises en conformité de toute installation.

3. Les bornes incendie

Ce réseau en eau assure la protection incendie selon la répartition des hydrants. Les 98 postes du réseau public de défense incendie de la commune assurent la couverture territoriale. Un programme annuel de mise en conformité est suivi par la commune et la Lyonnaise des Eaux, pour actualiser et vérifier les bornes. La commune dépend du Centre de Secours de Gif-sur-Yvette.

4. La gestion des déchets

Le service de collecte de déchets ménagers est géré par le S.I.O.M.¹ de la Vallée de Chevreuse. Créé en 1959, il regroupe 17 communes et se charge de l'élimination des déchets de 170 000 habitants. L'usine est implantée à Villejust, dans la zone d'activités de Courtabœuf.

Le SIOM a trois missions principales :

- La collecte des déchets ménagers
- L'incinération des déchets classiques
- La valorisation des matières premières

Le tri sélectif s'est institué dans Bures peu à peu. Désormais les ordures ménagères, le verre, les emballages et les déchets végétaux sont collectés en porte-à-porte 1 fois par semaine. Depuis mai 2002, la collecte des encombrants est réalisée tous les mois. Des armoires pour DMS (déchets ménagers spéciaux) sont disponibles au Centre technique Municipal 2 fois par mois. Des colonnes d'apport volontaire pour le verre, les journaux et les bouteilles plastiques sont réparties sur le territoire, mais elles sont peu esthétiques.

Les déchets spécifiques (inertes, contaminés, chimiques ou radioactifs) produits par les différents établissements et centres de recherche, sont gérés par les producteurs eux-mêmes puis collectés et traités par des organismes spécialisés.

Des dépôts sauvages ou abandons d'encombrants sont constatés et enlevés régulièrement le long de certaines voies et dans quelques massifs boisés.

Depuis février 2008, le SIOM a lancé un programme de prévention des déchets pour la période 2008-2012. Ce plan engage la collectivité sur le chemin de la réduction des déchets.

¹ Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères

5. L'éclairage public

Les zones urbaines sont desservies par l'éclairage public grâce à 1 200 points et 30 armoires de commande dont l'essentiel a plus de vingt ans.

Deux postes d'éclairage force (PEF) sont situés dans l'emprise des gares RER "Bures-sur-Yvette" et la "Hacquinière". Pour ce dernier poste dont l'accès par convoi routier ne peut se faire que par une manœuvre dans l'impasse de la Greneterie, il convient de maintenir cette possibilité. Les accès à ces équipements, indispensables à l'exploitation du RER, doivent rester libres de jour comme de nuit.

Trois câbles, haute tension, en service ont un cheminement qui s'effectue de la manière suivante : en tréfonds de la rue de la Hacquinière et du boulevard Georges Seneuze et le long de la voie du RER dans l'emprise ferroviaire RATP, entre les gares de "la Hacquinière" et de "Gif-sur-Yvette".

La maintenance est confiée par contrat à des entreprises spécialisées privées. Une pollution visuelle et esthétique est à regretter. Le vœu municipal de l'enfouissement demeure.